



UNION DES COMORES
UNITÉ – DÉVELOPPEMENT- SOLIDARITÉ

**Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce en
Union des Comores
(EDIC 2015-2019)**

(Rapport Exécutif et Feuilles de Route)

Avril 2015



**Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget de l'Investissement et du Commerce
Extérieur, en charge des privatisations**

Unité Nationale de Mise en Œuvre du Programme Cadre Intégré Renforcé
en Union des Comores

Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) est un programme multi-donateurs qui aide les PMA à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles au commerce du côté de l'offre. En ce sens, le CIR s'emploie à réaliser un objectif plus large consistant à favoriser la croissance économique et le développement durable et à faire sortir un plus grand nombre de gens de la pauvreté. Le programme, qui fournit actuellement une aide à 50 pays figurant parmi les plus pauvres du monde, est financé par un fonds d'affectation spéciale multi-donateurs, le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR, qui regroupe les contributions de 23 donateurs.

Le programme du CIR se base sur un véritable partenariat entre toutes les parties prenantes du CIR afin d'obtenir des résultats sur le terrain visant à: (i) intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement; (ii) développer les structures nécessaires à la coordination de l'assistance technique liée au commerce; et (iii) développer l'aptitude des PMA à faire du commerce, ce qui suppose notamment l'élimination des principales contraintes du côté de l'offre. Chaque pays participant au CIR est appelé à mener bien une étude ou mise à jour des progrès réalisés vers l'intégration commerciale à travers l'Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC).

L'EDIC des Comores a pour objectifs de :

1. mesurer les progrès réalisés par les Comores depuis la première EDIC de 2007,
2. mieux comprendre l'environnement macroéconomique et les contraintes et défis que pose l'intégration dans l'économie régionale et internationale,
3. d'analyser les performances du commerce ainsi que la mise en oeuvre de la politique commerciale, en étant particulièrement attentif à son intégration dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D),
4. d'évaluer le climat d'investissement, les coûts des facteurs, le développement du secteur privé et en général la compétitivité du pays ;
5. d'identifier les opportunités de commerce dans les secteurs clés

L'EDIC comprend aussi des feuilles de route déclinées en objectifs, résultats et actions proposant une hiérarchisation des priorités et des actions et des mesures, avec des indications sur les responsabilités et le calendrier d'intervention.

Le processus de mise à jour de l'EDIC a duré un an entre l'approbation de la note conceptuelle jusqu'à sa validation en avril 2015. Durant cette période, de nombreuses consultations ont été menées, pour s'assurer de l'actualité, de la pertinence et de l'utilité des recommandations proposées.

La mission principale s'est déroulée en août 2014. Un processus exhaustif de validation a été menée à bien par le personnel de l'Unité Nationale de Mise en Oeuvre du CIR aux Comores, et a inclus des validations avec le FNDPC, les GTS, les autorités de l'Ile de Ngazidja, de l'Ile d'Anjouan, de l'Ile de Mohéli et une validation nationale le 30 avril 2015.

PREPARATION DE L'EDIC 2015-2019

L'équipe pour la mise à jour de l'EDIC comprend :

M. Sven Callebaut, Chef d'équipe, Conseiller en Politique Commerciale

- Mlle. Céline Bacrot, Consultante internationale
- Mlle. Luisa Bernal, Spécialiste en Politiques, Commerce et Développement Durable, PNUD Genève
- Mme. Lisa Borgatti, Economiste, CNUCED
- Mme. Zalhata Dahalani, Spécialiste en Politique Commerciale, UNMO CIR Comores
- Dr. Mohamed Elhadji, Consultant national
- Mr. Halidi Ali Omar, Spécialiste en Commerce et Réduction de la Pauvreté, en charge du suivi-évaluation, UNMO CIR Comores
- Dr. Jan Hoffmann, Chef, Section de la Facilitation des Echanges, CNUCED
- M. Riad Meddeb, Conseiller Economique Principal, PNUD Comores
- M. Kheireddine Ramoul, Expert Accession OMC, CNUCED
- M. Eloie Sougpi, Consultant international
- Mme. Pamela Ugaz, Consultante internationale, CNUCED
- Dr. Imani Younoussa, Consultant national

Sous la supervision de :

M. Saïd Abdou Salime, Coordinateur UNMO CIR Comores

L'équipe tient à remercier le Gouvernement de l'Union des Comores et notamment Son Excellence Monsieur Saïd Ben OUSSEINI, Délégué en charge de l'Economie et des Privatisations auprès de la Vice-Présidence en charge du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget de l'Investissement et du Commerce Extérieur en charge des Privatisations pour son implication personnelle pour la réalisation de cette étude.

L'étude n'aurait pas vu le jour sans la motivation, les encouragements, les apports et le professionnalisme de l'Unité de Mise en Oeuvre (UNMO) du CIR aux Comores. L'équipe lui est éternellement reconnaissante pour son soutien permanent. Un grand nombre de cadres et experts, travaillant dans les institutions publiques et privées ont contribué à cette étude et notamment lors des multiples ateliers de validation.

L'équipe tient à remercier également Madame Luisa Bernal du Bureau du PNUD à Genève et le bureau du PNUD à Moroni qui ont appuyé l'équipe d'une manière très généreuse et efficace dans toutes les étapes du processus. Le Secrétariat de la CNUCED a mis gracieusement à la disposition de l'équipe plusieurs fonctionnaires spécialistes des Comores. Elle remercie Madame Christiane Kraus, Coordinatrice en chef, Secrétariat exécutif du CIR à Genève pour avoir facilité la réalisation de l'étude en proposant les meilleures pratiques disponibles pour les mises à jour de l'EDIC. Finalement, l'équipe est reconnaissante à Mme Ratana Phurik-Callebaut d'avoir mené à bien la relecture finale du document.

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISEES

AAIDA	Autorité Arabe pour l'Investissement et le Développement Agricole
ACC	Association des Consommateurs Comoriens
ACPR	Association Comorienne pour l'Exportation des Produits de Rente
ACT	Association Comorienne du Tourisme
AFD	Agence Française de Développement
AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
AFOA	Afrique Orientale et Australe
AGID	Administration Générale des Impôts
AGOA	Loi sur la Croissance et les Opportunités en Afrique
AIEB	Appui aux Initiatives Economiques de Base
AIMPSI	Aéroport International Moroni Prince Sidi Ibrahim
AMIE	Appui à la Micro – Entreprise
AMP	Aires Marines Protégées
ANACM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APC	Aide pour le Commerce
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Economique
APP	Accord Cadre de Partenariat dans le Secteur de la Pêche
ASAVIC	Association pour le Développement de la Filière Avicole et la Commercialisation des Œufs et Poulets
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
ASH	Autorité Sanitaire Halieutique
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	Banque Centrale des Comores
BDC	Banque de Développement des Comores
BFC	Banque Fédérale de Crédit
BICC	Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores
BID	Banque Islamique de Développement
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
BM	Banque Mondiale
BPO	Externalisation des Processus d'Affaires
BRICS	B Brésil – Russie – Inde – Chine – Afrique du Sud
CACOM	Centre d'Arbitrage au sein de la Chambre de Commerce
CAF	Coût Assurance Fret
CCE	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
CCI	Centre du Commerce International (CNUCED/OMC)
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA	Communauté Economique Africaine
CER	Communautés Economiques Régionales
CFAE	Centre des Formalités Administratives des Entreprises
CGP	Commissariat Général au Plan
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CIRDI	Centre Internationale de Recherche et Développement sur l'Industrie
CNCA	Comité National du Codex Alimentarius
CNCPV	Conseil National Consultatif de la Protection des Végétaux
CNN	Conseil National de la Normalisation
CNSPS	Comité National des mesures Sanitaires et Phytosanitaires
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe
COPSED	Comité de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement
CORECSUD	Cogestion des Ressources Côtières pour une Subsistance Durable
CPSOOI	Comité des Pêches pour le Sud-Ouest de l'Océan Indien
DAU	Document Administratif Unique
DCP	Dispositif de Contrôle de Poissons
DFQF	Accès Libre de Droits de Douane et de Quotas
DNTH	Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie
DSCRIP	Document de Stratégie Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EDA	Electricité d'Anjouan
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce
EDSC-MICSII	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples 2012
EIM	Enquête Intégrale des Ménages
ETFP	Education Technique et Formation Professionnelle
EUR	Euros
FANDC	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC ou KMF	Franc Comorien
FEC	Facilité Elargie de Crédit

FED	Fonds Européen pour le Développement
FEM	Fonds de l'Environnement Mondial
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNAC-FA :	Fédération Nationale des Agriculteurs Comoriens et des Femmes Agricultrices
FNDPC	Forum National pour le Développement des Politiques Commerciales
GAFTA	Grande Zone Arabe de Libre Echange
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
GEC	Groupement des Entrepreneurs Comoriens
GICED	Groupement pour l'Intégration des Compétences et Entrepreneurs issus de la Diaspora
GTS	Groupe Technique Sectoriel
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IBD	Impôt sur le Bénéfice Divers
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IFD	Institution Financière de Développement
IFT	Institution de Formation au Tourisme
IMF	Institutions de Micro Finance
INRAPE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
IPL	Index de Performances Logistiques
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KMF ou FC	Franc Comorien
LAE	Laboratoire d'Analyse de l'Eau
MA – MWE	MAAdji na MWEndje - Société d'Eau et Electricité des Comores
MECK	Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komori
METPFEP	Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation Professionnelle et de l'Entreprenariat Féminin
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
MODEC	Mouvement des Entreprises des Comores
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
ODPC	Organisation pour le Développement de la Pêche aux Comores
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIML	Organisation Internationale de Métrologie Légale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONCQCPH	Office National du Contrôle de Qualité et de Certification des Produits Halieutiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONICOR	Organisation Nationale d'Importation et de Commercialisation du Riz
ONT	Office National du Tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPACO	Organisation Patronale des Comores
ORAN	Organisation Régionale Africaine des Normes
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
PAFIC	Programme d'Appui à une Finance Inclusive aux Comores
PAFP	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle
PEID	Petit Etat Insulaire en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancé
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PMT	Plan à Moyen Terme
PNDHD	Programme National de Développement Humain Durable
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PRSP	Programme Régional de Surveillance des Pêches
PREDIVAC	Projet de Renforcement et de Diversification des Filières Agricoles aux Comores
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
R&D	Recherche et Développement
RIA	Regional Investment Agency
RAU	Redevance Administrative Unique
SADC	Communauté de Développement D'Afrique Australe
SARUMAYA	Associations des Menuisiers et Travail du Bois
SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCH	Société Comorienne des Hydrocarbures
SCRIP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SECOSADA	Service de Contrôle Sanitaire des Denrées Alimentaires

SGP	Système Généralisé de Préférences
SIP	Système d'Information sur la Pêche
SNAC	Syndicat National des Agriculteurs Comoriens
SNDPC	Syndicat National pour le Développement de la Pêche aux Comores
SNP	Société Nationale de Pêche
SNQ	Service de la Normalisation et de la Qualité
SNU	Système des Nations Unies
SPV	Société de Protection des Végétaux
SYDONIA	Système Douanier Informatisé
SYNACO	Syndicat National des Commerçants
TC	Taxe sur la Consommation
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TO	Tour Opérateur
TRIPS	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui Touchent au Commerce
TSA	Tout Sauf les Armes
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCAP	Union des Chambres d'Agriculture et de Pêche
UCCIA	Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
UNMO	Unité Nationale de Mise en Œuvre
UE	Union Européenne
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UOEM	Union des Opérateurs Économiques Mohéliens
USD	Dollar américain
ZEP	Zone d'Échanges Préférentiels
ZLE	Zone de Libre Échange

AVANT PROPOS

L'EDIC préparée en 2007 constituait la première tentative pour disposer d'un cadre stratégique et technique pour développer les capacités commerciales du pays. L'EDIC 2007 avait pour objectifs essentiels: (i) de mieux comprendre l'environnement macro-économique et les contraintes et défis que pose l'intégration dans l'économie régionale et internationale, (ii) d'analyser les performances du commerce (biens et services) ainsi que la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale, en étant particulièrement attentif à son intégration à la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, (iii) d'évaluer le climat d'investissement, les coûts des facteurs et les biens intermédiaires, et en général la compétitivité du pays ; (iv) d'identifier les opportunités de commerce dans les secteurs clés, traditionnel et modernes, (v) de faire le point sur les capacités institutionnelles existantes, les besoins de renforcement ainsi que liés aux réformes structurelles en lien avec la politique commerciale.

La matrice d'actions contenue dans le document est divisée en deux parties : une première partie propose un résumé des actions prioritaires pour l'année suivante (2008) ; une seconde partie liste 136 actions réparties sous 10 priorités, à mettre en place sur la période 2008-2011

Après 7 ans, force est de constater que des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines listés dans l'EDIC 2007, même si de nombreuses contraintes structurelles persistent, notamment en termes d'infrastructures, d'accès à l'énergie, de compétitivité et de développement du secteur privé.

La réponse du gouvernement et des partenaires techniques et financiers depuis 2008 quant à l'intégration du commerce dans les politiques de développement et les stratégies de partenariat constitue un facteur indéniable de succès, notamment sous l'impulsion du programme CIR aux Comores. L'EDIC et sa matrice d'actions ont fait l'objet d'une intégration dans le DSCRP élaboré en 2009 et portant sur la période 2010-2014.

Le gouvernement a également su mettre en avant les 18 chantiers prioritaires pour l'intégration du commerce à-travers la préparation de son Plan à Moyen Terme pour l'Intégration Commerciale (2012-2015), sa stratégie de mobilisation accélérée pour l'aide pour le commerce, à laquelle un document identifiant les besoins prioritaires en matière de renforcement de capacités institutionnelles a été rattaché. Ces actions ont permis au gouvernement de l'Union des Comores de faire des progrès tangibles pour la modernisation de son économie.

Les réalisations ne doivent pas masquer le fait que le développement du commerce aux Comores fait face à de très lourdes contraintes, persistantes, déjà détaillées abondamment dans l'EDIC 2007. Certaines d'entre elles, comme le déficit de la balance commerciale, le climat des affaires, la dépendance aux importations, les difficultés d'accès au crédit, le manque criant de ressources humaines dans les administrations publiques et le manque de bonne gouvernance économique font peser de lourdes menaces sur la pérennité du développement harmonieux voulu par les autorités.

Les objectifs stratégiques pour 2015-2019

La nouvelle stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) 2015-2019 ambitionne de « Faire des Comores un pays émergent d'ici 2040 ». La volonté de

devenir un pays émergent d'ici 2040 intègre quatre objectifs généraux qui placent le secteur privé au cœur du dispositif de croissance.

Synopsis des objectifs généraux et spécifiques de la SCA2D 2015-2019

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
1. Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des ressources humaines un facteur effectif de développement - Intensifier les investissements dans les secteurs productifs et les infrastructures - Réduire les écarts entre riches et pauvres par l'amélioration des systèmes de redistribution - Améliorer l'accès aux services sociaux de base de qualité - Promouvoir la création d'emplois décents
2. Devenir un pays à revenu intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la productivité de l'économie - Intensifier les activités agro-sylvio-pastorales, piscicoles et touristiques - Préserver la stabilité macro-économique - Promouvoir la mutation et la professionnalisation des services - Promouvoir, vulgariser et valoriser les résultats de la recherche
3. Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les investissements dans les secteurs productifs et les infrastructures - Développer un secteur manufacturier compétitif et diversifié capable d'inverser la structure du commerce extérieur - Collecter l'épargne et financer la croissance et le développement - S'intégrer dans la sphère financière internationale et améliorer l'intermédiation financière
4. Renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'Etat, garant de l'intérêt général - Consolider la paix et la démocratie - Renforcer la solidarité nationale - Promouvoir l'Etat de droit et la crédibilité du système judiciaire - Consolider les libertés sociales - Renforcer la sécurité des personnes et des biens - Affermir la décentralisation et le développement local

Les recommandations et feuille de route comprises dans l'EDIC 2015-2019 devront être immédiatement transposables dans la SCA2D 2015-2019 et facilement assimilable par les différents ministères impliqués, notamment pour les aider dans l'élaboration de politiques sectorielles.

Structure du rapport

L'EDIC 2015-2019, plutôt que de dupliquer les nombreux diagnostics, études, vision disponibles souvent partielles, partiales et « importées », est avant tout un outil d'aide à la

décision. Tout d'abord, s'agissant d'une mise à jour de l'EDIC 2007, il convient de dresser des bilans rapides des progrès enregistrés. Ce faisant, il ne s'agit pas de décrire ce qui ne marche pas et définir comment l'APD pourrait combler des manques, mais de proposer des démarches, outils que les autorités comoriennes et le secteur privé comorien devront utiliser pour devenir maîtres de leur propre développement.

Les défis mentionnés plus haut constituent autant de points d'entrée possible pour l'EDIC 2015-2019. L'étude met l'accent sur les réponses à donner aux questions suivantes:

- Comment stopper l'hémorragie de la balance commerciale du pays, en substituant certaines importations destructrices d'emplois par une production locale génératrice d'emplois et de revenus sur une base inclusive ?
- Quelles sont les principales orientations à prendre dans le cadre d'une stratégie extravertie d'exportations en tirant meilleure partie des arrangements commerciaux auxquels le pays participe?
- Comment renforcer la gouvernance des institutions publiques et privées liées au commerce extérieur pour qu'elles soient en mesure d'appuyer efficacement l'intégration commerciale voulue par le gouvernement comorien ?
- Quelle stratégie d'intégration commerciale retenir, en cherchant à maximiser les possibilités offertes par le COMESA, la COI, l'OCI, les APE et mieux se préparer à négocier une participation à la zone tripartite COMESA- SADC- EAC et à L'OMC ?
- Comment repenser l'éducation, l'accès au marché du travail et dispenser des formations qui tiennent compte des besoins actuels et futurs du marché du travail national sans pour autant provoquer un exode des cerveaux ?
- Comment construire une base productive et compétitive du secteur privé comorien en baissant de façon durable et pérenne le coût des facteurs de production ?
- Quelle stratégie adopter pour que le « produire comorien » soit synonyme de qualité et génère un « innover comorien » pour un « consommer comorien » ?

Le rapport principal comprend 12 chapitres répartis en 3 piliers principaux, précédés d'un panorama de la situation économique actuelle et des perspectives d'avenir et complété par des feuilles de route thématiques. Le concept de pilier fait référence aux fondations nécessaires pour s'assurer que le commerce des Comores puisse croître sur des bases solides, concept déjà utilisé dans le PMT 2012-2015. Dans le détail :

- Introduction - Evolution économique récente et perspectives: ce chapitre sert d'introduction et donne le ton pour le reste du rapport. Il relate les principales évolutions économiques et politiques (stratégie de développement, de réduction de la pauvreté) du pays depuis la première EDIC.
- Pilier I - Cadre politique et intégration commerciale: Le pilier présente le cadre du développement du commerce aux Comores, en analysant les priorités annoncées du gouvernement en termes de politique commerciale, d'intégration régionale (COMESA, OCI, COI) de partenariats (APE), d'accès au marché (TSA, SGP) et de participation aux instances internationales (OMC), relevant les contraintes actuelles à ces priorités et comment y remédier. Il examine la dynamique existante aux Comores entre commerce, développement humain et réduction de la pauvreté, portés par les principes de développement durable au cœur de la SCA2D des Comores pour la période 2015-2019.

- Pilier II - Cadre institutionnel pour le commerce et l'investissement et questions transversales: ce pilier identifie et décrit les principales entraves au développement du commerce aux Comores, qu'il s'agisse de normes, de réglementations, d'accès à des services ou de manque de structures. Le pilier bénéficie des outils produits pour mesurer l'efficacité du commerce et de la facilitation des échanges, redevenus au-devant de l'actualité suite à l'adoption du paquet de Bali.
- Pilier III - Etudes sectorielles : les contraintes en matière de production, transformation et commercialisation des produits comoriens sont analysées dans ce troisième pilier. Le secteur de rente fournit les principales exportations du pays mais le secteur fait toujours face à de nombreuses contraintes analysées ici. Le secteur de la pêche fait l'objet d'une analyse approfondie, notamment au regard du potentiel à l'export, et dans une perspective d'autosuffisance alimentaire. Un état de lieux du développement d'un tourisme durable aux Comores est réalisé.
- Feuille de route: un outil d'aide à la décision et de suivi/évaluation est fourni en lieu et place de la traditionnelle matrice d'actions. Les EDIC les plus récentes proposent des feuilles de route détaillées dont les mécanismes de suivi et évaluation sont alignés sur ceux des plans nationaux de développement et de réduction de la pauvreté. La feuille de route indique les objectifs principaux à atteindre en matière d'intégration du commerce pour participer à l'effort national comme décrit dans la SCA2D. Chaque objectif spécifique inclura un nombre d'actions indicatives à mettre en place et des indicateurs de moyen et long terme sont proposés.

Le fil conducteur de l'EDIC 2015-2019 est constitué de trois dimensions abordées dans tous les chapitres :

**Les progrès réalisés depuis l'EDIC 2007
L'incidence sur la réduction de la pauvreté
L'incidence sur l'intégration régionale**

NOTE SUR LES STATISTIQUES ET DONNEES UTILISEES

Les décideurs aux Comores sont confrontés au manque criant de statistiques, de données et autres informations disponibles ce qui mine considérablement la capacité du gouvernement de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques, non seulement dans les finances publiques, mais dans d'autres domaines aussi. La collecte de données, le suivi des résultats et leur évaluation sont toutefois des activités coûteuses qui nécessitent des compétences spécialisées et de ressources durables. Un effort majeur dénommé « Enquête 1-2-3 » pour actualiser les données économiques et sociales produites en 2004 était en cours en 2014 mais n'avait pas encore produit de données susceptibles d'être utilisées dans ce rapport.

Les données utilisées dans ce rapport proviennent de plusieurs sources : les sources gouvernementales, notamment Ministère en charge de l'Economie, Banque Centrale de Comores et INSEED. Ces données sont donc à considérer avec précaution. Ces données ont été croisées avec celles produites par le FMI, la Banque Mondiale, le Système des Nations Unies (notamment CNUCED) afin de fournir une approximation la plus réaliste possible. Dans tous les cas, les données disponibles les plus récentes sont utilisées, ou, quand celles-ci sont trop anciennes, des estimations ou proxy les ont remplacées.

PRINCIPAUX IMPACTS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EDIC 2015-2019

IMPACTS	
Impact 1	L'incidence de la pauvreté diminue nationalement et dans chaque île grâce à une meilleure utilisation du levier joué par le commerce
Impact 2	Les capacités et compétences institutionnelles renforcées rendent efficace la mise en place de la politique commerciale des Comores
Impact 3	Les opportunités commerciales des entreprises comoriennes sont multipliées grâce à une intégration régionale et multilatérale réussie
Impact 4	Le secteur privé dynamique, diversifié et formalisé bénéficie d'une amélioration générale du climat des affaires aux Comores
RESULTATS ATTENDUS	
<i>Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale</i>	
Résultat 1	La gestion macro-économique rigoureuse et inclusive permet de dégager des ressources pour accompagner le développement des secteurs productifs
Résultat 2	Les multiples leviers du commerce actionnés en parallèle assurent une croissance pérenne avec un effet durable sur la réduction de la pauvreté
Résultat 3	La mise en place de la politique commerciale ambitieuse adoptée en 2014 améliore les performances économiques et rationalise l'utilisation du tarif comme source de revenus dans un contexte d'intégration régionale
Résultat 4	La meilleure utilisation des accords bilatéraux et régionaux signés par les Comores profite au secteur privé comorien en augmentant les opportunités d'affaires et en ajustant les normes comoriennes aux meilleures pratiques internationales
Résultat 5	Le processus de négociations pour l'adhésion à l'OMC génère une dynamique de réformes clés pour l'environnement juridique et institutionnel du commerce
<i>Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales</i>	
Résultat 6	Une compétitivité développée par la réduction du coût des facteurs permet à l'économie comorienne de se diversifier et de gagner des parts de marché
Résultat 7	La mise en place des mesures prévues pour la mise en place de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) réduit les inefficacités et accélère les échanges
Résultat 8	La politique nationale de l'investissement et une stratégie de promotion proactive attirent les IDE et favorisent l'investissement privé dans les secteurs productifs
Résultat 9	Le secteur privé bénéficie d'un encadrement, d'accompagnement et d'accès à l'information permettant aux PME de développer leur horizon et de se formaliser
Résultat 10	L'infrastructure de qualité, sanitaire et phytosanitaire s'arrime aux normes internationales afin d'accroître les marchés de destination des produits d'exportation
<i>Pilier III : Etudes Sectorielles</i>	
Résultat 11	Une relance et une diversification des exportations des produits de rente est obtenue grâce à une meilleure appropriation de la chaîne de valeur et l'entrée dans des marchés de niches obtenue grâce à certification et labellisation
Résultat 12	Les décisions structurantes courageuses sur le secteur de la pêche permettent aux Comores d'exploiter son potentiel halieutique et de démarrer une exportation
Résultat 13	Le tourisme redevient le moteur du développement du secteur tertiaire grâce à la mise en chantier d'un schéma directeur associée à une promotion active de la destination

TABLE DES MATIERES

(Résumé de chaque chapitre et feuilles de route correspondante¹)

<u>CHAPITRE 2 : LE COMMERCE COMME INSTRUMENT CLÉ DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ</u>	13
<u>CHAPITRE 3 : UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ</u>	24
<u>CHAPITRE 4 : ACCÉLÉRATION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS</u>	37
<u>CHAPITRE 5 : INTÉGRATION AU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL : COMMENT S'Y PRÉPARER ?</u>	48
<u>CHAPITRE 6 : RENDRE LE COÛT DES FACTEURS RAISONNABLES POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ</u>	57
<u>CHAPITRE 7 : INTÉGRER LES MESURES DE L'AFE POUR ACCÉLÉRER LA FACILITATION DES ÉCHANGES</u>	67
<u>CHAPITRE 8 : UNE NOUVELLE POLITIQUE ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EN PHASE AVEC LES ENJEUX</u>	79
<u>CHAPITRE 9 : DONNER LES OUTILS ET LE CADRE NÉCESSAIRE AU SECTEUR PRIVÉ POUR SON DÉVELOPPEMENT</u>	88
<u>CHAPITRE 10 : ARRIMER LES COMORES AUX MEILLEURES PRATIQUES POUR LES NORMES ET STANDARDS DE QUALITÉ</u>	100
<u>CHAPITRE 10 : NORMES SPS, NORMES DE QUALITÉ ET AUTRES BARRIÈRES NON TARIFAIRES</u>	104
<u>CHAPITRE 11 : DIVERSIFIER, LABELLISER, TROUVER LES NICHES POUR UN NOUVEL ESSOR DE L'AGRICULTURE</u>	107
<u>CHAPITRE 12 : PROFITER DES INVESTISSEMENTS RÉCENTS POUR STRUCTURER LE SECTEUR DE LA PÊCHE</u>	116
<u>CHAPITRE 13 : DONNER AU SECTEUR DU TOURISME LE CADRE ET LES OUTILS POUR UN DÉVELOPPEMENT PROFITABLE À TOUS</u>	131

¹ Les mesures apparaissant en rouge avec la mission « PMT X.Y » dans les feuilles de route correspondent aux 18 chantiers prioritaires définis dans le Plan à Moyen Terme pour l'Intégration Commerciale (PMT 2012-2015)

PILIER I : CADRE POLITIQUE ET INTEGRATION

Chapitre 2 : Le commerce comme instrument clé de la réduction de la pauvreté

L'objectif global de la SCA2D 2015-2019 est « d'accélérer et de diversifier la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, en ligne avec le principe de développement durable ». Le commerce, par ses effets d'entraînement sur la croissance, est appelé à jouer un rôle moteur dans ce processus : le commerce extérieur fait partie intégrale de la stratégie de croissance accélérée et diversifiée de l'économie ; l'intégration régionale et internationale est reconnue comme levier pour la croissance. La SCA2D reconnaît également l'importance d'agir notamment sur l'emploi, la formation professionnelle, la protection sociale et les infrastructures afin de promouvoir l'inclusion, en particulier des jeunes et des femmes. Le défi qui se pose dès lors est la mise en œuvre effective de la SCA2D.

Des évolutions positives mais un impact limité

Le commerce joue un rôle très important en tant que facilitateur du développement mais ses bénéfices pour le développement ne sont pas automatiques. La cohérence et la complémentarité des politiques transversales (cadre macroéconomique, infrastructures) et sectorielles (politique agricole) sont fondamentales pour profiter du levier que représente le commerce pour le développement et la réduction de la pauvreté.

L'évolution de la pauvreté et des autres indicateurs socio-économiques aux Comores depuis 2007 et l'impact du commerce sur ceux-ci sont cependant contrastés.

Le pays a enregistré un taux de croissance économique réel de 2,2% en 2011, 3% en 2012 et 3,5% en 2013². Il a également enregistré un taux de croissance réel du PIB positif sur trois années consécutives et ce, pour la première fois en deux décennies, tirée principalement par l'encadrement des finances publiques, une politique volontariste d'épuration des comptes, les bénéfices tirés du programme sur la souveraineté économique et des investissements réalisés suite à la Conférence de Doha (2010). Néanmoins ce taux de croissance demeure trop faible pour avoir un impact significatif sur la pauvreté.

Malgré le manque de statistiques et de données récentes et fiables, les estimations plus récentes réalisées dans le contexte de l'évaluation du progrès vers l'atteinte des OMD en 2012 révèlent que la pauvreté a augmenté ces dernières années pour atteindre 45,6%. L'indice de développement humain (IDH) de 0,488 montre peu de progrès depuis 2005 et situe les Comores au-dessous de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (0,502) en 2013. L'évaluation des progrès réalisés pour atteindre les OMD montre des résultats mitigés avec les progrès les plus importants observés au niveau des indicateurs sociaux.

Par ailleurs, l'incidence de pauvreté aurait augmentée dans chacune des îles entre 2004 et 2012 comme suit : de 42,7% à 43,4% à la Grande Comore; de 46,4% à 47,2% à Anjouan et de 49,1% à 49,9% à Mohéli. Il y a néanmoins de fortes disparités entre les îles : seulement 5% de la population de la Grande Comore est classée dans le quintile le plus pauvre de la population alors que cette proportion est de 30% à Anjouan et atteint 50% à Mohéli.

² Source : FMI

Les Comores ont besoin d'une croissance économique soutenue et forte, créatrice d'emplois pour une réduction notable de la pauvreté. L'incidence de pauvreté élevée –un individu sur deux vivants au-dessous du seuil de pauvreté- s'explique en partie par un taux de croissance économique très faible et un taux de croissance démographique annuel moyen élevé (2,1%). Dans un contexte de faible croissance économique, les sources des recettes publiques sont limitées (les recettes fiscales représentaient 11,8% du PIB en 2012) et réduisent les capacités du gouvernement à financer des services sociaux essentiels ayant un impact direct sur la pauvreté, et à entreprendre des investissements en infrastructure, ou à développer du capital humain. Dès lors, les contributions des partenaires au développement, estimées à 9,6% du PIB en 2012, demeurent très importantes pour le financement de l'investissement public (7% du PIB), les dépenses courantes et pour fournir les principales contributions au développement des capacités productives.

Des efforts encourageants au niveau des politiques

Plusieurs réformes depuis l'EDIC 2007, et notamment au cours des 4 dernières années ont créé les conditions politiques pour faire du commerce une composante clé de la croissance sur le long terme, notamment à travers l'emploi et le développement du secteur privé.

Le gouvernement comorien a mis en place des réformes de politique, institutionnelle et législative importantes pour mieux encadrer et appuyer le travail, l'emploi et l'entrepreneuriat féminin depuis 2011 : le document-cadre de la politique nationale de l'emploi (PNE) a été actualisé, le plan directeur pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et une stratégie de développement de la formation professionnelle (2014-2019) adoptés. Un Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation Professionnelle et de l'Entrepreneuriat Féminin (METFPEF) a été créé. La Maison de l'Emploi a ouvert ses portes en 2013 avec pour mission l'établissement d'un système d'information et d'observation de l'emploi. En dépit de ces avancées, la gouvernance du secteur du travail et de l'emploi reste très faible. Le marché de travail aux Comores souffre d'importants déséquilibres structurels avec d'un côté, une offre insuffisante d'emplois à cause de la faible croissance économique et du manque de diversification et de l'autre, une population majoritairement jeune (42% de la population a moins de 15 ans (EDSC-MICS II 2012, p.17) à la recherche d'emploi.

Une structure économique inchangée et des opérateurs impuissants

La structure de l'économie, du commerce domestique et du commerce international n'a pas beaucoup évolué depuis 2007 et son incidence sur la réduction de la pauvreté a été mitigée. A titre d'exemple, l'agriculture commerciale aux Comores reste nettement sous-développée. Selon la Banque Mondiale, seule 25% de la production agricole globale est vendue. Les besoins alimentaires d'une population croissante sont satisfaits par des importations et donc pèsent sur le déficit de la balance commerciale du pays.

Même si la SCA2D affiche la volonté du gouvernement d'augmenter considérablement la production et la productivité de l'agriculture et de la pêche afin de subvenir aux exigences de la consommation nationale, force est de constater le manque de politiques sectorielles pour la pêche et le tourisme ainsi que l'inexistence d'un plan d'aménagement du territoire ; ce qui nuit aux efforts de cadrage des acteurs et des investissements pour le développement de ces secteurs porteurs.

Par ailleurs, le secteur privé comorien reste informel à une écrasante majorité. Dans un contexte juridique instable –politique de la concurrence non appliquée, déficit de confiance des institutions juridiques, faible accompagnement du secteur privé, le secteur formel a du mal à survivre et donc à créer les emplois nécessaires à une croissance économique plus soutenue. L'accès au crédit demeure coûteux et constitue une préoccupation majeure pour les entreprises comoriennes. Les PME n'ont pas accès au crédit offerts par les banques commerciales. Les IFD jouent un rôle important dans le système financier comorien : elles détenaient 30% des dépôts et 35% du crédit ; et représentaient 48% des comptes bancaires ouverts dans le système financier comorien en 2010. Face à cela, les contributions et fonds envoyés par la diaspora, notamment installée en France suppléent au crédit, mais ne débouchent pas les plus souvent dans des investissements productifs.

Au final, le commerce international a le potentiel de contribuer à la croissance économique et la réduction de la pauvreté aux Comores mais les liens ne sont pas automatiques. Les exportations comoriennes sont hautement concentrées sur trois produits de base (vanille, ylang ylang et girofle) à peu ou aucune valeur ajoutée, représentant 80% du total et fortement dépendantes des prix mondiaux. Ces produits subissent peu de transformation sur place, limitant donc l'ajout de valeur, la création d'emplois et la génération de revenus additionnels.

L'action concertée de toutes les parties prenantes est nécessaire pour profiter de l'effet de levier pour le développement que présente le commerce. Le commerce extérieur fait partie intégrante de la stratégie de croissance accélérée et diversifiée de l'économie : le défi qui est donc la mise en œuvre effective de la SCA2D.

Actions prioritaires

L'analyse du lien entre commerce et pauvreté mis en avant ici mène aux recommandations suivantes :

- Améliorer la planification pour le développement des secteurs porteurs incluant des aspects commerciaux, comme la formulation de politiques sectorielles pour le développement du tourisme et de la pêche ;
- Renforcer le cadre institutionnel, législative et politique sur l'emploi, l'ETFP et l'entrepreneuriat féminin : renforcement des capacités de pilotage des politiques dans ces domaines par le METFPEF et l'identification des compétences et programmes prioritaires à développer à travers le système de l'ETFP;
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et l'amélioration des revenus des femmes entrepreneurs à travers l'appui à la transformation, production et commercialisation des produits issus de l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcer le dispositif de promotion des investissements et des exportations y compris à travers la promotion des programmes de fournisseurs en partenariat avec le secteur privé national et international ;
- Renforcer la contribution des transferts des fonds aux capacités productives du pays, par exemple, en réduisant les coûts des transferts et par la création des instruments financiers adéquats ; et
- Satisfaire une partie croissante des besoins alimentaires du pays par la production locale des Comores: il faut mettre en œuvre la réforme commerciale préconisée dans l'EDIC 2007 et le document de politique commerciale ainsi que la promotion de la production vivrière et l'amélioration des infrastructures de transports et de commercialisation inter-îles.

Pilier I: Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 2 : Commerce et développement humain			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Améliorer la planification pour le développement des secteurs porteurs incluant des aspects commerciaux	Un document d'actualisation de la politique agricole est en cours d'élaboration. Des politiques sectorielles pour le tourisme et la pêche ne sont pas disponibles	Des politiques sectorielles dans les secteurs porteurs identifiés dans la SCA2D et les aspects commerciaux sont disponibles et des actions prioritaires mises en œuvre.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Formulation de la politique sectorielle pour le développement du tourisme	Une loi sur le tourisme a été adoptée par l'Assemblée de l'Union en 2011. La loi établit l'ONTC de tourisme et définit des responsabilités des opérateurs, etc. Les Comores ne comptent pas néanmoins d'une politique de développement du secteur touristique	Politique sectorielle du secteur tourisme incorporant des aspects commerciaux validée au niveau nationale et des actions prioritaires mise en œuvre	ONTC Ministère en charge du Commerce Ministère en charge des Infrastructures et de l'Aménagement Territorial UCCIA, MODEC, UOEM ANPI Opérateurs dans le secteur : hôtels, agences de voyages, etc.
Résultat 2 : Formulation de la politique sectorielle pour le développement de la pêche	Le secteur de la pêche est en expansion. Néanmoins, le secteur manque un cadre de politique fédérateur des actions des différents intervenants.	Politique sectorielle du développement des ressources halieutiques incorporant des aspects commerciaux validée au niveau nationale et des actions prioritaires mise en œuvre	Ministère en charge des Pêches Ministère en charge du Commerce UCCIA, MODEC, CAP ANPI, GICED Association des pêcheurs, SNP

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 2 : Commerce et développement humain			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux (2014)	Cible (2019)	
Objectif 2: Renforcer le cadre institutionnel, législative et politique sur l'emploi, l'ETFP et l'entrepreneuriat féminin.	Le cadre politique, institutionnel et législatif sur l'emploi, l'ETFP et l'entrepreneuriat existent mais sont récents et méconnus. L'appropriation n'est pas encore effective, la capacité des ressources humaines et financières est assez limitée	Le cadre institutionnel, politique et législatif est opérationnel et efficace pour répondre aux besoins aux besoins des jeunes, de femmes et les réalités du marché de travail	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Renforcement des capacités de pilotage des politiques sur l'emploi, l'ETFP et l'entrepreneuriat féminin du METFPEF	Le METFPEF manque de ressources financières, humaines et matérielles pour remplir sa mission	Plan cohérent de renforcement de capacités institutionnelles du METFPEF est développé et des actions prioritaires mise en œuvre.	MEFPEF Ministère en charge des Finances
Résultat 2 : Mise en œuvre d'une politique de sensibilisation et vulgarisation des politiques et du cadre législatif en matière d'emploi	Manque de connaissance par les opérateurs et le public en général du cadre législative, politique et institutionnelle d'appui à l'emploi	Plan de sensibilisation est formulé et des actions prioritaires mise en œuvre en partenariat avec d'autres entités de l'Etat et le secteur privé.	MEFPEF Ministères sectoriels UCCIA Chambre d'Agriculture MODEC
Actions à moyen-terme: 2017-2019			
Résultat 3: Identification des compétences et programmes prioritaires à développer à travers le système d'ETFP en appui au commerce extérieur	L'offre de FP est à l'écart des besoins de l'économie comorienne. La stratégie de développement de la formation professionnelle vise à identifier les besoins de compétences et réorienter l'offre de formation pour y répondre. Les Comores visent une intégration accrue dans	Compétences et programmes prioritaires d'ETFP d'appui au commerce extérieur identifié et intégré dans la stratégie de développement de la formation professionnelle	MEFPEF Ministère en charge du Commerce Ministère en charge de l'éducation UCCIA, MODEC Associations des professionnelles et producteurs ANPI

	l'économie mondiale et aura donc besoin du capital humain qualifié en appui au développement du commerce extérieur		Projet AMIE
--	--	--	-------------

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 2 : Commerce et développement humain			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et l'amélioration des revenus des femmes entrepreneurs.	Faible participation des femmes dans l'économie comorienne. Les femmes sont engagées dans des activités à basse productivité faute des méthodes et technologies obsolètes et des goulots d'étranglement pour la commercialisation	Augmentation du nombre des femmes actives au commerce national et international	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Etablissement des partenariats entre les organisations du secteur privé, le gouvernement et des réseaux/organisations des femmes pour mieux structurer l'appui à la formation, production et commercialisation des produits issu de l'entrepreneuriat féminin	Des initiatives d'appui à l'entrepreneuriat féminin existent en Grande Comores mais elles restent modestes et non coordonnées.	Des partenariats concernant au moins cinq secteurs pertinents à l'entrepreneuriat féminin (transformation des fruits et légumes, séchage et fumé de poissons, etc.) sont établis et opérationnels.	METFPEF Ministère en charge du Commerce Direction de l'artisanat et de la formation professionnelle UCCIA, MODEC EFOICOM, Réseau national femmes et développement Projet AMIE Association comorienne de vendeuses du poisson

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 2 : Commerce et développement humain			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: Renforcer le dispositif de promotion des investissements et des exportations	Il y a très peu d'investissements structurants aux Comores et l'économie ne participe pas aux chaînes de valeur internationales. Les entreprises comoriennes en particulier des MPMEs ont des difficultés d'accès aux informations sur les opportunités de marché à l'international.	Des services d'appui aux entreprises à l'international sont diversifiés et renforcés.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Etablissement d'un système d'information et d'intelligence commerciale à l'UCCIA	Le dispositif d'appui à la promotion des exportations est faible et ne dispose pas des informations utiles et actualisées sur les opportunités des marchés internationaux.	Un système d'information et d'intelligence commerciale est établi et opérationnel.	Ministère en charge du Commerce UCCIA ANPI CCI
Résultat 2 : Formulation d'un plan de branding pour les Comores définissant des traits spécifiques du pays pour le marketing de produits et de services à l'international	Les Comores sont globalement peu connues sur les marchés internationaux y compris en tant que destination touristique. Il n'existe pas un narratif commun de branding permettant le marketing des atouts du pays, ses biens et services	Une stratégie de branding est formulée et sa mise en œuvre lancée	Ministère en charge du Commerce UCCIA, MODEC ANPI, GICED, ONTC
Résultat 3 : Etudes par filière pour le développement des chaînes de valeur à l'internationale en particulier dans l'agro-business.	Exportations concentrées en trois produits de base. Isolement du pays des chaînes de valeur mondiales.	Etudes élaborés et validés à niveau national.	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de la Production, UCCIA ANPI
Actions à moyen-terme: 2017-2019			
Résultat 4 : Etablissement des programmes de développement des fournisseurs avec la participation des	Exportations concentrées sur trois produits de base. Isolement du pays des chaînes de valeur mondiales.	Cinq partenariats opérationnels comptant avec la participation des MPME locales.	Ministère en charge du Commerce Ministère en charge de l'Agriculture Ministère en charge de la Pêche

partenariats internationaux visant à la participation des Comores aux chaînes de valeur régionales et mondiales			Ministère en charge du Tourisme UCCIA, MODEC ANPI
Résultat 5 : Etablissement des capacités de certification internationale des produits d'exportation porteurs	Les Comores ne disposent pas de systèmes de certification de qualité des produits à l'international. Le pays manque de compétences, d'outils et d'infrastructures adéquates pour la certification internationale.	Certification internationale des produits halieutiques et agrobusiness sont disponibles	Ministère en charge de l'Agriculture Ministère en charge de la Pêche Ministère en charge du Tourisme UCCIA, MODEC, SECOSADA

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 2 : Commerce et développement humain			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 5: Renforcer la contribution des transferts de fonds de la diaspora aux capacités productives du pays	Les transferts des fonds sont la principale source de financement externe aux Comores au-dessus de l'APD et l'IDE. 60% des transferts se font par des canaux informels.	Les coûts des transferts sont réduits à 5% du principal et des instruments financiers nouveaux canalisent les envois vers des investissements productifs.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Analyser les facteurs qui affectent le coût des transferts de fonds dans le couloir migratoire France-Comores (Voir aussi #8.3.2, #8.3.5)	Le coût des transferts des fonds (10% du principal) est parmi les plus élevés au monde.	Analyse sur les coûts des transferts des fonds disponibles et recommandations mises en œuvre	Ministère des Affaires étrangères Ministère en charge des Finances BCC ANPI Représentants du secteur financier, IFD, etc. Représentants de la diaspora
Actions à moyen-terme: 2017-2019			
Résultat 2 : Etablir des instruments financiers et ou programmes pour mieux canaliser les fonds de la diaspora aux investissements productifs (Voir aussi #8.3.2, #8.3.5)	Seuls 10% des transferts contribue aux projets d'investissement au pays tandis que 77% sont destinés à la consommation des ménages. Des discussions sont en cours avec la BAD et la Banque Mondiale sur la définition des instruments les plus appropriés	Instruments de financement innovant pour attirer les investissements de la diaspora sont disponibles sur le marché.	Ministère des Affaires étrangères Ministère en charge des Finances BCC, ANPI Représentants du secteur financier, IFD, APBEF Représentant de la diaspora Banque de France

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 2 : Commerce et développement humain			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 6: La production locale des Comores satisfait une partie croissante des besoins alimentaires du pays	75% des besoins alimentaires de la population sont satisfaits par des importations.	La part des produits alimentaires locaux dans la consommation des produits alimentaires de base de la population comorienne est accrue	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Mise en œuvre de la réforme tarifaire y compris pour le riz, proposée dans le document de politique commerciale	Document de politique commerciale approuvé par le Conseil de Ministres	Adoption par le Parlement du code de douanes fixant le régime tarifaire révisé et sa mise en œuvre par les douanes au niveau national	Ministère en charge du Commerce Ministère en charge de l'Agriculture Vice-présidence de finance Douanes
Résultat 2 : Amélioration de la régularité et l'accessibilité des prix de transport inter-iles	Manque de transport régulier et adéquat pour le transport des denrées inter-iles. Producteurs subissent des pertes significatives à cause des défauts dans la chaîne de commercialisation	Au moins un PPP établi et opérationnel pour le transport inter-ile	Ministère en charge des infrastructures Ministère en charge du Commerce ANPI, UCCIA Chambre d'Agriculture MODEC
Actions à moyen-terme: 2017-2019			
Résultat 3: Etendre le programme des investissements publics aux ports de pêche et infrastructures de commercialisation aux îles (p. ex. marchés, stockage, etc.)	Programme des investissements publics concentré sur la construction et entretien des routes	Plan des infrastructures critiques de commercialisation par île établi en coopération avec les parties prenantes et sa mise en œuvre en cours	Ministère en charge des infrastructures Ministère en charge de l'Agriculture Ministère en charge de finances Associations des producteurs et pêcheurs, UCCIA

Chapitre 3 : Une nouvelle politique commerciale au service de la réduction de la pauvreté

Attendu depuis de nombreuses années, le document-cadre de politique commerciale a été adopté en 2014 par le Gouvernement. Il définit la vision du pays en matière de politique commerciale et indique trois stratégies assorties d'une feuille de route pour mettre en œuvre dans le court et moyen terme.

Ces stratégies combinées visent comme objectif global de profiter des nombreux accords commerciaux desquels l'Union des Comores est partie prenante et de définir les avantages qu'elle peut tirer de sa participation aux différents programmes et zones d'intégration régionale, tout en ajustant les pratiques douanières permettant une plus grande transparence dans l'octroi d'exonérations et préférences tarifaires et en améliorant le système de collecte des données statistiques.

La politique qu'entend poursuivre l'Union des Comores dans le domaine du commerce a pour ambition de :

- Prendre acte de la globalisation et de la libéralisation de l'économie mondiale ;
- Tirer la croissance économique par les exportations, en renforçant l'appareil productif ;
- Mettre en place un cadre favorable à l'expansion du secteur privé ;
- Diversifier les partenaires commerciaux ;
- Mettre en œuvre une politique favorisant la libre concurrence interne et externe, et les transferts de technologie

Possible catalyseur des nombreuses réformes récentes

Pour traduire la volonté exprimée dans la SCA2D en actes et en réalisation concrète, le gouvernement devra poursuivre le rythme des réformes. Des réalisations notables issues principalement de la matrice d'actions de l'EDIC 2007 ont permis une légère amélioration des performances notamment durant les 4 dernières années. Les efforts ont porté à la fois sur le climat des affaires (création d'une agence de promotion des investissements), les infrastructures (aéroport, port et terminal portuaire en Grande Comores), le cadre juridique (loi sur la concurrence), fiscal (nouveau code des impôts, création de Administration Générale des Impôts et des Domaines).

Malgré une balance commerciale structurellement déficitaire

En termes de commerce extérieur, les **exportations** se sont accrues en valeur de 16% de 2010 à 2011 puis en baisse de 19% en 2012. Cette évolution résulte du recul de 22% des volumes exportés des produits de rente, en dépit de l'augmentation sensible des prix unitaires à l'exportation, à l'exception de ceux de la vanille. Après la baisse de 2012, le pays a enregistré un nouveau recul de 3% (en valeur) en 2013 dû à la baisse du prix de vente de girofle et ce, en dépit des hausses de 256% des exportations de vanille due à l'envolée des prix sur le marché international et de 19,6% d'Ylang-Ylang due à une augmentation de 14% du volume exporté.

La valeur des **importations** 2011 était en hausse de 13% par rapport à celle de 2010, tirée principalement par les importations de denrées alimentaires, de produits pétroliers et de

produits de consommation courante. Elles ont progressé de 6,9% en 2012 puis 10 % en 2013 sous l'effet de la hausse des prix en dépit du recul du volume importé.

Durant la période 2010-2013, le Moyen Orient est resté le premier fournisseur de marchandises avec une contribution de 45% des importations. Par ailleurs, les Comores importent 11% du total de leurs importations des pays du COMESA et 7% des pays de la Commission de l'Océan Indien. De même, 27% des importations des Comores sont de provenance asiatique.

L'Europe est la première destination des exportations comoriennes avec 52% du total des exportations, tirées par la France qui représente 32% des exportations. L'Asie, après avoir occupé durant les trois dernières années la première place, est reléguée à la deuxième position, représentant 33% du total des exportations du pays contre 46,9% en 2012, en relation avec la baisse des exportations de girofle, essentiellement vers Singapour. Les exportations vers l'Afrique ont représenté 13 % en 2013 contre 5,9% en 2012, tirées par les produits à destination de Madagascar.

Les échanges des Comores sont donc caractérisés encore et toujours par une balance commerciale très déficitaire (taux de couverture de 7% du PIB en 2013). L'ampleur et la croissance du déficit de la balance commerciale est un témoignage criant de la situation paradoxale de l'économie comorienne : avec des exportations réduites et souffrant d'une forte concurrence internationale (vanille), des importations alimentées par les fonds de la diaspora ayant explosé en dix ans soutenues en cela par l'insuffisance de l'offre locale et la croissance démographique, la balance demeure chroniquement déficitaire. Le recours toujours plus important aux importations empêche toute croissance des secteurs productifs ayant un potentiel d'exportation, et rend chaque jour plus illusoire la diversification des productions locales via la substitution d'importation.

Substituer les importations est inéluctable

Pour changer un tel comportement économique, il est indispensable d'augmenter les exportations et réduire en même temps les importations. Le système actuel, fondé sur la redistribution des importations, ne favorise ni l'emploi, ni la production et il n'est pas propice à une réduction de la pauvreté. Cela implique que la stratégie purement commerciale de réduction des importations et d'augmentation des exportations soit exécutée en même temps qu'une stratégie d'industrialisation nationale fondée sur le développement des capacités productives et le développement d'une culture entrepreneuriale.

Cette stratégie doit être accompagnée par des mesures tarifaires en vue de substituer les importations ou les ramener à un niveau conforme aux objectifs de développement. Le seul instrument de politique commerciale utilisé aux Comores est le tarif douanier. Il a été très récemment ajusté conformément aux recommandations de la nouvelle politique commerciale en vue de rationaliser les importations et les ramener à un niveau relativement acceptable. Avec l'adoption de la nouvelle politique commerciale, le pays s'est engagé dans une réforme du tarif douanier pour protéger certains produits pour lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs.

En parallèle, le gouvernement devra prendre des décisions importantes afin d'accélérer son intégration régionale « tout azimut » et tirer profit des accès préférentiels proposés par les différents groupements. Que ce soit dans le cadre des négociations des APE, celles du marché

unique COMESA, celles de la zone tripartite COMESA-EAC-SADC en cours de création ou avec l'Organisation de la Conférence Islamique, le gouvernement et le secteur privé comorien devront mieux appréhender les avantages et inconvénients de chaque accord et l'impact que ceux-ci ont sur la conduite des affaires aux Comores. Les engagements signés ou à venir auprès de chaque organisation devront être internalisés et respectés.

Par ailleurs, d'une façon générale, les importations et les exportations des biens et services sont libres de mouvement sous réserve des limites prévues par les lois et par tout autre règlement au plan national et international en vigueur et dûment ratifié par l'Union des Comores. Le gouvernement devra néanmoins agir de façon parallèle afin d'atténuer ou de supprimer les mesures restrictives portant sur les importations, sur le commerce inter-îles, sur les exportations et sur la production, comme mis en avant dans d'autres chapitres de ce rapport.

Actions prioritaires

L'adoption d'une politique commerciale « pro-pauvre » en 2014 ambitionne d'apporter des réponses à travers la mise en œuvre d'une feuille de route indiquant les mesures à prendre à court, moyen et long terme. Les recommandations proposées dans le cadre plus restreint de l'EDIC sont reprises ici étant donné que la plupart des actions recommandées n'ont pas encore été suivies d'effet. Par ailleurs, la feuille de route du document de politique commerciale a fait l'objet de plans d'action sectoriels avec des lettres de missions adressées aux différents départements ou directions concernées par leur mise en œuvre.

Les grandes lignes de la feuille de route de la politique commerciale visant à accélérer le développement tout en prenant en compte les très fortes contraintes structurelles pesant sur l'économie sont les suivantes :

- Actions de mises à niveau des entreprises
- Renforcement des capacités productives et de la diversification
- Renforcer le cadre institutionnel (notamment en mettant en place les recommandations incluses dans le plan de renforcement des capacités institutionnelles produit en 2013 dans le cadre du Plan à Moyen Terme sur l'Aide pour le Commerce).
- Développer les entreprises
- Développer des mesures spécifiques aux entreprises exportatrices, substitution des importations et de promotion des exportations
- Renforcer la collecte, production et diffusion des statistiques
- Rationaliser les taxes et les tarifs
- Renforcer la coordination interministérielle et l'échange d'informations et des données entre opérateurs, et entre les opérateurs et l'Etat

A plus long terme, le pays devra adopter une vision de développement pour les 10 prochaines années sur la base des stratégies suivantes :

- *Implémenter la stratégie 1 : Autosuffisance alimentaire*
- *Implémenter la stratégie 2 : Amélioration de l'accès aux marchés internationaux*
- *Implémenter la stratégie 3 : Trouver sa place dans les marchés régionaux*

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 3 : Politique Commerciale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Adopter une vision de développement pour les 10 prochaines années	Les Comores se sont engagées dans un processus intense d'intégration au commerce régionale, mondial et multilatéral dont la politique commerciale est un des outils. L'implication de ce processus à long terme est méconnue	Le gouvernement s'est engagé dans un processus de développement à long terme sur la base de scénarios montrant les évolutions possibles jusqu'en 2040, avec des estimations sur la réduction de la pauvreté, la croissance de la population et l'accès aux ressources naturelles	
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 1 : Mettre en œuvre les axes de politique commerciale MESURE PMT I.2	La loi sur la politique commerciale, avec ses 4 axes fondamentaux a été approuvée, mais elle n'est que partiellement mise en oeuvre	Achever les axes 1, 2 et 4: (1) renforcement des capacités productives et la diversification, (2) autosuffisance alimentaire, (4) trouver sa place dans les marchés régionaux	Ministère en charge du Commerce, autres ministères concernés

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 3 : Politique Commerciale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Renforcer le cadre institutionnel et la qualité des statistiques	La prise de décision économique et la coopération avec les organismes multilatéraux souffrent de statistiques ne répondant pas aux normes et difficiles d'accès	Les pratiques statistiques aux Comores, notamment sous l'égide de l'INSEED sont en conformité avec les normes internationales et deviennent un véritable outil d'aide à la décision	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Les capacités des institutions liées au commerce sont renforcées et les compétences élargies en phase avec les processus d'intégration régionale et multilatérale MESURE PMT I.1	Le Plan à Moyen Terme (PMT) 2012-2015 du gouvernement pour l'aide pour le commerce inclus un plan de renforcement des capacités liées au commerce qui n'est pas encore mis en place	Les institutions liées au commerce comptent assez de ressources humaines qualifiées, des mandats clairs pour atteindre les objectifs du PMT actualisé	Ministère en charge du Commerce, autres ministères concernés, UNMO du CIR
Résultat 2 : Fournir une assistance technique pour développer les capacités de l'institut des statistiques pour assurer une fiabilité des statistiques y compris les statistiques commerciales	Les données statistiques sont produites avec retard et sont parfois non conformes aux standards internationaux, rendant les évaluations et la prospective difficiles	L'INSEED produit et publie des statistiques en conformité avec les meilleures pratiques qui permettent des prises de décisions plus rapide et fiable des décideurs politiques.	Ministère en charge de l'Economie, services de prospective économique, BCC, INSEED
Résultat 3 : Renforcer les capacités de collectes et de diffusion des données statistiques des douaniers et des autres administrations économiques	L'INSEED ne peut assumer sa mission car les pratiques statistiques des administrations fournissant les données ne sont pas conformes aux besoins, faute de compétence spécifique en la matière	Les administrations économiques possèdent les outils informatiques nécessaires et sont formées pour fournir des informations fiables et en temps réel à l'INSEED	Ministère en charge de l'Economie, services de prospective économique, BCC, INSEED
Résultat 4 : Identifier un code SH (Système Harmonisé des Douanes) à tous les produits figurant dans la liste des produits sensibles du COMESA	Il est impossible d'identifier les produits figurant dans la liste des produits sensibles du COMESA	La liste des produits sensibles a été revue. Chaque produit de la liste bénéficie d'un code SH pour faciliter les déclarations	Ministère en charge de l'Economie, services des douanes, bureaux des douanes
Actions à moyen-terme: 2018-2019			

Résultat 5 : Créer des services régionaux des statistiques (au niveau insulaire)	L'INSEED ne dispose pas de service décentralisé dans les îles, retardant la production des statistiques au niveau national	Chaque île dispose d'un service régional des statistiques	Ministère en charge de l'Economie, services de prospective économique, BCC, INSEED, gouvernorats des îles
--	--	---	---

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 3 : Politique Commerciale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Substitution des importations	Le taux de couverture de la balance commerciale n'est que de 7%, les exportations stagnent en valeur et les importations augmentent fortement chaque année. La politique commerciale adoptée contient de mesures visant à inverser la tendance	Les exportations sont en croissance continue et la hausse des importations a été maîtrisée et commence à reculer, grâce à l'émergence de production locale dans les secteurs prioritaires et des nouvelles mesures tarifaires sur les importations	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Soutenir la dynamique actuelle de production des produits manufacturés à qui devront être produits localement et ceux qui le sont actuellement	De nombreux produits importés pourraient être produits localement, dans les secteurs agricoles et de l'industrie légère à forte intensité de main d'oeuvre	Les importations de produits pour la construction et l'imprimerie sont fortement réduites au profit des produits locaux (i.e. carrelage, tôles, produits de l'imprimerie, tuyaux en PVC)	Ministère en charge de l'Economie, UCCIA, CCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 2 : Substituer les importations des produits alimentaires (incluant l'eau, le sel, épices, poissons) et favoriser la production locale pour atteindre une autosuffisance alimentaire.	Les importations de produits alimentaires croient de façon robuste et régulière au détriment des produits locaux.	Les produits locaux de première nécessité sont privilégiés par le gouvernement. Un quota d'importation de poisson est instauré pour limiter son importation	Ministère en charge de l'Economie, UCCIA, CCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 3 : Diversifier les produits alimentaires consommés localement en privilégiant les produits locaux	Les produits alimentaires de première nécessité sont importés en quasi totalité au détriment de la production locale	Des campagnes de promotion ciblent certains produits locaux comme la pomme de terre (à la place du riz importé). La production de riz local augmente par l'instauration d'un partenariat public/privé pour assurer le développement d'une infrastructure locale appropriée	Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge de l'Agriculture, CAP, UCCIA, CCIA, organisations socioprofessionnelles
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4 : Continuer à diversifier le marché des importations	Les prix payés pour l'importation des produits alimentaires sont élevés faute de	Faire jouer la concurrence, améliorer la sélection des fournisseurs pour réduire les	Ministère en charge de l'Economie, UCCIA, organisations

	faire jouer la concurrence et contribue à créer des rentes de situation des importateurs, rendant le prix plus élevé pour le consommateur final et la production locale non rentable	coûts des importations finales et particulièrement pour les produits clés comme le combustible	socioprofessionnelles, ONICOR
Résultat 5 : les mécanismes de défense commerciale (« safeguard and trade remedies ») sont mis en place pour favoriser la substitution des importations	Des mesures de protection existent pour le commerce international, mais ne sont pas mis en œuvre aux Comores	Le projet de loi sur les mesures de défenses commerciales (licences, mesures compensatoires) est adopté avec un mécanisme dédié pour leurs mises en œuvre et pour l’instruction des requêtes.	Ministère en charge de l’Economie

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 3 : Politique Commerciale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: Rationaliser les taxes et les tarifs	L'outil tarifaire de la politique commerciale est sous utilisé et les pratiques actuelles ne favorisent pas une croissance permettant de réduire la pauvreté	Mise en oeuvre de la nouvelle politique tarifaire	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Pour la rationalisation des tarifs au profit d'une politique commerciale favorisant la réduction de la pauvreté (en agissant en priorités sur les importations de denrées alimentaires et d'hydrocarbures)	L'outil tarifaire est sous utilisé pour promouvoir la croissance et la réduction des importations	Concernant la liste des produits faisant l'objet d'homologation des prix, appliquer un taux de 0% (<i>duty free</i>) sur les biens non produits localement, entre autres, les produits pétroliers et pharmaceutiques. Garder le tarif d'importation à 5% pour les produits agroalimentaire susceptibles d'être produit localement. Un organisme de contrôle peut vérifier que les prix des produits de base restent abordables pour les plus démunis	Ministère en charge du Budget, service des douanes, bureaux des douanes des îles
Résultat 2 : Pour la rationalisation des taxes au profit d'une lisibilité et visibilité plus grande	Multiples droits et taxes à l'importation, s'ajoutant au tarif. Grille des tarifs trop large	Il existe uniquement trois taxes (au lieu de huit) en plus de la taxe de consommation, dont les bénéfices seront repartis en fonction de l'autorité gouvernementale concernée ; Application exhaustive des taxes et tarifs par l'autorité compétente	Ministère en charge du Budget
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3 : Modifier le régime tarifaire dans la perspective d'une réduction des	La majorité des revenus de l'Etat provient des droits de douane	Une étude d'impact sur l'introduction d'une TVA, évalue l'impact du	Ministère en charge du Budget, service des douanes, bureaux des douanes des îles

revenus générés par les douanes après adoption des tarifs extérieurs communs et autres ajustements		remplacement de la taxe sur la consommation par une TVA afin de compenser les pertes de revenus générés par les taxes douanières	
--	--	--	--

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 3 : Politique Commerciale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 5: Mesures spécifiques aux entreprises exportatrices	Les exportations ont augmenté un volume mais ont baissé en valeur et restent peu diversifiées. Les entreprises avec un potentiel à l'exportation ne sont pas assez équipées ni compétitives, leurs produits ne répondent pas aux besoins, la promotion institutionnelle des exportations est quasiment inexistante	La base d'exportation est diversifiée, notamment en matière agricole et produits de première transformation, permettant une croissance soutenue des exportations, en profitant des nombreux accords régionaux et bilatéraux dont bénéficient les Comores	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Assister les entreprises exportatrices comoriennes en vue de renforcer leur avantage compétitif pour faire face aux normes internationales sur le plan de la qualité et le prix ;	Les services d'accompagnement aux entreprises sont limités et peu d'entreprises sont prêtes pour se lancer à l'export	Le nombre d'entreprises exportatrices augmente de 15% sur la période.	Ministère en charge du Commerce, UCCIA, CCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 2 : Renforcer des relations de coopération entre les groupements des sociétés exportatrices et les organisations commerciales dans le monde	La participation des Comores aux organismes publics, parapublics et privés de promotion des exportations et du commerce international est limitée	Les CCIA, les CAP, l'UCCIA et l'ANPI participent aux forums accès sur les affaires de tous les organismes régionaux et multilatéraux desquels les Comores sont membres	Ministère en charge du Commerce, UCCIA, CCIA, douanes, organisations socioprofessionnelles
Résultat 3 : Réaliser un pré-diagnostic et un diagnostic approfondi qui déterminera l'impact du démantèlement tarifaire sur la compétitivité de l'entreprise et les forces et les faiblesses de celle-ci ;	Les Comores ont adopté une politique active d'intégration régionale. Participer aux REC implique des mesures de libéralisation des échanges (baisse des revenus douaniers) qui n'ont pas été quantifiés	Une étude sur l'impact de la participation des Comores au REC sur le démantèlement tarifaire est produite. Des décisions concernant la participation des Comores à ces agences sont prises	Ministère en charge du Commerce, UCCIA, CCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 4 : dégager des ressources financières pour renforcer les infrastructures économiques	Les ressources budgétaires disponibles pour accompagner le mouvement de substitution des importations sont limitées,	Réduire les réserves internationales à l'équivalent de 3 mois d'importations des biens et services sans mettre en danger le	Ministère en charge des Finances, , Direction du Budget

		fragile équilibre budgétaire	
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 5 : accompagner le développement de nouveaux secteurs en créant des structures d'appui dédiées	Pas de service spécialisé pour le développement de l'industrie (hors CCIA)	Établir des centres de services spécialisés afin de promouvoir les secteurs industriels suite à la dynamique de mise ne place d'un secteur manufacturé	Ministère en charge du Commerce, UCCIA, CCIA, organisations socioprofessionnelles, MODEC, CAP

Pilier I : Cadre politique et intégration commerciale			
Chapitre 3 : Politique Commerciale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 6: Limiter les contraintes	Des contraintes structurelles à la mise en place de la politique commerciale sont nombreuses, mais certaines d'entre elles de nature administrative peuvent être éliminées rapidement	Les principales entraves au développement du commerce extérieur d'origine administrative sont éliminées	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Renforcer les contrôles sur la gestion du pavillon comorien	Le nombre et le type de navires battant pavillon comorien est inconnu, et les conditions de l'immatriculation ne favorisent pas le développement de l'activité ou de l'emploi de marins comoriens	La gestion du pavillon comorien est confiée à un bureau comorien redevable auprès des autorités nationales	Ministère en charge des Transports, Ministère en charge des Relations Extérieures
Résultat 2 : Renforcer les contrôles douaniers sur les trois îles	L'efficacité des contrôles varie d'une île à l'autre	Prendre comme exemple les procédures suivies par les services des Douanes d'Anjouan, pour les appliquer aux autres îles	Ministère en charge de l'Economie, services des douanes, bureaux des douanes dans les îles
Résultat 3 : introduire des procédures informatisées pour faciliter l'obtention des certificats d'origine pour bénéficier des multiples préférences tarifaires appliqués aux produits d'origine comorienne	Les procédures d'obtention ne sont pas informatisées. Le bureau d'origine crée qui généralement gère uniquement les certificats d'origine du COMESA. Ce bureau n'a pas préparé des certificats d'origine pour les autres initiatives qui accordent des privilèges tarifaires à l'Union des Comores notamment la Chine, l'Inde, le Japon	Les procédures pour le COMESA et les autres initiatives sont informatisées dans tous les bureaux.	Ministère en charge de l'Economie, services des douanes, bureaux d'origine dans les îles, bureaux des douanes dans les îles
Résultat 4 : introduire un bureau d'origine à Mohéli	Il n'y a pas de bureau d'origine à Mohéli pour certifier que les produits exportés sont d'origine comorienne	Un bureau d'origine est créé et est opérationnel à Mohéli.	Ministère en charge de l'Economie, services des douanes, bureaux d'origine dans les îles, bureaux des douanes dans les îles

Chapitre 4 : Accélération de l'intégration régionale et de l'accès aux marchés

L'EDIC 2007 avait recommandé à l'Union des Comores une ouverture sur les marchés régionaux et internationaux comme outil de développement économique et une solution à l'isolement dans lequel se trouvait le pays. Les Comores ont entamé une **stratégie d'intégration** à la fois avec le continent africain mais aussi avec le monde arabe et l'Asie. Il s'agit en fait de partenariats qui ont plus ou moins toujours existé mais qui aujourd'hui se font dans le cadre d'accords commerciaux facilitant l'accès aux marchés au moyen de régimes tarifaires préférentiels.

Depuis l'adhésion à la Zone de Libre-échange du COMESA en 2006, les Comores ont accéléré leur stratégie d'**ouverture régionale** par la signature de nombreux accords commerciaux.

Les Comores ont également poursuivi une **approche bilatérale** dynamique utilisant leurs bonnes relations –liens historiques, diplomatiques, culturels- avec de nombreux partenaires dans le monde, profitant également des SGP offerts et de l'émergence des BRICS.

Poids des principaux partenaires commerciaux des Comores, 1995 et 2011 (En % de leur commerce total avec les Comores)

Partenaires	1995	2011
Union Européenne	75.4	47.0
Emirats Arabes Unis	0.6	14.5
Afrique du Sud	8.9	5.5
Inde	2.6	5.1
Pakistan	0.7	4.5
Lituanie	0.0	3.7
Chine	1.4	3.6
Kenya	1.7	2.9
Maurice	1.5	2.5
Madagascar	2.8	2.4
Thaïlande	0.3	2.2
Singapour	3.2	2.2
Tanzanie	0.0	1.4
Etats-Unis	0.7	0.6

Source : Politique commerciale des Comores, 2014

En outre, les négociations **multilatérales** sur la libéralisation des échanges au sein de l'OMC et la prédominance des flux commerciaux avec les pays développés dans la structure commerciale des Comores ont conduit à renforcer les liens existants avec les partenaires commerciaux sous régionaux mais aussi à créer de nouveaux partenariats dans le sens d'une diversification des opportunités commerciales.

Profiter des multiples options régionales

Le COMESA est un organe à vocation d'intégration régionale, rattachant les Comores à la locomotive économique et commerciale de l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, avec un potentiel de plus 400 millions de consommateurs. L'Union des Comores a ratifié le traité de Zone de Libre -Échange (ZLE) du COMESA en 2006, qui instaure la franchise totale de « toutes les marchandises importées de pays membres du COMESA. Le COMESA est la première zone d'intégration économique et commerciale des Comores et le pays doit tout

faire pour réussir cette intégration. Cette intégration est, en effet, un levier pour renforcer les capacités productives : importer des marchandises avec un degré d'ouverture élevé, et se donner les moyens de s'intégrer dans ce grand marché en exportant davantage. Avec la mise en place de la ZLE, des dispositions sont prises pour compenser le manque à gagner en termes de recettes douanières qui contribuent d'une façon substantielle au budget de l'Etat et donc au fonctionnement des services publics. Toutefois, ce manque à gagner reste faible du fait des taux comoriens qui sont plus faibles que le TEC, principalement pour les produits intermédiaires.

Les Comores ont soumis une candidature pour devenir membre de la **SADC**. L'avantage principal d'une adhésion éventuelle à la SADC est la présence de l'Afrique du Sud comme pays leader au niveau régional qui, par son savoir-faire, sa technologie, et ses investissements, peut appuyer le décollage des Comores. Toutefois, cette adhésion impliquerait plusieurs réglementations à observer, parmi elles, le coût des cotisations qui est élevé et l'intégration à une union monétaire prévue pour 2016 alors que les Comores ne sont pas disposées à court terme à renoncer à leur appartenance à la zone CFA (Communauté financière d'Afrique) ni à la garantie qu'apporte le Trésor français à la parité franc comorien / euro.

L'objectif de la **Tripartite COMESA/EAC/SADC** est la création d'un espace commercial régional et plus largement, la mise en place de la ZLE Continentale. La Tripartite veut rationaliser l'appartenance des pays africains à plusieurs groupements régionaux qui conduit le plus souvent à des incohérences et des contradictions dans les politiques commerciales, comme dans le cas des Comores. Chaque législation nationale devra adopter le Tarif Extérieur Commun (TEC) comme tarif au sein de cet espace économique. Aussi, les Comores, étant membre du COMESA, pourront-ils bénéficier d'un accès similaire aux marchés commerciaux des Etats membres de l'EAC et de la SADC.

La Commission de l'Océan Indien (COI) est conçue comme un organe de coopération régionale des îles de l'Ouest de l'Océan Indien. Sur le plan commercial, la COI ne constitue pas un espace réglementé. Le commerce intra-régional au sein de la COI est très faible. La faiblesse des échanges intra-COI est à lier à la faiblesse des infrastructures et, particulièrement, les infrastructures maritimes et aériennes inter-Etats de la COI.

Les Comores sont membres de la **Ligue Arabe** depuis 1993. La Ligue Arabe est très active en termes d'investissements réalisés aux Comores. Ainsi, en mars 2010, avec l'appui de la Ligue arabe et de la Conférence islamique, le gouvernement du Qatar a accueilli une conférence sur le thème du développement et de l'investissement aux Comores qui a permis de dégager des promesses de financement à hauteur de 540 millions USD (même s'il est difficile de savoir précisément quels montants ont été effectivement décaissés). Les pays de la Ligue Arabe ont signé un traité commercial, le **GAFTA (Great Arab Free Trade Area)** mise en vigueur en janvier 1998. Les Comores ne sont pas membres de cet accord commercial, toutefois le pays bénéficie d'un traitement préférentiel du fait de son appartenance à la Ligue Arabe.

Maximiser l'utilisation des accords bilatéraux

Les Comores bénéficient de nombreuses préférences commerciales :

Pays	Année	Brève description
Canada	2003	DFQF* excluant les produits laitiers, poulets et œufs.
Chine	2010	Tarif zéro appliqué à 4788 lignes tarifaires (60 %) devant être étendu éventuellement à 97%.
Union Européenne	2001	L'Initiative TSA offre un accès DFQF à tous les produits des PMA sauf les armes et munitions
Inde	2008	Accès sans droit de douane à 85% des lignes tarifaires au niveau HS 6-digit
Japon	2007	Accès DFQF à 8859 lignes tarifaires (ou 98% des lignes tarifaires), couvrant plus de 99% en valeur des importations.
Corée	2000	Accès DFQF étendu à 95% du total des lignes tarifaires en 2010
Etats Unis – LDBDC	1976-2010	3451 produits admis sans droit de douane sous le régime SGP; 1430 produits additionnels pour les pays les moins développés bénéficiaires des pays en développement (LDBDC)
Etats Unis - AGOA	2000	1835 produits provenant de pays africains sélectionnés pour un traitement sans droit de douane sur le marché américain

Source: Bridges, Sam Laird (2012) *DFQF: Duty Free Quota Free / Sans droits de douane, ni quota

L'Union Européenne a un cadre de partenariat avec les Comores. Le pays bénéficie du régime préférentiel en tant que PMA, le Système de Préférences Généralisées (SPG). Il bénéficie également de l'Initiative « Tous Sauf les Armes » (TSA). Ainsi, les Comores exportent vers l'Union Européenne avec franchise de douane et importent des produits en provenance de l'UE sans franchise de douane. Les Comores sont également en négociation pour la signature d'un APE intérimaire. Les APE font suite à la Convention de Lomé qui accordait une franchise de droit de douane sur les marchandises en provenance de pays ACP vers l'Union Européenne sans réciprocité de franchise (les préférences non réciproques).

Le dilemme : Privilégier l'économique ou le politique ?

La participation aux autres organismes d'intégration régionale doit être réfléchi, étudiée et mieux appréhendé. Il ne suffit pas de parapher un document pour que les contraintes structurelles s'effacent ou que les investissements arrivent. Les participations « contradictoires » à des organisations dont les buts diffèrent ou dont les intérêts divergent peuvent avoir un effet désastreux.

Historiquement, les Comores sont davantage liées à la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le commerce intra-COMESA doit être ainsi renforcé pour deux raisons : i) l'existence d'un marché potentiel au sein des 19 pays membres et ii) la Tripartite à venir qui ouvrira davantage l'accès à d'autres pays africains où les Comores pourront apporter leur savoir-faire et offrir l'accès à leur position géographique stratégique. La COI, avec ses membres intégrés dans d'autres organisations, présente un intérêt surtout politique.

Les relations avec les pays arabes sont primordiales dans la stratégie d'ouverture des Comores car elles offrent un débouché indéniable d'autant que les produits de rente exportés par les Comores sont très demandés dans ces pays. Les pays arabes offrent un atout supplémentaire dans les échanges que les Comores entretiennent avec les pays africains puisque, de fait, les Comores apportent une passerelle vers le Monde Arabe. Les Comores sont l'un des rares pays du COMESA à pouvoir offrir un tel levier vers cette région, vers la ligue arabe et l'OCI. Enfin, les pays arabes ont une attitude caritative avec des investissements dans le domaine culturel et religieux.

L'Union Européenne est le partenaire principal des Comores même si cette dernière décennie a vu la part du commerce avec l'UE diminuer de moitié. Les échanges avec la France comptent pour la majorité des flux commerciaux. Toutefois, les relations entre le Comores et l'UE sont solides et sont définies autour d'un programme de coopération (le 11^e Fonds Européen pour le Développement en cours d'élaboration s'élève à 68 millions d'euros)

Les Comores ont rejoint le groupe d'Afrique de l'Est et Australe (AFOA) pour la négociation des APE. En juillet 2014, l'AFOA a statué que les pays n'étaient pas encore prêts à signer les APE en l'état actuel des accords. Ces accords sont considérés ne pas répondre aux objectifs initiaux des négociations. La crainte pour les Comores est que les recettes fiscales sur les importations baisseraient de 10%, ce qui aurait un impact majeur sur la marge de manœuvre ou « *policy space* » du pays au détriment du développement de ses capacités locales de production. Les Comores devraient maintenir ses relations avec l'UE dans le cadre de l'Initiative « Tous Sauf les Armes » sur une base non réciproque qui offre l'accès entier aux marchés de l'UE et pour lequel les APE n'apportent aucun accès supplémentaire.

Les Comores ouvrent aujourd'hui une voie qui s'appuie sur l'intégration régionale et l'extérieur, ainsi que sur une addition de valeur dans la chaîne de production que les Comores développent au niveau local. Cette stratégie bénéficie de nombreux atouts comme une jeunesse pléthorique et multiculturelle ouverte sur le monde, une petite industrie agro-alimentaire et des nouvelles filières à développer, à l'instar de l'utilisation des TIC comme accélérateur d'intégration.

Les Comores ont également renforcé leur place au sein des groupements régionaux dont ils sont membres. Il leur incombe maintenant d'identifier au mieux le potentiel économique de l'intégration régionale et bilatérale pour le développement du commerce et développer les niches correspondantes en fonction des accès préférentiels disponibles.

Actions prioritaires

En conformité avec les stratégies de développement à long terme incluses dans le document de politique commerciale adopté en 2014, les actions prioritaires en vue de faciliter l'intégration régionale et l'accès aux marchés régionaux et porteurs sont de trois ordres :

- Revue, évaluation et compréhension de tous les accords commerciaux dont les Comores sont ou s'apprêtent à devenir signataires, notamment dans un objectif d'aide à la décision, de déceler les meilleures opportunités et d'éviter les conflits, les infractions ou les pertes d'opportunité ;
- Amélioration de l'accès aux marchés internationaux : mieux utiliser les initiatives mises à disposition grâce au Système Généralisé de Préférences, préparer au mieux l'adhésion à l'OMC en utilisant les lignes directrices d'adhésion pour les PMA, diligenter une étude d'impact sur les trois composantes – commerciale, développementale et financière concernant l'APE avec l'Union Européenne ;
- Trouver sa place dans les marchés régionaux : COMESA, Tripartite, Commission de l'Océan Indien, Organisation de la Conférence Islamique, etc.

Pilier I : Cadre Politique et Intégration Commerciale			
Chapitre 4 : Accords Commerciaux et Intégration Régionale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Tirer un plus grand bénéfice de la participation à des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux en étudiant les avantages et désavantages de chacun	Les Comores sont signataires de nombreux accords régionaux et bilatéraux leur conférant des accès préférentiels à certains marchés. Les accords sont complexes, parfois avec des objectifs concurrents.	Les Comores participent aux CER les mieux à-même d'accélérer son développement économique, réduire sa pauvreté et accélérer son intégration dans le système commercial mondial. Les accords sont disséminés parmi les parties prenantes pour leur meilleure utilisation. Les futurs accords sont formés pour compléter les accords existants, sur la base d'analyse comparée	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Les Comores connaissent leurs atouts et faiblesses pour chaque groupe régional en priorisant les accords signés	Plusieurs accords commerciaux existants mais leurs avantages ne sont pas toujours évidents pour les acteurs économiques	Un plan d'action est disponible pour chaque accord en priorisant les plus bénéfiques pour les Comores Stratégie nationale d'intégration régionale des Comores	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, UCCIA
Résultat 2: Un état des lieux des accords commerciaux bilatéraux existants est dressé et leur contenu analysé. La collaboration entre les services de l'Etat pour les négociations et la diffusion de l'information est améliorée.	Absence de mémoire institutionnelle desdits accords rendant leur utilisation et mise à profit difficile	Un état des lieux est réalisé et un inventaire dressé de tous les accords. Les accords sont archivés dans un système informatisé accessible au plus grand nombre Les accords sont réactivés (y compris les accords commerciaux avec Burkina-Faso, Egypte, Maurice, Burundi, Belgique-Luxembourg)	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, CGP, Présidence
Résultat 3 : Accès aux marchés de l'Inde, de la Chine en tant PMA en bénéficiant	Offre d'accès en franchise de droits et taxe faites au Gouvernement mais pas d'offres	Répondre aux offres d'accès au marché des pays du BRICS sur la base des intérêts	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations

des termes préférentiels	de biens et services sur ces marchés potentiels en réponse	de ses pays pour les produits comoriens	Extérieures, secteur privé
--------------------------	--	---	----------------------------

Pilier I : Cadre Politique et Intégration Commerciale			
Chapitre 4 : Accords Commerciaux et Intégration Régionale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Implémenter la stratégie 2 de la Politique Commerciale « Amélioration de l'accès aux marchés internationaux »	Les accords en cours de négociation ou de mise en place prévoient des dispositifs spéciaux pour que les PMA puissent accéder aux marchés internationaux. Les Comores ne profitent pas assez de ces dispositifs	Les Comores ont mis les dispositifs juridiques et institutionnels en place qui leur permettent de bénéficier des accords préférentiels en qualité de PMA et membres des CER	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Utilisation optimale des initiatives mises à disposition grâce au Système Généralisé de Préférences (SGP)	Le SGP et les offres des pays concernées pour les produits comoriens sont peu connus et peu disséminés comme opportunités d'accès au marché sous ce mode	Le SGP est connu, disséminé et utilisé pour accéder à des opportunités de marchés extérieurs ne faisant pas l'objet d'arrangement commercial Des informations pertinentes se trouvent sur le site internet du Ministère en charge du Commerce ou sur la plateforme commerce Comores	Ministère en charge du Commerce, UNMO du CIR, secteur privé, ANPI
Résultat 2: La position des Comores concernant l'APE avec l'Union Européenne est reflétée dans les négociations dans le cadre de l'AfOA	Les Comores ont exprimé le besoin de mieux voir refléter leur statut de PMA et que les principes de base à l'origine des APE soient mieux pris en considération, notamment au regard des avantages dont bénéficient les Comores dans l'initiative TSA	Une étude d'impact sur les trois composantes (commerciale, développementale et financière) est disponible La possibilité d'introduire une clause de flexibilité pour la révision de la liste des produits sensibles a été adoptée Les Comores jouent un rôle actif dans les négociations des APE avec l'UE au niveau de l'AfOA	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures UCCIA
Résultat 3: Les Comores négocient leur adhésion à l'OMC en utilisant les lignes	Les Comores préparent la phase active de négociations et peuvent utiliser les lignes	Le statut de PEID et PMA est pris en considération par les membres du groupe	

directrices d'adhésion pour les PMA	directrices pour l'adhésion des PMA, en profitant de l'expérience d'autres PMA ayant rejoint l'OMC récemment	de travail sur l'adhésion des Comores, qui ne font pas de demandes excédant les capacités du pays	
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4: Achèvement des négociations d'un APE complet équitable et bénéfique pour les parties	Négociations bloquées avec des questions litigieuses en suspend, existence d'un APE-Intérimaire signé et ratifié par certains pays	L'accord final d'un APE complet prend en compte une période transition de 20 ans, des ressources additionnelles pour le développement et une liste d'exclusion d'au moins 25%	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, secteur privé, Parlement

Pilier I : Cadre Politique et Intégration Commerciale			
Chapitre 4 : Accords Commerciaux et Intégration Régionale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Implémenter la stratégie 3 de la politique commerciale « trouver sa place dans les marchés régionaux »	Les Comores participent à plusieurs accords régionaux mais n'ont pas encore adopté une stratégie gagnant-gagnant leur permettant de profiter de chacun d'entre eux en tirant le maximum d'avantages découlant de leur statut	Les Comores ont mis en place une stratégie graduelle leur permettant de maximiser leur appartenance à différents groupements régionaux et de bénéficier pleinement des accords	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Les critères de convergence du COMESA sont mis en œuvre, la ZLE du COMESA est mise à profit afin de trouver des marchés potentiels pour exporter les produits niches. Des dispositifs ponctuels de protection sont mis en place pour diminuer l'impact des accords sur l'économie comorienne MESURE PMT I.3	A l'exception de la ZLE les autres critères ne sont pas encore mis en œuvre. Le cap pour l'entrée dans l'Union Douanière n'a pas encore été fixé, les informations disponibles sur le COMESA pour les entreprises exportatrices sont limitées ou mal comprises	Les Comores ont fixé un cap sur 10 ans pour rentrer dans l'Union Douanière. Le COMESA a entériné une liste des produits sensibles valable pendant la période maximale de 5 ans. L'information sur le COMESA est accessible en ligne et dans les CCIA. Une possibilité de recourir à un mécanisme de protection est prévue (dans le cas où les produits européens rentrent sans taxes dans un des quatre pays signataires de l'APE avec l'UE et circulent hors taxes parmi les marchés des autres pays COMESA dans le cas d'union douanière)	Ministère en charge du Commerce, secteur privé
Résultat 2: Mise en œuvre de la ZLE Tripartite COMESA/SADC/CAE	Les Comores ont fait une demande d'accession à la SADC.	Une étude d'impact est disponible Les Comores bénéficient pleinement des avantages représentés par la ZLE du COMESA avant de s'engager dans d'autres accords commerciaux	Ministère en charge du Commerce, secteur privé, Douanes

Résultat 3 : L'intégration régionale dans le cadre de la COI visant à défendre les intérêts des petits états insulaires est renforcée	Existence de programmes sectoriels d'intégration et de coopération	Trouver de nouveaux marchés pour les exportations comoriennes vers Madagascar et l'Ile Maurice Améliorer l'état des infrastructures pour réduire le temps nécessaire pour le transport des marchandises périssables comoriennes avec Madagascar	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, secteur privé
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4: Ouvrir un bureau de représentation et de coordination au siège du Secrétariat du COMESA	Les Comores n'ont pas pour l'instant de bureau de représentation à Lusaka	Un bureau permanent atteste de la pleine participation des Comores aux objectifs du COMESA	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures
Résultat 5: Les opportunités au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) sont saisies par le pays	Le pays est peu actif au sein de l'OCI, passant à côté de soutiens possibles pour le renforcement des capacités par absence d'information ou de suivi des opportunités	L'OCI participe au développement de joint-ventures / PPP pour améliorer les infrastructures de transport Une étude sur le développement du tourisme en provenance des pays du Golfe Persique est disponible	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, secteur privé
Résultat 6 : Adhésion à la ZLE de la Ligue des Etats Arabes (GAFTA).	Les Comores sont membres de la Ligue mais n'ont pas rejoint la ZLE associé	Une politique de promotion au niveau national fait connaître cette nouvelle initiative. Les Comores participent à la grande zone arabe de libre-échange.	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, secteur privé, Douane, Parlement
Résultat 7 : Accès aux opportunités fournies par l'AGOA	L'accès à ce marché est consacré par un décret du Président des Etats Unis depuis 2008 mais les Comores n'ont pas fait d'offre de biens et services (manque d'opportunités sur le marché américain pour les produits comoriens hors vanille, produits comoriens ne répondant pas aux normes américaines)	Une offre de biens et services est faite Le développement de joint ventures avec des entreprises américaines a été étudié	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, secteur privé, UCCIA, MODEC

Pilier I : Cadre Politique et Intégration Commerciale			
Chapitre 4 : Accords Commerciaux et Intégration Régionale			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: Développer l'économie et le commerce régional et international sur la logistique portuaire pour assumer un rôle de plateforme dans l'Océan Indien renforcé par l'exploration pétrolière en cours	L'augmentation du nombre de partenariats avec les pays du Golfe et de la région, combinée à la participation des Comores aux accords régionaux placent les Comores dans une situation de carrefour régional	L'économie a réussi sa diversification notamment dans le secteur des services off-shore grâce à des accords avec des pays partenaires, utilisant la jeunesse, l'accès aux marchés et la situation géographique de l'archipel.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: le trafic passant par les ports comoriens augmentent grâce à de meilleurs connections avec les principaux ports de la région, les infrastructures de transport sont améliorées pour profiter de ce trafic croissant	Les importations et exportations comoriennes ont commencé à se diversifier pour inclure davantage de partenaires commerciaux africains et arabes. La compagnie exploitant le port de Moroni est présente dans de nombreux ports africains.	Des accords de partenariats sont signés avec au moins deux ports : le port de Dar es Salam en Tanzanie et un 2 ^{ème} port d'un pays développé (ex : Dubaï World Company)	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Transports, UCCIA, ANPLAPC
Résultat 2: stimuler le développement des services à l'industrie pétrolière on-shore et off-shore	Les premières prospections indiquent un fort potentiel en hydrocarbures dans le canal du Mozambique. Les premiers contrats de prospection existent avec des intérêts étrangers	Les Comores utilisent l'expérience d'autres PMA Une étude des besoins en services de l'industrie pétrolière est disponible Les contrats relatifs aux hydrocarbures sont renégociés pour participer à une réduction de la pauvreté (avec assistante UN ou BAD) et dans une approche de protection des générations futures	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de l'Energie, UCCIA, MODEC
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Réaliser une étude de faisabilité sur les services à développer sous forme de BPO et/ou outsourcing	Les Comores conjuguent plusieurs facteurs favorables pour le développement des services BPO (jeunesse, langues, cultures)	L'expérience de pays similaires est étudiée (Cap Vert), les besoins en BPO des principaux partenaires des Comores sont documentés	Ministère en charge du Commerce, secteur privé, Ministère en charge des Télécommunications

Chapitre 5 : Intégration au système commercial multilatéral : comment s'y préparer ?

Le 22 février 2007, le Gouvernement de l'Union des Comores a présenté une demande en vue de l'accession du pays à l'OMC, au titre de l'article XII de l'Accord instituant l'Organisation Mondiale du Commerce.

Depuis, plusieurs étapes ont été franchies :

- ✓ Le 12 juillet 2013, le Gouvernement de l'Union des Comores a déposé officiellement au Secrétariat de l'OMC l'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur
- ✓ Le Secrétariat de l'OMC a circulé aux Membres de l'OMC l'Aide-mémoire en novembre 2013 dans les trois langues de travail de l'organisation
- ✓ Le Président du groupe de travail a été désigné en la personne de l'Ambassadeur, Représentant Permanent du Pérou à Genève, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia
- ✓ Le Gouvernement de l'Union des Comores a institué par voie d'arrêté du Vice-Président en charge du Ministère du commerce extérieur, un comité national intersectoriel de négociation incluant toutes les parties prenantes nationales liées (secteurs public et privé, société civile, compétences nationales reconnues dans les domaines de négociations)
- ✓ Les Membres de l'OMC ont été invités à formuler des questions au sujet de cet Aide-mémoire, dans la limite du 31 janvier 2014, en vue de la communication de ces questions aux autorités des Comores
- ✓ Les Etats-Unis et l'Union Européenne ont formulées des questions et le Comité national de négociation s'active à y répondre avec l'appui de l'assistance technique de la CNUCED

Un calendrier ambitieux a été développé pour les prochaines étapes, et la phase de clarification du régime commercial « phase d'établissement des faits » (« fact finding stage » en anglais) est en cours au moment de la publication de ce rapport. Cet examen, dit multilatéral, se déroule dans le cadre des sessions du groupe de travail qui se réunit en séances plénières à Genève au siège de l'OMC afin de passer en revue les réponses fournies par le pays accédant. Cet exercice peut durer plusieurs années, au vu de l'expérience de la majorité des pays ayant accédé récemment, y compris des PMA.

Les Comores doivent tenir compte de cette réalité afin de mieux se préparer et de prévoir le type d'organisation interne surtout en termes de coordination des moyens à mettre en œuvre pour faire face à ce travail de longue haleine. A cet effet, il est recommandé de préserver dans la durée le rôle et la composition du Comité national en charge de l'accession de l'OMC relevant du Ministère du Commerce avec l'appui de l'Unité nationale du cadre intégré renforcé (voir recommandations ci-après). Avant de fournir des informations à l'OMC, il est important dans cette phase du processus d'accession, pour les Comores de s'assurer de la disponibilité des données statistiques, en particulier en ce qui concerne l'agriculture et le commerce des services, deux secteurs clés de l'économie.

Les Comores, premier PMA à bénéficier des « Lignes directrices sur l'accession des PMA » ?

L'accession des PMA à l'OMC a fait l'objet d'une attention particulière grâce à l'action du groupe des PMA à Genève qui a sans cesse porté les préoccupations de ces pays au centre des débats sur les difficultés qu'ils rencontrent dans les négociations pour l'accession. Ces efforts

ont abouti d'abord à l'adoption le 10 décembre 2002 par le Conseil Général de l'OMC d'une décision portant sur les « *Lignes directrices sur l'accession des PMA* » dont l'objectif était de « *faciliter et d'accélérer les négociations en vue de l'accession avec les pays les moins avancés (PMA) accédant* ».

La décision fixe des points de repère pour les PMA accédant en ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés. Elle donne aussi des lignes directrices concrètes en vue de rendre opérationnelle la notion de "modération" lorsqu'il s'agit de demander des engagements aux PMA.

Les Comores seront parmi les premiers PMA en cours d'accession à l'OMC devant bénéficier effectivement de ces nouvelles dispositions du moment où ils n'ont pas encore initié les négociations bilatérales, s'agissant notamment de l'accès au marché des biens et services.

Concrètement, et au-delà des facilités prévues pour la conduite du processus de négociations et de l'assistance technique qu'ils pourront demander à l'OMC, les Comores seront éligibles pour adopter les mesures suivantes :

- consolider 95% seulement de leur tarif douanier (au lieu de 100% requis des autres pays accédant) et pouvoir disposer ainsi de 5% de lignes tarifaires dont ils seront libres de déterminer le taux final en fonction de leurs objectifs de développement ;
- auront le choix de consolider un droit pour les produits agricoles à 50% (surtout pour les produits qui peuvent concurrencer la production locale) ;
- consolider le taux pour les produits industriels à 35% ;
- s'engager pour un nombre limité de secteurs et sous-secteurs de services en choisissant ceux pour lesquels il pourrait y avoir un potentiel de développement pour générer de l'emploi, par exemple.

La possibilité dorénavant pour les Comores de pouvoir adopter de telles mesures dans le cadre des négociations en vue de l'accession à l'OMC est en soit un changement significatif, voire exceptionnel dans les règles et dans la pratique en la matière au sein de l'OMC. En effet, aucun pays accédant, qu'il soit ou pas un PMA, n'a pu auparavant bénéficier de ces flexibilités.

De nombreuses distorsions, contraintes et obstacles à éliminer

Il ressort clairement que le régime du commerce extérieur comorien se caractérise par de graves distorsions aux plans juridique et institutionnel que les Comores seront appelés à corriger. Il faudra entreprendre d'importantes réformes afin de le mettre en conformité avec les règles de l'OMC. Il va sans dire que de telles réformes seront un prérequis pour l'accession.

L'absence d'un environnement économique transparent et stable aussi bien pour les investisseurs comoriens que pour les investisseurs étrangers continue de peser sur le cadre économique du pays. Ainsi, la réforme récente de la fiscalité indirecte (régime de taxation à l'importation et à l'exportation) qui visait à réduire certains tarifs pour se rapprocher du Tarif Extérieur Commun du COMESA s'est avérée insuffisante car en définitive, la structure tarifaire reste incohérente. Par exemple, la réglementation fiscale en cours taxe plus les biens d'équipement que les biens de consommation finaux.

Bien qu'en général, l'Union des Comores n'ait pas de restrictions quantitatives à l'importation, le régime en matière de licences d'importation devrait tout de même être mis en conformité avec les règles de l'OMC en particulier en ce qui concerne le nombre d'institutions et d'autorités habilitées pour l'octroi des licences ;

Les règles d'origine ainsi que le régime antidumping et des droits compensateurs sont régis par des règles préférentielles dans le cadre du COMESA et de l'APE. Les Comores seront appelées à mettre en place des régimes NPF compatibles avec les accords de l'OMC en la matière.

Dans le domaine des services, l'état actuel des choses ne plaide pas en faveur de l'ouverture à court terme d'une négociation pour l'accès au marché des services. En effet, il n'existe actuellement aucune limitation concernant : le nombre de fournisseurs de services, la valeur totale des transactions ou avoirs, le nombre total d'opérations de services ou la quantité totale de services produite, le nombre total de personnes physiques qui peuvent être employées dans un secteur de service particulier ou même la participation de capital étranger.

En pratique, cela signifie que l'accès au marché des services est totalement ouvert et ne présente aucune protection pour les fournisseurs de services locaux. Avant d'entamer la négociation sur les services au sein de l'OMC, il est nécessaire pour les Comores d'adopter des mesures afin de réglementer ce secteur clé de l'économie et de préserver une part du marché aux opérateurs comoriens.

Actions prioritaires

Les recommandations suivantes se basent sur l'examen attentif réalisé par la CNUCED depuis 2010 en préparation du processus d'adhésion. Elles s'inspirent également de l'expérience de nombreux PMA, certains toujours en phase de négociations, afin que les Comores puissent en éviter les écueils. Le processus d'adhésion peut être très long, fastidieux mais peut fournir une occasion unique d'introspection, de réformes en profondeur afin de profiter au mieux de la dynamique nouvellement créée et ceci pour :

- Renforcer la capacité de suivi, négociation et mobilisation de l'équipe OMC
- Mener à bien les négociations et participations aux travaux de préparation des réunions du groupe de travail
- Sensibiliser tous les segments de la population
- Développer les études et outils techniques permettant une meilleure appropriation nationale

Pilier I : Cadre Politique et Intégration Commerciale			
Chapitre 5 : Accession à l'OMC			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1 : Capacité de suivi, négociation et mobilisation de l'équipe OMC	Une équipe de négociateurs a été créée mais manque d'expérience, de structure technique et de moyens pour pouvoir mener à bien les négociations Le processus d'adhésion à l'OMC est connu uniquement par les parties intéressées. L'impact du processus de négociations et de l'adhésion éventuelle n'est pas disséminé parmi toutes les parties prenantes	Le Ministère en charge du Commerce dispose d'une structure permanente de négociations, suivi et mise en place des engagements OMC des Comores au sein du Ministère en charge du commerce. Un consensus national existe sur le bienfait d'une participation accrue des Comores au système commercial multilatéral, pour toutes les composantes de la société.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Consécration du Service OMC au sein de la Direction du Commerce Extérieur en charge du suivi du dossier OMC et du secrétariat technique pour le comité national de négociations	Des compétences existent au sein du Ministère en charge du Commerce mais ne sont pas rassemblées dans une structure unique en charge des questions multilatérales	L'unité en charge de l'OMC est mandatée pour assurer la préparation et le suivi des négociations, au nom du gouvernement.	Ministère en charge du Commerce, UNMO du CIR
Résultat 2 : Poursuite des programmes de formation et des ateliers nationaux thématiques destinés aux négociateurs et aux décideurs sur différents thèmes de négociations et de la politique commerciale (agriculture, services, SPS/OTC, etc.);	Les ateliers qui ont suivi le dépôt de l'AMRCE en 2013 ont une portée globale. Les formations thématiques sont organisées de manière ad-hoc par les PTF	Un programme large de sensibilisation, formation et vulgarisation sur l'OMC est en place pour les trois îles. L'aide mémoire est largement distribué dans les îles.	Ministère en charge du Commerce, UNMO du CIR, gouvernorat des îles
Résultat 3 : Renforcement de la Mission Permanente des Comores à Genève auprès de l'ONU et de l'OMC	La mission permanente ne maintient qu'une seule personne de façon permanente et ne joue pas de rôle actif	Affectation d'au moins deux cadres comoriens afin de suivre et de coordonner les activités liées à l'accession à partir de	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, Mission Permanente des

	dans le processus d'adhésion	Genève	Comores à Genève
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4 : Formation des négociateurs (personnes parmi les membres du groupe de travail interministériel) dans le domaine des négociations commerciales (techniques et stratégies de négociations)	Les besoins en compétences et savoirs pour les négociations évolueront en fonction des progrès réalisés. Le noyau dur des négociateurs doit être renforcé	Formation d'un binôme de deux personnes sur chacun des accords de l'OMC (GATS, GATT, TRIPS, DSU et TFA)	Ministère en charge du Commerce, UNMO du CIR
Résultat 5 : Un vaste programme de réformes juridiques et institutionnelles découlant de l'adhésion à l'OMC est développé	De nombreuses lois et règlements ne sont pas conformes aux règles de l'OMC	Le programme de réformes est validé au plus haut niveau de l'Etat	Ministère en charge du Commerce, Parlement, UCCIA, MODEC, UNMO du CIR

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales			
Chapitre 5 : Accession à l'OMC			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2 : Négociations et participations aux travaux de préparation des réunions du groupe de travail, impliquant tous les acteurs publics et privés	La première réunion du groupe de travail pour l'adhésion n'a pas encore eu lieu	Toutes les réunions nécessaires au processus d'adhésion ont eu lieu et les Comores sont dans la phase finale du processus d'adhésion	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Examiner avec la Division des accessions de l'OMC la possibilité de tenir la 1ère réunion du groupe de travail sur l'accession des Comores à Genève vers au quatrième trimestre de 2015. MESURE PMT I.4	La première réunion du groupe de travail pour l'adhésion n'a pas encore eu lieu	Au moins trois réunions du groupe de travail pour l'adhésion ont eu lieu, avec une restitution dans chaque île	Ministère en charge du Commerce, Mission Permanente des Comores à Genève
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2 : Assistance dans la préparation des réunions du groupe de travail à Genève y compris la formulation des réponses écrites aux questions des Etats membres de l'OMC à l'issue de chaque réunion d'examen de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur ;	Les Comores bénéficient de diverses assistances de court terme, notamment de la CNUCED, pour préparer les réunions du groupe de travail.	Les Comores bénéficient d'assistance de long terme pour accompagner le processus de négociations	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations Extérieures, Mission Permanente des Comores à Genève
Résultat 3 : Préparation des offres initiales sur l'accès aux marchés des biens et services et à la conduite des négociations bilatérales en la matière	Les offres n'ont pas encore été préparées	Les Comores font appel aux compétences requises à travers les programmes d'assistance technique et l'aide bilatérale pour accompagner le processus de négociations	Ministère en charge du Commerce, UCCIA, ANPI, MODEC
Résultat 4 : Lancer les négociations bilatérales en la matière.	Les négociations bilatérales n'ont pas démarré	Les négociations bilatérales sont conclues. Les experts en négociation des affaires	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge des Relations

		économiques et commerciales sont nommés au sein de la mission diplomatique des Comores à Genève	Extérieures
--	--	---	-------------

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 5 : Accession à l'OMC

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Développer les études et outils techniques permettant une meilleure préparation et appropriation nationale du processus et des engagements			
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Lancement d'études sectorielles d'impact dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce des services.	L'impact d'une adhésion des Comores à l'OMC sur les secteurs primaire, secondaire et tertiaire est inconnu. L'adhésion à l'OMC suscite craintes et interrogations	Des études évaluent les effets négatifs et positifs potentiels liés à l'accession à l'OMC	Ministère en charge du Commerce
Résultat 2 : Préparation des fiches techniques d'information citées plus haut (WT/ACC/4, WT/ACC/5, WT/ACC/8, WT/ACC/9)	Les fiches suivantes ne sont pas prêtes : Information sur le secteur agricole (WT/ACC/4), Information sur le secteur des services (WT/ACC/5), Information sur SPS/OTC, (WT/ACC/8) ADPIC, (WT/ACC/9)	Les fiches techniques ont été préparées approuvées localement et soumises à l'OMC pour partage avec les pays membres du groupe de travail	Ministère en charge du Commerce
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Elaboration du plan d'action en matière de transformation et d'harmonisation des législations/réglementations relatives aux principaux chapitres du régime du commerce en particulier les importations/exportations, les services, l'investissement, la propriété intellectuelle, SPS/TBT etc. afin d'assurer leur conformité avec les accords de	De nombreuses lois et règlements ne sont pas conformes aux règles de l'OMC	Le plan d'actions est validé au plus haut niveau de l'Etat. La grande majorité des législations et réglementations ont été mises en conformité avec les accords de l'OMC. Les responsables de l'OMC au niveau de l'Union et des îles ont été sensibilisés sur la conformité aux règles de l'OMC	Ministère en charge du Commerce, Parlement Chambres de Commerce Insulaires Mairies

l'OMC ;			
Résultat 4 : Assistance de nature spécifique à la demande de diverses institutions nationales, sur les questions relatives à la politique commerciale, le système commercial multilatéral et à l'accession à l'OMC.	L'assistance technique est fournie principalement aux services compétents du Ministère en charge du Commerce	Un plan d'assistance technique pour le soutien aux institutions nationales spécialisées, dans les secteurs public et privé est mis en place sous l'autorité de la cellule/unité/département OMC	Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de la Production, Ministère en charge de l'Emploi, Ministère en charge des Transports et du tourisme.

Pilier II : Cadre institutionnel pour le commerce et l'investissement et questions transversales

Chapitre 6 : Rendre le coût des facteurs raisonnables pour accroître la productivité

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D /2015-2019) s'est fixée un objectif de croissance de 6%, soutenu par le développement des infrastructures de base, l'amélioration du climat des affaires et un appui financier au secteur privé.

Le problème de compétitivité aux Comores se pose d'abord en termes de faibles capacités de production. La situation de l'appareil productif ne lui permet pas de continuer à faire face à la concurrence internationale aujourd'hui, ni de préparer efficacement l'avenir par les investissements nécessaires aux produits de demain. A la faiblesse de la diversification des produits d'exportation, vient s'ajouter une faible couverture des importations par les exportations (seulement 7% en 2013). L'étroitesse du marché intérieur, l'absence d'économie d'échelle réduisant les avantages comparatifs du pays sont des contraintes majeures à la diversification et à l'accélération de la croissance économique.

Les réalisations issues de la mise en œuvre de la feuille de route de l'EDIC 2007 relatives à la compétitivité sont à compter principalement dans le domaine des textes et instruments juridiques. Il s'agit notamment du renforcement du cadre légal, juridique et réglementaire par l'opérationnalisation de la cour de cassation, la dissémination du droit de l'OHADA et la création d'un centre d'arbitrage au sein de la chambre de commerce (CACOM). Dans le domaine de la sécurité de l'investissement, on peut noter l'adoption de la loi sur la concurrence, la promulgation des décrets d'application du code des marchés publics mise en place de l'agence de régulation des marchés, la signature du décret d'application du nouveau code d'investissement, la ratification de la convention MIGA (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements) et l'adhésion à la société Islamique d'assurance des investissements et crédit à l'exportation.

Toutefois, on note qu'une grande partie des activités prévues dans le domaine de la réduction des coûts des facteurs, n'a pas été réalisée. Il s'agit notamment de l'amélioration de la productivité du travail, de l'accès au crédit dont le taux d'intérêt demeure élevé malgré la concurrence et un taux encadré par la BCC. Par ailleurs, l'accès aux services de télécommunication ne s'est pas amélioré, malgré le branchement à la fibre optique. Les coûts de communication et d'internet demeurent assez élevés.

Il ressort que l'économie comorienne est dominée par le secteur informel: 79% des emplois sont informels contre seulement 21% d'emplois formels, une situation qui reflète une prépondérance d'une main d'œuvre sous-employée.

Le coût moyen du travail est estimé entre 80 et 160 euros par mois en 2004, variant suivant la branche d'activité. La main d'œuvre est en grande partie non qualifiée donc peu compétitive. Malgré une disponibilité de plus en plus croissante de crédits à l'économie, l'accès au crédit est particulièrement difficile, surtout pour certaines catégories telles que les pêcheurs, les petits artisans et les petites et moyennes entreprises (PME) en général.

Les entrepreneurs qui débutent des activités éprouvent beaucoup de difficultés à pouvoir disposer du crédit initial pour entreprendre. Les principaux problèmes évoqués sont les suivants : (i) déficit d'information sur l'accès au crédit, (ii) faiblesse des institutions

publiques et privées en charge d'appuyer et d'orienter le secteur privé et (iii) un taux d'intérêt élevé. De leur côté, les entreprises n'ont pas encore intégré tout à fait le besoin de sécurité et de bonne gouvernance des banques pour leur permettre de diminuer le risque et d'éviter les écueils des années passées (dettes impayées des producteurs de vanille).

L'un des problèmes majeurs à l'amélioration de la compétitivité est la détérioration ces dernières années de la fourniture de l'eau et de l'électricité : la pénurie fréquente d'électricité et son coût élevé pénalisent fortement les activités de production et constituent un facteur défavorable à la compétitivité économique. L'offre d'électricité en 2014 est évaluée à seulement entre 3h et 8 h en moyenne par jour. Elle est plus élevée au niveau de la capitale et moins au niveau des zones plus reculées.

Le domaine des télécommunications n'est toujours pas ouvert à la concurrence. On constate ainsi un coût relativement élevé et une qualité des communications imparfaite. Le coût des transports renchérit davantage le coût de la production déjà élevé, dû aux autres facteurs de production.

Les surcoûts au titre des frais de fret, frais de manutention (incluant les frais de transbordement et/ou d'acheminement à leur destination finale par voie maritime, et/ou aérien, et/ou terrestre), et divers autres frais sont évalués à hauteur de 30% du coût des consommations intermédiaires.

Le budget destiné aux investissements publics est assez faible ; seulement 11% du budget de l'année 2013 a été consacré aux investissements publics. La création d'une Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) a comme objectif de rendre plus opérationnel le code des investissements. C'est un mécanisme institutionnel important pour rendre plus attractif les Comores comme lieu d'investissement.

Le problème de fiscalité quant à lui se présente sous deux aspects: un taux d'imposition moyen de 21% en 2013, relativement élevé par rapport à la moyenne régionale et une imposition qui ne s'applique seulement qu'à 300 entreprises répertoriées au Service des Fiscalités des Entreprises. Une situation qui crée un système de concurrence déloyale de fait où certains produits sont taxés et d'autres de même nature sont exempts d'impôts. La prépondérance du secteur informel dans l'économie comorienne est à l'origine de ce dilemme.

Les facteurs contraignants la compétitivité de l'économie comorienne frappent différemment les trois principaux secteurs d'exportation.

Le tourisme est très peu développé actuellement, sa contribution au PIB en 2013 n'était que de 0,8%. Le coût de la main d'œuvre touristique est relativement élevé aux Comores (en moyenne 200 euros par mois), comparativement à ceux de la région -Océan Indien (Madagascar et Maurice), les possibilités de formation sont limitées, impliquant une formation sur le tas ou, plus coûteuse, à l'étranger.

Les opérateurs touristiques n'ont pas d'accès préférentiel au crédit et l'offre de crédit est insuffisante. Les incertitudes générales concernant l'accès au foncier ont un impact plus fort pour les hôteliers.

L'insuffisance des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires et des services publics entraîne des coûts élevés d'exploitation. Les routes, aéroports et ports ne sont pas

suffisamment aménagés pour favoriser la circulation intérieure et extérieure des personnes. En corollaire, l'offre de transport est très limitée et l'accès aux Comores onéreux, notamment en comparaison des autres îles de la région.

Les pénuries fréquentes d'électricité pénalisent profondément les activités touristiques surtout les petites entreprises (pensionnats et restaurants) qui ne peuvent pas s'équiper en groupes électrogènes. Le coût relativement élevé de l'électricité ajouté aux coûts additionnels liés à l'utilisation fréquente de groupes électrogènes renchérit les prix à la consommation des produits touristiques (chambre, restauration).

Le secteur de la pêche, pourtant considéré comme porteur fait également montre d'une faible productivité. Les contraintes propres au secteur sont connues : délestage très fréquent dans les milieux de pêche, une main d'œuvre peu qualifiée et relativement couteuse (la communauté des pêcheurs est en grande partie analphabète). Très peu de pêcheurs ont reçu une formation appropriée. Le carburant est relativement cher et en pénurie fréquente, les infrastructures dédiées pour la pêche sont limitées (ports de pêche et chambres froides) et la flotte est encore peu développée (artisanale). In fine, la production actuelle étant consommée entièrement localement et aucune exportation des produits de la pêche n'ayant encore été réalisée, peu d'investissements structurants ont été réalisés.

L'analyse de la compétitivité des filières agricoles par l'approche FFOM a permis d'identifier certains produits agricoles potentiellement compétitifs à l'exportation. Il existe de réelles opportunités dans le domaine agricole pour diversifier les exportations, notamment par l'introduction des nouveaux produits de rente très demandés au niveau international. Les principales contraintes à l'éclosion d'une agriculture commerciale compétitive sont principalement l'accès au foncier (la pression démographique sur les terres agricoles est très élevée et les terres à vocation agricole sont occupées, les exploitations agricoles sont trop petites, la fertilité des terres est affectée par l'érosion), l'accès aux facteurs intermédiaires (engrais, semence, eau) et le manque d'information, de sensibilisation sur les risques inhérents à la situation géographique des Comores (impact du changement climatique).

Les actions prioritaires à considérer sont les suivantes :

- Réduction du coût des facteurs, avec notamment des actions ciblées sur la formation professionnelle, les services aux TPME et l'amélioration de l'accès au crédit pour les secteurs prioritaires ;
- Diminution des coûts des consommations intermédiaires, axée sur le développement des sources d'énergie renouvelables, la meilleure utilisation des TIC, l'amélioration de la compétitivité des installations de transport, notamment portuaires ;
- Amélioration du cadre de la gouvernance, revoir le mandat de l'ANPI et de l'UCCIA
- Accroître la production et la compétitivité dans les secteurs porteurs identifiés dans la SCA2D, en mettant l'accès sur les trois secteurs porteurs pour profiter de l'effet d'entraînement des IDE.

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 6 : Compétitivité et le coût des Facteurs

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Réduction des coûts des facteurs	Les produits comoriens se vendent mal à l'intérieur comme à l'extérieur du pays pour deux raisons : (1) les prix sont très élevés et (2) faiblesse de la production locale	Réduction des coûts de production et relance de la commercialisation des produits comoriens avec une augmentation de la production locale des produits commercialisables	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Développement de l'apprentissage et formation professionnelle des métiers les plus demandés sur le marché national;	C'est une demande exprimée depuis l'EDIC 2007 mais pas encore réalisée. Des centres privés de formation existent mais les programmes ne correspondent pas à la demande réelle du marché	Ciblage des opportunités économiques et initiation à la notion de performance, rentabilité et de qualité	Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge de la formation professionnelle et Ministères de la production, du Tourisme et des travaux publics
Résultat 2: Amélioration de l'accès au crédit, et adoption d'une loi sur le foncier en particulier pour le crédit d'investissement pour les PME/PMI et diminution du coût des emprunts (Voir aussi #6.4.3, #9.3.5, #13.2.1)	Le crédit n'est pas accessible à tous les investisseurs potentiels, la répartition du foncier n'est pas claire par rapport aux zones de productions et zones d'habitation	Les investisseurs accèdent facilement au crédit en milieu urbain comme en milieu rural et que le foncier soit clairement défini.	Ministère en charge de l'Economie,, Ministères en charge de la Production et de l'aménagement du territoire
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Information/Orientation des jeunes à des métiers recherchés sur le marché du travail ainsi que des secteurs potentiels (site internet)	La Maison de l'Emploi et l'Observatoire de l'Emploi viennent d'être créés. L'information est peu disponible pour informer les jeunes des métiers demandés sur le marché, et des potentiels et perspectives futures	Les jeunes peuvent s'informer sur les métiers existants, leur importance actuelle et future. Des conseils / orientations en formation sont donnés existent.	Ministère en charge de la formation professionnelle ; Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi.
Résultat 4: Amélioration du statut actuel du foncier pour qu'il soit plus favorable aux investissements, notamment étranger; création des zones franches décentralisées	Aucun aménagement du territoire n'existe actuellement, délimitant les zones de production agricole des zones d'habitations, ni des zones industrielles	Une cartographie d'un aménagement du territoire existe pour les 3 îles.	Ministère en charge de l'Economie, Ministères en charge de la Production et de l'Aménagement du Territoire

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 6 : Compétitivité et le coût des Facteurs

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Diminution des coûts des consommations intermédiaires	La pénurie fréquente d'eau et d'électricité, les coûts élevés et la mauvaise qualité des communications des transbordements, expliquent une bonne partie de la faible compétitivité.	Les consommations intermédiaires (électricité, télécommunication, transports) sont accessibles et coûtent moins cher	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: La fourniture d'eau et de l'électricité est régulière et accessible partout dans les zones de production	L'électricité et l'eau sont en forte pénurie en milieu urbain et n'existent pas en milieu rural	La population et les unités de production formelles et informelles ont accès à de l'eau et de l'électricité à moindre coût	Ministère en charge de l'Énergie, Mam-wé, EDA
Résultat 2: Amélioration de la qualité et réduction des coûts de communication et augmentation des capacités de connexion à internet haut débit (Promouvoir la concurrence)	Le coût de la communication est très cher comparé à la moyenne régionale. L'internet et Skype n'étaient pas accessibles	La concurrence existe dans la fourniture des services de télécommunication et que le prix de la communication diminue	Ministère en charge des Télécommunications, Comores Télécom ; ANRTIC
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Mise en œuvre d'un Programme de diversification de source d'énergie, notamment les énergies renouvelables en accordant des prix dégressifs pour la consommation d'électricité des gros investisseurs	Le coût de revient actuel de l'énergie ne permet pas une baisse du prix à la consommation. Il est alors recommandé de diversifier les sources d'énergie	D'autres sources d'énergies renouvelables et moins cher existent et que progressivement la consommation tend vers l'énergie renouvelable	Ministère en charge de l'Énergie, Direction de l'énergie, Mam-wé, EDA
Résultat 4: Réduire les coûts de transbordements par la construction d'un Port en eau profonde en Grande Comore et la réhabilitation, l'extension et la modernisation du port de Mutsamudu	Le coût de transbordement actuel est très cher du au fait que les navires par le fait qu'il n'existe pas de Port en eau Profonde en Grande Comore où transite 80% des marchandises	Un Port en Eau Profonde en Grande Comores est en construction et des perspectives Mise à niveau du port de Mutsamudu	Ministères en charge des Transports et de l'Équipement et Direction Nationale des Infrastructures
Résultat 5 : Développement progressif d'un programme axé sur les nouvelles	C'est une proposition déjà faite dans l'EDIC 2007, mais n'est pas réalisée. Il	Des sous-traitances de services de télécommunication existent avec des pays	Ministère en charge de l'Économie, Ministère en charge des

<p>technologies de l'information et l'externalisation des processus commerciaux (Business Process Outsourcing), par exemple les centres d'appels, services de soutien technique, comptabilité et la facturation des achats, gestion financière et administrative du personnel</p>	<p>s'agit de développer l'exportation des services de télécommunication en sous-traitant des services dont les Comores sont compétitifs</p>	<p>développés et que des emplois sont créés.</p>	<p>Télécommunications, Anrtic</p>
---	---	--	-----------------------------------

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 6 : Compétitivité et le coût des Facteurs

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Amélioration du cadre de la gouvernance	Le budget accordé aux secteurs de développement est insuffisant ; la fiscalité est relativement élevée comparée à la région COMESA, la justice des affaires n'existe pas, les produits ne sont pas aux normes	L'Etat offre les conditions essentielles pour une meilleure compétitivité des produits	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Augmentation de la proportion du budget destiné aux secteurs clés (i) infrastructures ; (ii) éducation et (iii) Santé	Seulement 11% du budget national a été consacré aux investissements publics en 2013.	Augmentation des investissements publics destinés aux secteurs des infrastructures et secteurs porteurs de croissance économique ; à l'éducation et Santé.	Ministère des Finances et du Budget; Commissariat Général au Plan en charge des investissements publics.
Résultat 2: Les réformes en vue d'une harmonisation des taxes avec celles de la région COMESA et Océan Indien sont poursuivis; et l'assiette fiscale élargie aux entreprises ne payant pas d'impôts	La fiscalité est de 21% et que seulement 300 entreprises paient de l'impôt (SFE)	Réduire le taux de fiscalité et l'harmoniser avec ceux des pays COMESA	Ministère des Finances et du Budget
Résultat 3: Des réels moyens et pouvoirs sont octroyés à l'ANPI pour mieux accompagner les projets de création d'entreprise jusqu'à l'obtention d'un financement ;	Créé en 2008, le guichet unique n'est pas encore pourvu d'un véritable pouvoir de signature opposable aux autres administrations et immédiatement exécutoire par elles. L'ANPI n'est donc pas encore pleinement opérationnelle.	Une ANPI autonome ayant plein pouvoir d'instruire toutes les demandes des entreprises, et capable de les aider à trouver du financement	Ministère en charge des Finances, ANPI
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4: Un tribunal spécialisé dans les droits des affaires est créé;	Certains cas de corruption ne sont pas jugés faute de tribunal spécialisé. Le traitement différencié par les services de	Les promoteurs sont rassurés de l'impartialité de la justice et de sa détermination à lutter contre la corruption	Ministère en charge de la Justice, Ministère en charge de l'Economie

	l'Etat des affaires semblables découragent l'investissement privé.		
Résultat 5: Promouvoir la mise au norme des produits comoriens par des actions de formation des producteurs ; Vulgariser les laboratoires de Santé et Phyto sanitaires	Des produits comoriens même compétitifs ne peuvent pas franchir les frontières (notamment de l'UE) car manque de certificat phyto sanitaire	Les produits comoriens exportables respectent les normes exigées pour les exportations	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge de la Santé et Ministère en charge de l'Economie

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales			
Chapitre 6 : Compétitivité et le coût des Facteurs			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: Accroître la production et la compétitivité dans les secteurs porteurs identifiés dans la SCA2D	Le secteur agricole, la pêche et le tourisme sont identifiés comme étant les secteurs porteurs (SCA2D) ; mais ces secteurs sont très peu compétitifs	Augmenter la production et la commercialisation des produits de l'agriculture, de la pêche et du tourisme	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Un schéma d'aménagement touristique est mise en place et le marketing touristique est développé	Déjà énoncé dans l'EDIC 2007 mais toujours pas réalisé	Les zones touristiques sont clairement identifiées et les investissements requis sont bien définis	Ministère du Tourisme et Direction Générale du Tourisme
Résultat 2: Les infrastructures de pêche sont développées et la connaissance de la ressource est mieux affinée en vue d'une exploitation durable.	Déjà énoncé dans l'EDIC 2007 et repris dans la stratégie de développement de pêche mais toujours pas réalisé à part quelques infrastructures dans des villages pilotes en cours de construction par la Société HAIRU	Disposer des infrastructures de pêches dans les zones de pêches et avoir une connaissance parfaite des ressources halieutiques.	Ministère en charge de la Pêche et Direction Générale de la pêche
Résultat 3: Le problème du foncier dans l'agriculture est résolu;	Le foncier n'est pas clair ; on ne distingue pas les zones de production des zones d'habitation, les propriétés privées/publiques/communautaires	Disposer d'une loi foncière et d'un recensement exhaustif des terres pour définir clairement les différentes propriétés et les terres agricoles.	Ministère en charge de la Production, et Direction en charge du foncier / cadastre
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4: Les infrastructures touristiques sont développées et la destination Comores est mieux desserte	La capacité d'accueil touristique est très faible. Les touristes aux Comores représentent 50 fois moins que ceux qui vont à Maurice	Promouvoir la construction des infrastructures touristiques dans les zones touristiques et faire connaître les Comores comme une destination touristique	Ministère du Tourisme et Direction Générale du Tourisme
Résultat 5: Des activités de production, de conservation et de transformation halieutique destinées à l'exportation sont développées;	Avec les problèmes d'électricité que connaît le pays, les poissons ne sont plus conservés. La transformation est quasi inexistante ; Quelques opérations pilotes existent sur le séchage et de le fumage.	Assurer la conservation des produits halieutiques, et la transformation en vue d'une commercialisation locale et extérieure.	Ministère en charge de la Pêche et Direction Générale de la Pêche

Résultat 6 : Un centre de formation agricole destiné à promouvoir les produits exportables est créé	L'agriculture est le premier métier des Comores (38% des emplois) La quasi-totalité des agriculteurs n'ont pas reçu de formation de base.	Dispenser des formations de base aux agriculteurs, surtout ceux des cultures de rente et des produits agricoles destinés à l'exportation	Ministère en charge de la Production, et Direction en charge de l'Agriculture
---	---	--	---

Chapitre 7 : Intégrer les mesures de l'AFE pour accélérer la facilitation des échanges

La mise en place de l'AFE sera bénéfique pour les Comores

En raison de son insularité, les Comores font face à de nombreux défis en matière de commerce transfrontalier, qui sont liés à la facilitation des échanges. Les pratiques douanières inefficaces et les procédures de commerce international complexes augmentent inutilement le temps et les coûts de transactions, en réduisant considérablement la possibilité de s'intégrer avec succès dans les chaînes de valeur globales.

Afin de réduire ces contraintes, les Comores ont commencé à se mettre en conformité avec les normes internationales, en prenant en compte l'application de la Convention de Kyoto Révisée sur les procédures douanières. De ce fait, la douane comorienne a amorcé les réformes nécessaires, ainsi que la mise à niveau de tous les instruments juridiques et réglementaires nationaux, visant à asseoir son entrée effective dans la douane du XXIème siècle.

Bien que les Comores ne soient pas encore membres de l'OMC, la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE) devrait leur être bénéfique sur de nombreux points. En effet, l'application de mesures visant à réduire les coûts et temps des procédures douanières facilitera l'accès et l'intégration économique des Comores aux marchés régionaux et internationaux. L'accord prévoit également des mesures relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés, qui pourront conditionner leurs engagements à la réception de l'assistance technique pour le renforcement des capacités. Les Comores devront en profiter.

De légères améliorations récentes, mais insuffisantes

Selon le rapport *Doing Business* 2015 publié par la Banque Mondiale, les Comores sont classées 144ème sur 189 économies au niveau du commerce transfrontalier. En dépit du fait que les Comores soient classées en dessous de la moyenne dans la région d'Afrique subsaharienne (142ème), ils obtiennent néanmoins de meilleurs résultats que la plupart des partenaires du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA). Le pays conserve toutefois le même rang par rapport au classement de 2013 et les indicateurs n'enregistrent pas de réformes importantes depuis 2009.

Pour exporter un conteneur standard de marchandises, un commerçant a besoin de neuf documents, ce qui représente le double de la meilleure performance régionale (Maurice avec quatre documents). Le délai nécessaire pour l'exportation reste le même depuis 2006 (31 jours). Le coût de l'exportation (y compris les frais relatifs aux documents, les frais administratifs pour le dédouanement et le contrôle technique, les frais de courtier en douanes, les frais de manutention au niveau des terminaux et le transport terrestre) a légèrement augmenté au cours des dix dernières années (1,295 USD). Cependant, ce coût reste beaucoup moins élevé que la moyenne d'Afrique subsaharienne qui est, lui, presque le double.

Le même conteneur de marchandises demande huit documents pour être importé, représentant le double de la meilleure performance globale. L'évolution du délai nécessaire à l'importation a diminué au cours des 10 dernières années en Afrique subsaharienne, tandis que ce délai aux Comores reste stable avec 24 jours sur la même période. En ce qui concerne

le coût d'importation, les Comores obtiennent de meilleurs résultats avec des couts équivalents à 50% de ceux d'Afrique sub-saharienne (2,930 USD).

Les douanes comoriennes devront accélérer le processus de modernisation

Bien que l'application améliorée de SYDONIA++ (Système Douanier Automatisé) ait contribué à réduire le temps de dédouanement, les services centraux de la direction générale des douanes utilisent toujours le support papier pour les documents de dédouanement des marchandises et n'ont pas accès au système SYDONIA++. De plus, le code des douanes comoriennes qui date de 1992 ne comporte pas les procédés informatiques ou électroniques appliqués actuellement pour l'établissement des documents de dédouanement des marchandises.

En outre, la douane comorienne n'a pas encore modernisé son système douanier automatisé SYDONIA ++ en migrant vers la dernière version SYDONIA World, recommandé par le COMESA. Toutefois, cette migration a été inscrite parmi les priorités dans les efforts à fournir en termes de modernisation des douanes comoriennes.

Et pourront obtenir l'assistance internationale requise

En analysant les écarts entre l'existant en termes de facilitation des échanges aux Comores et l'ensemble des normes internationales, les résultats suivant ont été obtenus :

TABLEAU 1 : CATÉGORISATION DES MESURES AFE (2015)

Mesures	Mise en œuvre	Assistance externe	Catégorie	Temps	Financement (USD)	Pilotage
Publication	Non	Oui	C	3 ans	28,000	Finances
Renseignements disponibles sur Internet	Oui	Non	A	---	---	---
Point focal	Non	Oui	C	1 an	145,000	Finances
Observations avant l'entrée en vigueur	Non	Non	B	2 ans	---	Douanes
Consultations	Non	Non	B	2 ans	---	Finances
Comité national de la facilitation des échanges	Non	Non	B	2 ans	---	Finances
Formalités et prescriptions en matière de documents requis	Non	Non	B	2 ans	----	Finances
Recours ou réexamen	Non	Oui	C	2 ans	21,000	Douanes
Disciplines concernant les redevances et impositions	Non	Non	B	2 ans	---	Douanes
Pénalités	Oui	Non	A	---	---	---
Traitement avant l'arrivée	Non	Oui	C	4 ans	28,000	Douanes
Paiement par voie électronique	Non	Oui	C	3 ans	46,000	Douanes

Gestion des risques	Non	Non	B	2 ans	---	Douanes
Contrôle après le dédouanement	Non	Oui	C	1 an	125,000	Douanes
Opérateur agréé	Non	Oui	C	2 ans	185,000	Douanes
Normes internationales	Non	Oui	C	2 ans	70,000	Finances
Guichet unique	Non	Oui	C	6 mois	145,000	Finances
Coopération entre les organismes présents aux frontières	Non	Oui	C	1 an	30,000	Douanes
Mouvement des marchandises sous contrôle douanier	Non	Oui	C	1 an	30,000	Douanes
Procédures et documents communs	Non	Oui	C	1 an	40,000	Douanes

L'Union des Comores est un importateur net de biens et services de consommation courante, doté d'une faible base de production à vocation exportatrice. La mise en place des réformes en matière de facilitation des échanges visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises aura un impact direct sur le développement humain, économique et social du pays.

Grâce à la facilitation des échanges, les Comores pourront notamment profiter de l'augmentation de la transparence de l'administration, du renforcement de la confiance et de la collaboration entre le secteur public et privé, de l'amélioration de la gouvernance, d'une meilleure utilisation des ressources publiques, et d'une augmentation des recettes fiscales, parmi d'autres avantages. En résumé, la facilitation des échanges contribue à améliorer le niveau de vie des populations.

Actions Prioritaires

Le gouvernement comorien devra porter ses efforts sur les aspects suivants:

- Simplifier et accélérer les procédures d'importation et d'exportation;
- Réduire les coûts d'importation et d'exportation;
- Renforcer les relations et la coordination inter-îles;
- Augmenter la transparence, y compris la publication et la mise en place de points d'information;
- Renforcer les capacités des douaniers et des agents du commerce;
- Construire des infrastructures de transport (routes, ports et aéroports);
- Établir un cadre dans lequel toutes les parties prenantes participent à l'élaboration de la politique et de la réglementation sur la facilitation des échanges;
- Garantir aux négociants concernés une protection contre les décisions ou omissions de douanes qui ne seraient pas entièrement conformes avec les lois et règlements en vigueur;
- Mettre en place des mesures concernant les redevances, les taxes et l'imposition de sanctions justes, transparentes et impartiales;
- Moderniser la Douane (migrer vers le système SYDONIA World);

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales			
Chapitre 7 : Facilitation des Échanges			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Assurer la transparence en matière de procédures d'importation, d'exportation et de transit	La diffusion d'information, de réglementation et de formulaires en matière de procédures d'importation et d'exportation sur papier est encore très faible. De plus, Le gouvernement comorien ne dispose pas de point focal pour donner des renseignements et fournir des formulaires en matière de facilitation des échanges.	Publication de la législation commerciale, les tarifs et procédures douanières et les mécanismes juridictionnels connexes Information disponible sur l'Internet Fonctionnement d'un point d'information	Tous les organismes impliqués dans la facilitation des échanges, notamment le Ministère en charge du Commerce, le Ministère en charge des Relations Extérieures, la Douane, le Ministère en charge de la Justice, le Ministère des Finances, le Ministère en charge de l'Agriculture
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Elaboration d'une loi-cadre sur la transparence	Il n'existe pas de loi cadre sur la Transparence.	Publication des lois et réglementations sur papier et sur les sites Internet des entités publiques	Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement, et du Commerce Extérieur
Résultat 2: Analyse de l'information	Les différents Ministères et Agences ne connaissent pas les réglementations et les procédures applicables à l'exportation et l'importation.	Elaboration, mise à jour et publication (papier et électronique) d'un document qui contient toutes les étapes et documents requis pour l'exportation et l'importation, ainsi que leur base légale, auprès de tous les Agences et Ministères.	Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement, et du Commerce Extérieur
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Prévisibilité et l'efficacité des transactions commerciales internationales	Actuellement, les commerçants ne connaissent pas en avances les conditions, procédure et emmêlement dans les procédures d'exportation, d'importation et de transit.	Publication sur l'internet (par exemple site eRegulations ou Commerce Comores) d'un guide pour les commerçants en français et en anglais.	Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement, et du Commerce Extérieur
Résultat 4: Création et fonctionnement d'un point d'information	Il n'existe pas de procédure pour fournir des informations et documentations.	Un service en ligne ou téléphonique qui répond aux questions et fourni des documentations et formulaires requis.	Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement, et du Commerce Extérieur

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales			
Chapitre 7 : Facilitation des Échanges			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Établir un cadre dans lequel toutes les parties prenantes participent à l'élaboration de la politique et de la réglementation en matière de facilitation des échanges	Il n'existe aucun cadre légal qui permette aux commerçants de formuler des observations sur l'introduction ou la modification projetée des lois. De plus, il n'existe pas de mécanismes de concertation structurée entre les organismes présents aux frontières et les commerçants. Au sujet des formalités et prescriptions en matière de documents requis, le gouvernement comorien n'exécute pas systématiquement d'examen des exigences documentaires.	Possibilité de présenter des observations avant l'entrée en vigueur Mise en place d'un système de collaboration et de coordination avec la participation de toutes les parties prenantes des secteurs public et privé. Simplification et réexamen des formalités et prescriptions en matière de documents requis	La Douane, le Ministère en charge des Relations Extérieures, le Ministère en charge de la Justice, le Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce, le Ministère en charge de la Santé et le Ministère en charge de la Production parmi autres
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Publication à l'avance des projets législatifs et des réglementations.	Il n'existe aucun cadre légal qui permette aux commerçants de formuler des observations sur l'introduction ou la modification projetée des lois et des réglementations.	Une loi cadre qui permet et donne un délai aux commerçants pour formuler des observations sur l'introduction ou la modification projetée des lois et des réglementations.	Ministère en charge de la Justice, le Ministère en charge des Finances, de l'Economie, du Budget, et de l'Investissement.
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: Établissement d'un Comité National de la Facilitation des échanges	De plus, il n'existe pas de mécanisme de concertation structurée entre les organismes présents aux frontières et les négociants.	Une loi de création et le mandat pour le fonctionnement d'un Comité National de la Facilitation des Echanges. Le comité devrait être composé de représentants du secteur public et privé	La Douane, le Ministère en charge des Relations Extérieures, le Ministère en charge de la Justice, le Ministère en charge de l'Economie, le Ministère en charge de la Santé et le Ministère en charge de la Production
Résultat 3: Réduction des formalités d'importation, d'exportation et de transit, ainsi que la simplification des prescriptions en matière de documents	Le gouvernement comorien n'exécute pas systématiquement d'examen des exigences documentaires.	Révision annuelle des formalités et des prescriptions en matière de documents requis.	La Douane, le Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce, le Ministère en charge de la Santé et le

requis			Ministère en charge de la Production
MESURE PMT I.5			

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 7 : Facilitation des Échanges

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Garantir aux commerçants concernés une protection contre les décisions ou omissions de douanes qui ne seraient pas entièrement conformes avec les lois et règlements en vigueur	Le gouvernement comorien n'a pas mis ces mesures en œuvre mais les considère comme étant de haute importance dans la stratégie globale de développement.	Mettre en place d'un système légal de recours ou de réexamen, administratif et/ou judiciaire	La Douane et le Ministère en charge de la Justice

Actions à court-terme: 2015-2017

Résultat 1: Elaboration de la loi-cadre sur la de recours ou de réexamen, administratif et/ou judiciaire	Le Code de Douane (Ordonnance 92-008/PR du 7 Septembre 1992) ne prévoit pas de recours ou de réexamen administratif devant une autorité administrative douanière supérieure, sauf les réclamations contre les décisions d'assimilation (Article 15).	Publication et application d'un loi-cadre sur la de recours ou de réexamen, administratif et/ou judiciaire	La Douane et le Ministère en charge de la Justice
Résultat 2: Mise en place d'un système de révision impartiale et indépendante concernant les décisions rendues par l'autorité douanière	Il n'existe pas de système de révision impartiale et indépendante concernant les décisions rendues par l'autorité douanière.	La mise en place des tribunaux ou des bureaux spécialisés en recours et réexamens des décisions administratives	La Douane et le Ministère en charge de la Justice

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 7 : Facilitation des Échanges

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: Mettre en place des mesures concernant les redevances, les impositions et les pénalités justes, transparents et impartiales	Le gouvernement comorien ait mis ces mesures en œuvre partiellement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation seront limitées au coût approximatif des services rendus. ▪ La transparence des mesures concernant les redevances, les impositions et les pénalités. 	La Douane, le Ministère en charge des Relations Extérieures, le Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce, le Ministère en charge de la Santé et le Ministère en charge de la Production parmi autres entités gouvernementales qui fournissent des services aux frontières
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Publication des mesures concernant les redevances, les impositions et les pénalités	Le site Internet des Douanes comoriennes a mis en ligne les tarifs douaniers applicables aux marchandises. Néanmoins, autres redevances et impositions imposées à la importation et à la exportation ou à l'occasion de l'importation et l'exportation ne sont pas publiées.	Publication sur le site Internet des Douanes et du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce, d'information sur les redevances, les impositions et les pénalités.	La Douane, le Ministère en charge des Relations Extérieures, le Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce, le Ministère en charge de la Santé et le Ministère en charge de la Production parmi autres entités gouvernementales qui fournissent des services aux frontières
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: Examen périodique des redevances et impositions en vue d'en réduire le nombre et la diversité.	Les Douanes comoriennes ne font pas d'examen périodique des redevances et impositions.	Révision annuelle des redevances et impositions en vue d'en réduire le nombre.	La Douane, le Ministère en charge des Relations Extérieures, le Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget, de l'Investissement et du Commerce, le Ministère en charge de la Santé et le Ministère en charge de la Production parmi autres entités gouvernementales qui fournissent des services aux frontières

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 7 : Facilitation des Échanges

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance	Organismes responsables
---	---------------------------------------	-------------------------

	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
--	---------------------	------------	--

<p>Objectif 5: Modernisation de la Douane</p>	<p>Le gouvernement comorien a mis ces mesures partiellement en œuvre. Actuellement, le traitement avant l'arrivée n'est pas possible avec le système SYDONIA++. De plus, les douanes comoriennes ne possèdent pas de procédures permettant le paiement par voie électronique des droits des douanes, des taxes, des redevances et des impositions. Une autre faiblesse est le système comorien de gestion des risques, les déclarations orientées vers le circuit vert ou bleu sont toujours contrôlées et vérifiées par le Chef des Opérations Commerciales, qui peut les rediriger vers le circuit rouge. Aussi, il n'existe pas d'opérateur agréé aux Comores.</p>	<p>Mise en place des mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision anticipée, - Traitement avant arrivée, - Paiement par voie électronique, - Séparation de la mainlevée de la détermination finale, - Gestion des risques - Contrôle après dédouanement, - Temps moyens nécessaires à la mainlevée ; - Opérateurs agréés ; - Envois accélérés ; - Marchandises périssables - Acceptation des copies ; - Normes internationales ; - Guichet unique ; <p>Note : ces mesures pourraient être facilitées par la mise en œuvre de SYDONIAWorld</p>	<p>Les douanes</p>
--	---	--	--------------------

Actions à court-terme: 2015-2017

<p>Résultat 1: Mise en place des mesures additionnelles de facilitation des échanges pour des opérateurs sélectionnés</p>	<p>Le Code de Douane (Article 67) prévoit l'existence du commissionnaire en douane qui est habilité à déclarer les marchandises au lieu du propriétaire. Néanmoins, le commissionnaire en douane ne profite pas de tous les bénéfices d'un opérateur agréé.</p>	<p>Une procédure publique et transparente pour devenir opérateur agréé, avec des avantages publics et automatiques pour les opérateurs agréés.</p>	<p>Les douanes</p>
---	---	--	--------------------

Résultat 2: Adoption ou maintenance d'un système de gestion des risques, non discriminatoire et non arbitraire, pour le contrôle douanier des importations, exportations et marchandises en transit	La vérification documentaire réalisée, les déclarations orientées vers le circuit vert ou bleu sont toujours contrôlées et vérifiées par le Chef des Opérations Commerciales, qui peut les rediriger vers le circuit rouge.	Des procédures règlementées avec de critères transparents pour l'inspection physique des marchandises.	Les douanes
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer la conformité de l'envoi après dédouanement	Les Douanes comoriennes n'exécutent pas de contrôle après le dédouanement.	Opération d'une fonctionnalité permettant de faire des recherches multicritères sur les déclarations traitées	Les douanes
Résultat 4: Établissement d'un guichet unique permettant aux négociants de présenter une seule fois les documents et/ou les données requis aux organismes de régulation des frontières	Les Comores ne possèdent pas de guichet unique qui permet aux négociants de présenter les documents pour l'importation, l'exportation ou le transit à un point d'entrée unique.	Création et fonctionnement d'une plateforme en ligne qui permet aux commerçants de présenter une seule fois les documents et/ou les données requis aux organismes de régulation des frontières.	Les douanes

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales			
Chapitre 7 : Facilitation des Échanges			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 6: Assurer la connexion entre les organismes et les îles	Le gouvernement comorien a mis ces mesures en œuvre partiellement. Les procédures d'exportation et d'importation ne sont pas harmonisées entre les trois îles. En effet, chaque île développe une gestion discrétionnaire, en profitant d'une très large autonomie. De plus, il y a des taxes et des versements assimilés aux droits à payer pour le commerce inter-îles. Aussi, l'information entre les douanes des trois îles circule mal, et avec beaucoup de retard.	Coopération entre les organismes présents aux frontières Mouvement des marchandises sous contrôle douanier Procédures et documents communs	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Etablir un mécanisme pour faciliter les échanges et la coopération entre les autorités et organismes en charges des contrôles et des procédures à la frontière	Il n'existe pas de mécanisme pour faciliter les échanges et la coopération entre les autorités et organismes en charges des contrôles et des procédures à la frontière	Création et fonctionnement d'un Comité des autorités et organismes en frontière.	Tous les organismes avec de compétences en facilitation des échanges, notamment le Ministère du Commerce, le Ministère en charge des Relations Extérieures, la Douane, le Ministère en charge de la Justice, le Ministère en charge des Finances, le Ministère en charge de l'Agriculture, le Ministère en charge de la Santé
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: Normalisation et harmonisation des procédures pour la mainlevée et le dédouanement des marchandises aux frontières sur l'ensemble des îles comoriennes.	Les procédures d'exportation et d'importation ne sont pas harmonisées entre les trois îles. En effet, chaque île développe une gestion discrétionnaire, en profitant d'une très large autonomie. Par	Le Comité des autorités et organismes à la frontière doivent simplifier et harmoniser la documentation requise pour les procédures d'importation, d'exportation et de transit.	Tous les organismes avec de compétences en facilitation des échanges, notamment le Ministère du Commerce, le Ministère en charge des Relations Extérieures, la Douane, le Ministère en charge de la

	<p>exemple, les documents et les étapes des procédures de dédouanements aux ports de Moroni et de Mutsamudu sont différents. De plus, il y a des taxes et des versements assimilés aux droits à payer pour le commerce inter-îles.</p>		<p>Justice, le Ministère en charge des Finances, le Ministère en charge de l'Agriculture, le Ministère en charge de la Santé</p>
--	--	--	--

Chapitre 8 : Une nouvelle politique et stratégie d'investissement en phase avec les enjeux

Des initiatives courageuses depuis 2007

Partant du postulat que la relance des secteurs porteurs ayant le potentiel de générer des investissements et de créer des emplois nécessite un environnement des affaires attractif et des infrastructures structurantes d'appui à la production, des efforts se sont portés vers une promotion multi-facette des investissements aux Comores malgré un cadre politique sur les investissements inexistant.

Le Code des Investissements a été opérationnalisé, décrets et textes d'application ont été pris, le décret organisant l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) et le Guichet Unique a été adopté. L'ANPI créée en 2008 et renforcée en 2011 joue un rôle non négligeable auprès des quelques investisseurs étrangers qui démontrent un intérêt pour investir aux Comores. Des nouveaux investisseurs et autres gisements potentiels d'investissement ont été ciblés. C'est notamment le suivi des engagements annoncés à Doha (investisseurs publics et privés possibles en provenance des Emirats Arabes Unis, du Qatar, de l'Arabie Saoudite et d'Oman).

En 2012 le pays a ratifié la convention MIGA (Agence Multilatérale de Garantie, membre du Groupe de la Banque Mondiale), destinée à fournir des garanties aux investisseurs et bailleurs de fonds étrangers contre des risques, économiques et politiques dans les pays d'accueil. La mise en place en février 2013 d'un code pétrolier, en vue d'une future exploitation, est un signe positif pour les investisseurs étrangers.

Au total, sur la période 2006-2014, les Comores ont menées cinq (5) réformes clés : deux pour la création d'entreprises (réduction des étapes et délais) ; une pour le transfert de propriété (réduction des droits d'enregistrement) ; une pour l'obtention de prêts (loi relative au crédit-bail) ; une pour la protection des investisseurs minoritaires.

Des retombées décevantes

Malgré ces progrès, la hausse des IDE a été minime, les investissements privés domestiques ne dépassant pas les 10% du PIB. Le manque de suivi des réformes et les contraintes institutionnelles ont contribué à la dégradation du classement des Comores dans le « Doing Business » 2015 (baisse de 3 rangs pour une 159^{ème} position en 2015 sur 189 économies classées).

Afflux et stocks de l'IDE aux Comores, 2005-2013

Investissement Direct Étranger	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Flux IDE entrants (en millions USD)	0,6	1	8	8	14	4	7	17	14
Stocks d'IDE (en millions USD)	24,2	24,8	25,6	37	51,2	55,1	61,9	99,6	n/a
IDE entrants (en % FBCF)	2,1	1,6	1,3	7,5	19,3	4,0	6,1	14,8	13,9
Stock d'IDE (en % du PIB)	6,4	6,2	5,8	7,2	9,6	10,2	10,2	16,7	n/a

Source: CNUCED, Rapport Mondial sur l'Investissement

La stratégie de promotion des IDE et de l'investissement privé aux Comores repose sur deux piliers depuis 2007 :

- Un Code de l'Investissement avantageux : Le code des investissements de 2007 a institué la liberté de mouvements des capitaux et donne désormais les mêmes droits aux investisseurs internationaux et nationaux. Les objectifs prioritaires du Code sont (i) la création d'entreprises nouvelles ; (ii) la création d'emplois ; (iii) l'implantation d'entreprises dans les régions de l'intérieur ; (iv) l'innovation et le développement des entreprises existantes, et (v) l'encouragement et la facilitation de la liberté d'entreprise. Tous les secteurs sont visés et la liste des activités éligibles aux avantages du Code est relativement exhaustive.
- Une Agence dédiée à la promotion des investissements (l'ANPI) : L'ANPI travaille sous la supervision du Ministère des Finances, du Budget et de l'Investissement des Comores et facilite le flux des investissements directs étrangers dans le pays.

A cela s'ajoute un appui régulier et coordonné fourni par les partenaires techniques et financiers, notamment les banques de développement (FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, AFD), du programme du Cadre Intégré Renforcé et les pays membres du Comité Arabe, appui mis en place suite à la Conférence de Doha (2010).

L'efficacité relative du dispositif d'Investissement

Après plusieurs années d'utilisation du dispositif actuel mis en place en 2008, force est de constater que les solutions apportées n'ont pas engendré d'engouement particulier pour l'investissement aux Comores. Les obstacles principaux au développement des IDE aux Comores sont de trois ordres :

- Absence d'une politique nationale d'investissement : la politique d'investissement doit être l'un des éléments constitutifs de la politique économique du gouvernement. Elle tend à valoriser le potentiel concurrentiel de l'économie du pays et assurer un développement économique stable en attirant un volume d'investissements nécessaire à cet égard. Les progrès du pays en matière économique et technologique dépendent de la capacité du gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une politique d'investissement efficace.
- Un positionnement ambigu de l'ANPI : l'ANPI est appelée à jouer de nombreux rôles parfois en dehors de son mandat de promotion des investissements, notamment en matière de facilitation des investissements, d'octroi des agréments d'investissement permettant de bénéficier d'incitations fiscales pour faciliter les procédures de création de sociétés ou à agir comme « Guichet Unique ». Par ailleurs, en partie à cause de l'absence de secteurs prioritaires clairement définis, il est difficile pour l'organisation d'adopter une approche proactive de la promotion, qui devrait inclure d'avoir du personnel issu du secteur privé comprenant les besoins d'un investisseur, des documents à jour et en plusieurs langues sur les opportunités d'affaires, les facilités offertes, le retour d'expérience d'investisseurs installés, etc. Le régime d'exonération accordé au titre du code des investissements et administré par une agence nationale dédiée à la promotion ne convainc guère ni un secteur privé local ni l'investisseur étranger dans un environnement administratif capable de remettre en cause ses actes délivrés et ses engagements.
- Une gouvernance mitigée des IDE : La gouvernance pour les IDE aux Comores souffre de décisions administratives intempestives jugées arbitraires sur fond de

considérations liées à la contrainte budgétaire conjoncturelle, notamment la contre-performance des recettes largement assises sur le commerce international. L'administration peut parfois donner le mauvais exemple en la matière en rompant unilatéralement des contrats au nom des prérogatives de la puissance publique. La multiplication de situations de ce genre donne à penser qu'il s'agit d'une pratique « normale ».

Actions prioritaires

La croissance actuelle des IDE et des investissements publics ne pourra pallier le déficit commercial structurel des Comores. Des solutions ambitieuses devront voir le jour, tirant parti de l'expérience acquise par d'autres PMA et la disposition des PTF –traditionnels et non-traditionnels- à continuer leur soutien au développement de l'initiative privée.

Elargir le mandat de l'ANPI en ajoutant un volet relatif à la promotion des exportations pourrait apporter une solution aux exportateurs, souvent disposés à payer, pour obtenir une aide dédiée : information sur les marchés porteurs, sur les exemptions de droits et taxes, sur les crédits disponibles, sur les normes et barrières techniques au commerce, etc. Cela signifie que d'autres aspects de son mandat « informel » devront être abandonnés.

Les recommandations proposées font strictement écho aux contraintes relevées plus haut:

- Elaborer une véritable politique nationale d'investissement, dotée de stratégies de promotion, de facilitation et de ciblage des investisseurs
- Evaluer l'efficacité, l'impact et la pertinence du Code des Investissements (2007) dans le but d'améliorer sa mise en place
- Redéfinir le mandat de l'ANPI de manière à couvrir également la promotion des exportations, revoir les fonctions et relations entre les différentes institutions, simplifier les visas et autorisations en mettant en place les recommandations de l'audit institutionnel réalisé en 2011
- Consacrer l'ANPI comme principal interlocuteur institutionnel de tout investisseur.
- Mettre l'accent sur la valorisation et la promotion des secteurs qui contribuent de manière significative à l'économie du pays, qui correspondent aux forces du pays et présentent les meilleures perspectives en termes d'investissements directs étrangers.

Trois dispositifs innovants devront être considérés :

- Utiliser les outils de diplomatie commerciale, notamment les ambassades et missions comoriennes à l'étranger en les dotant d'outils de promotion et d'au moins un conseiller en matière commerciale et d'investissement
- Evaluer la pertinence des outils de Partenariat Public-Privé (PPP) pour le développement, la gestion et la maintenance des infrastructures principales pour la réalisation de grands travaux d'infrastructures nécessaires à son développement économique et social (ports, aéroports et routes)
- Accélérer le recours aux compétences, savoir-faire et finances des membres de la diaspora comorienne en France, mais aussi de ceux qui reviennent au pays pour y investir (comme initiative GICED). Cela peut passer par la création d'une Agence ou structure dédiée, comme il en existe dans d'autres pays africains.

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 8 : Promotion des Investissements

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Réviser le cadre politique, juridique et stratégique de l'investissement	Le code de l'investissement de 2007 fixe un cadre et crée des outils. Il ne contient pas de secteur prioritaire et ne définit qu'un cadre réglementaire et institutionnel	La politique d'investissement est adoptée, mise en place, indiquant les secteurs prioritaires, incluant une stratégie de promotion et améliorant le dispositif institutionnel	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Elaborer une véritable politique nationale d'investissement, doter de stratégies de promotion, de facilitation et de ciblage des investisseurs	Pas de politique d'investissement. Les secteurs porteurs ne sont pas privilégiés	Une politique et des stratégies correspondantes mettent l'accent sur la valorisation et la promotion des secteurs qui contribuent de manière significative à l'économie du pays, correspondent aux forces du pays et présentent les meilleurs prospects en termes d'investissements directs étrangers.	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI
Résultat 2: Le code des investissements est évalué et révisé sur cette base pour le rapprocher des codes attractifs en veillant à clarifier la définition des IDE dans le Code révisé	Depuis son application, le nouveau code n'a pas attiré autant d'investissements. Le code n'attire pas les IDE.	Les secteurs porteurs ont été identifiés. Les modifications sont apportées au code, en fonction des orientations de politique	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI Représentants du secteur privé UCCIA et MODEC
Résultat 3: Les procédures d'investissement sont rationalisées et simplifiées, avec un guichet unique en charge de toutes les exonérations et vérifications	Plusieurs guichets dits uniques existent mais ne sont pas tous opérationnels. Procédures complexes et fastidieuses, absence de prévisibilité, dévoiement du régime d'exonération.	Simplifications des procédures et facilitation de l'investissement améliorée : le Guichet Unique est mis en place dans les trois îles et est fonctionnel	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, Secteur privé, UCCIA
Résultat 4: Un système de vérifications croisées est introduit et des accords fiscaux avec les pays d'où proviennent la plupart des investissements (notamment les pays arabes) sont signés	Absence d'un système de vérifications croisées et d'accords fiscaux bilatéraux avec les principaux émetteurs d'investissements. Le service de la vérification non étoffé, manque d'outils performants	Un système de vérification croisé est opérationnel Des accords bilatéraux de non double imposition sont négociés et signés avec les principaux concernés par des investissements dans le pays	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, Parlement

		<p>Les personnes en charge de la vérification ont toutes reçu une formation en adéquation</p> <p>Des outils performants sont mis à disposition du service, accompagné d'un budget en conséquence</p>	
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 5 : Le régime des exonérations est fusionné et une réduction du nombre des exonérations est appliquée	Multiplicité du régime d'exonération/niveau élevé des exonérations, impact des exonérations en termes de création d'emplois inconnu	<ul style="list-style-type: none"> • Le régime d'exonération est fusionné • Nombre d'exonération réduit significativement 	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, Secteur privé, les impôts
Résultat 6 : La convention MIGA est mieux promue auprès des cibles	La ratification de la convention MIGA n'est pas connue des cibles intéressées	<ul style="list-style-type: none"> • Les cibles du secteur privé national ainsi que les investisseurs étrangers sont informées de la ratification de la MIGA • Inclure la convention MIGA dans le site eRegulations. 	Ministère en charge, ANPI, Secteur privé

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 8 : Promotion des Investissements

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Faire de l'ANPI un véritable outil au service de la promotion des investissements et des exportations	L'ANPI occupe une surface institutionnelle large qui dilue son efficacité dans son mandat principal de promotion et d'attraction des IDE. Certains grands investisseurs ne passent pas par l'ANPI	L'ANPI est l'interlocuteur principal des nouveaux investisseurs et se concentre à la promotion active des investissements dans les secteurs déclinés dans la politique d'investissement. Tous les grands investisseurs passent obligatoirement par l'ANPI.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Les missions de l'ANPI sont révisées en fonction des résultats d'une évaluation de son efficacité, sa pertinence et son mandat	Les missions de l'ANPI se sont multipliées, sans que les ressources humaines soient augmentées en conséquence et l'efficacité évaluée	Le dispositif de l'investissement aux Comores est simplifié et rendu plus efficace par une participation accrue du secteur privé et des moyens en conséquence à l'ANPI	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI
Résultat 2 : Le « Guide de l'Investissement aux Comores » est mis à jour et les recommandations de son audit institutionnel de l'ANPI sont mises en œuvre.	Les recommandations n'ont pas été prises en compte pour améliorer la gestion institutionnelle de l'ANPI notamment sa performance	La totalité des recommandations est mise en œuvre et les outils de promotion sont tous à jour	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, secteur privé
Résultat 3 : un business plan à même de porter la politique d'investissement voulue par le gouvernement est élaboré axé sur le renforcement des services aux investisseurs et la coordination des actions visant l'amélioration de l'environnement des affaires ;	Les actions de l'ANPI sont réactives (en réponse aux demandes) et non proactives (prospection, information, suivi des intentions)	<ul style="list-style-type: none"> • Une plateforme d'information à jour et gratuite est disponible (sur la base d'eRegulations) • Les processus sont optimisés avec une optique « business » • Des enquêtes de satisfaction et suivi sont automatisées avec résolution de problèmes simples, complexes et hautement importants pour les investisseurs 	Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, secteur privé
Actions à moyen-terme: 2018-2019			

<p>Résultat 4: Une stratégie d'attraction des IDE est élaborée et mise en œuvre, assortie d'une composante « communication » Grands Médias Internationaux</p>	<p>Déficit de communication ciblée sur les pays cibles, les grands médias et/ou spécialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de communication est élaborée, partagée, validée et mise en œuvre • Une stratégie de promotion des investissements ajustable est mise en place 	<p>Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, secteur privé</p>
<p>Résultat 5 : l'ANPI devient APIX et couvre la promotion des exportations</p>	<p>La promotion des exportations n'est pas institutionnalisée</p>	<p>Les Comores suivent le modèle africain de rassemblement des activités de promotion des IDE et des exports sous un même toit. Un programme de promotion commerciale est mise en place avec l'aide de ITC, en complément du projet sur les produits de rente</p>	<p>Ministère en charge de l'Investissement, ANPI, secteur privé</p>

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales			
Chapitre 8 : Promotion des Investissements			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Utiliser les dispositifs innovants pour accélérer l'investissement privé aux Comores	La promotion des investissements reste cantonnée à des actions et les leviers ayant fait leurs preuves ailleurs ne sont pas utilisés	De multiples canaux sont utilisés pour promouvoir l'investissement aux Comores, dans le cadre de la nouvelle politique d'investissement (presse écrite, affichage, internet, radio, TV, etc.)	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Des conseillers économiques et commerciaux sont disposés dans les missions diplomatiques stratégiques et sont mis en réseau	Absence de conseillers économiques et commerciaux dans les missions diplomatiques, pas d'activité de diplomatie commerciale	Au moins 10 conseillers économiques et commerciaux sont disposés dans les missions diplomatiques stratégiques (Bruxelles, Genève, Nairobi, EAU)	Ministère en charge de l'Investissement, Ministères des Relations Extérieures et de la Diaspora, ANPI
Résultat 2 : Mobiliser des ressources pour des projets d'investissement auprès des migrants, en présentant des instruments financiers nouveaux, tels que la société de capital risque (Voir aussi #2.5.1, #2.5.2, #9.1.3, #9.4)	Les ressources de la diaspora ne contribuent pas à l'investissement productif. Les apports des migrants de retour aux Comores ne sont pas encouragés	Des « Etats Généraux » de la contribution de la diaspora à l'investissement productif ont lieu Les principes d'une société de capital risque gérée de manière professionnelle sont posés. Les consulats comoriens sont mis à contribution	Ministère en charge de l'Investissement, Ministères des Relations Extérieures et de la Diaspora, ANPI, organisations de la diaspora, GICED
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3 : Une revue analytique des meilleures pratiques en matière de lois et règlements relatifs à la construction, l'exploitation et le transfert des infrastructures publiques est réalisée	Les partenariats publics-privés ne sont pas prévus dans le cadre juridique actuel et leur potentiel n'est donc pas mis à profit	Analyse complète des textes régissant les domaines de l'Etat (public et privé), les domaines publics artificiels, le cas échéant (maritimes et autres) Les principales évolutions et réformes nécessaires pour le développement de PPP aux Comores sont documentés et disséminés	Ministère en charge de l'Economie
Résultat 4 : un portail adapté aux besoins d'usages des diplomates et des opérateurs	L'information à disposition des diplomates ou opérateurs économiques est	Un portail existe, est à jour et est disponible en français, anglais et arabe.	Ministère en charge de l'Investissement, Ministère en charge des Relations

économiques comoriens est créé	fragmentée, parcellaire et peu souvent mise à jour		Extérieures et de la Diaspora, ANPI
<p>Résultat 5 : une Agence ou organisme de promotion des investissements productifs soutenue par la diaspora et les migrants de retour est développée</p> <p>(Voir aussi #2.5.2, #8.3.2, #9.1.3, #9.4)</p> <p>MESURE PMT II.9</p>	Les initiatives des migrants sont souvent individuelles, non encadrées et vouées le plus souvent à l'échec	Sur la base des meilleures pratiques continentales, une Agence de la diaspora est créée par des migrants et accompagnés par les pouvoirs publics	Ministère en charge de l'Investissement, Ministères des Relations Extérieures et de la Diaspora, ANPI, organisations de la diaspora, GICED

Chapitre 9 : Donner les outils et le cadre nécessaire au secteur privé pour son développement

Les Comores ont pris pleinement en compte l'impact négatif des goulots d'étranglement et poursuivent la mise en place des réformes nécessaires pour améliorer son cadre légal et administratif. Les réformes structurelles engagées depuis 2010 tardent à porter leurs fruits, même si la croissance relative des investissements directs étrangers issue de la mise en place des engagements pris lors de la conférence de Doha en 2010 a su générer de nouvelles activités économiques.

Depuis 2007 et la validation de l'EDIC, quelques réformes d'envergure ont été menées:

- l'adoption et promulgation du code de travail ;
- l'adoption et promulgation de la loi sur l'organisation du crédit-bail ;
- l'adoption et promulgation de la loi relative à la concurrence
- l'adoption du code des marchés publics ;
- la promulgation du nouveau code général des impôts ;
- la reconnaissance des sentences arbitrage CACOM ;
- la modernisation des registres des commerces ;

De son côté, l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (UCCIA), dans son projet de mandature 2012–2015, a initié un certain nombre de programmes qui visent à :

- faciliter et amorcer la création d'entreprise : (Programme CFAE – Cellule d'Appui, Incubateur d'Entreprise, Zones d'Activités Economique) ;
- renforcer les capacités des TPE et PME (Institut Consulaire de Formation ; Centre de Gestion Agréé) ;
- faciliter l'accès au crédit (Société Générale de Crédit-bail, Fonds de Garantie Communautaire) et faciliter le règlement des litiges commerciaux (CACOM).
- développer les projets innovants (Programme « Osez Entreprendre »)

Les Comores ont donc accompli des progrès importants en termes d'adoption de textes au cours des cinq dernières années. Il n'en demeure pas moins que lesdites lois n'ont eu qu'un impact limité. En effet, comme dans beaucoup de cas aux Comores, la plupart d'entre elles n'ont pas de décrets d'application (ex. Code du Tourisme) ou alors les institutions de mise en œuvre n'ont pas été mises en place (ex. Loi sur la Concurrence dont un délai est imparti pour mettre en place la Commission nationale, pivot sur lequel repose l'application de la loi nouvelle). Il est même avéré que beaucoup d'opérateurs et certains fonctionnaires ignorent le contenu ou l'existence de ces lois tandis que d'autres ne savent pas comment les appliquer

Les progrès réalisés sont encore limités pour le moment : l'Etat reste trop présent et ne favorise pas suffisamment les partenariats avec le secteur privé (PPP partenariat public-privé) qui permettraient de réduire la charge publique et de mieux allouer les ressources budgétaires.

Un secteur privé dynamique constitue le moteur de croissance qui crée des emplois décents et offre des opportunités pour un développement plus inclusif et vert. L'initiative privée peut plaider efficacement en faveur des réformes et promouvoir la bonne gouvernance, créant

ainsi un cercle vertueux dans lequel l'amélioration du climat des affaires favorise la croissance du secteur privé qui, à son tour, renforce les réformes ciblant la gouvernance.

<i>Classement Doing Business 2014: 159ème</i>		<i>Classement Doing Business 2015: 156ème</i>	
Domaines	DB 2015 Classement	DB 2014 Classement	Variation dans le classement
Création d'Entreprise	173	171	-2
Octroi de Permis de Construire	31	31	-
Raccordement à l'électricité	81	76	-5
Transfert de Propriété	105	103	-2
Obtention de Prêts	131	125	-6
Protection des investisseurs minoritaires	122	136	14
Paiement des Taxes et Impôts	167	166	-1
Commerce Transfrontalier	144	144	-
Exécution des Contrats	177	177	-
Règlement de l'insolvabilité	189	189	-

Le secteur privé formel aux Comores est faible et souffre d'un climat des affaires et de l'investissement depuis longtemps défavorable. Le secteur informel, en revanche, continue de représenter une part majoritaire de l'économie réelle. Celui-ci est largement dominé par le commerce de détail et l'agriculture de subsistance. Les indicateurs du climat des affaires sont en deçà de la moyenne des pays de la zone en ce qui concerne la performance des Comores en matière de protection des investisseurs, d'obligation redditionnelle des cadres ou du personnel ou sur les cessations des contrats.

Le manque d'infrastructures -des routes aux ports, de l'énergie aux TIC- les difficultés d'accès au financement pour les activités productives, les contraintes liées à l'accès au foncier, le manque de ressources humaines qualifiés et les coûts élevés des facteurs pèsent sur la compétitivité des entreprises et freinent les investissements. En conséquence, le secteur formel de l'économie demeure limité alors que le secteur informel à faible productivité s'étend.

Les principales contraintes du secteur privé propres à tous les secteurs sont notamment :

- la faible structuration de ce dernier qui le rend incapable d'appuyer ses membres ;
- la faiblesse de ses capacités, qui l'empêche d'être un interlocuteur de l'Etat et le rend dépendant des PTF ;
- sa fragmentation et son manque d'organisation.

L'accès au financement est un problème réel, malgré le développement des IFD et l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence. Les crédits continuent d'affluer en majorité vers le commerce et se concentrent sur le court terme. L'agriculture et la pêche, en dehors des crédits spécialisés fournis par les IFD ne disposent pas d'une offre de crédits adaptée à leurs spécificités.

Le coût élevé des facteurs constitue un défi majeur pour les entreprises comoriennes qui doivent, faire face à l'irrégularité de la fourniture d'énergie et à son coût élevé, à la faiblesse des infrastructures (ports, aéroports et routes) et au coût élevé des télécommunications.

Le tissu économique des Comores est composé de TPE avec une prédominance significative de l'informel. Le nombre d'entreprises formelles est évalué à 49 000 (données prenant vraisemblablement en compte des entreprises ayant déjà cessé leur activité), représentant 8 000 emplois au total. Le poids de l'emploi dans l'informel, salariés ou en auto-emplois est écrasant, même si on considère que le sous-emploi est très répandu. La prépondérance de l'informel, même s'il constitue une « soupape sociale », constitue un manque à gagner significatif pour l'Etat, et une source de concurrence déloyale pour le secteur formel, empêchant celui-ci de s'épanouir. L'informel est donc prépondérant dans l'économie comorienne, que ce soit dans l'agriculture, la pêche ou même le tourisme. Le cadre réglementaire et fiscal pèse alors davantage sur la compétitivité du secteur formel, en le soumettant à une concurrence déloyale.

Actions prioritaires

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour développer le secteur privé comorien et lui permettre de jouer son rôle de moteur de la croissance, doivent se concentrer tout d'abord sur ce dernier :

- Etudier les spécificités de l'économie comorienne, des gisements de croissance et des obstacles conjoncturels. Ces derniers devront être mieux compris et saisis, dans une approche micro-économique, afin d'y apporter les solutions idoines
- Améliorer fortement la coordination du secteur privé et de son accompagnement. Dans un petit PMA comme les Comores, il n'est pas possible de laisser les doublons et les chevauchements de mandat ou de mission, intacts. Chaque organisme (AMIE, ANPI, UCCIA, CCIA, MODEC) doit se borner à exécuter son mandat (et projet de mandature) et l'Etat doit veiller à la stricte application des mandats
- Mettre en place un programme de structuration et de renforcement des capacités des organisations du secteur privé, en mobilisant davantage les comoriens revenus de l'étranger et leurs organisations représentatives (GICED)
- Mettre en place un programme de renforcement des capacités (formation, échange d'expérience, approche incubateur) des organismes d'appui et des cabinets conseil (sur la base notamment de l'expérience "Oser Entreprendre")
- Développer une plateforme de dialogue public-privé regroupant les organisations représentatives du secteur privé et les ministères sectoriels et le Ministère en charge de l'Economie et des Finances. La plateforme sera dotée d'un secrétariat qui gèrera le planning et préparera les ordres du jour
- Opérationnaliser les réformes juridiques et poursuivre les réformes judiciaires
- Inciter les banques à proposer des produits adaptés aux besoins des clients, en évitant la trop forte concentration des produits de crédits commerciaux à court terme et en prenant en considération les cycles de production différents (saisonniers) des secteurs porteurs comoriens
- Formaliser l'informel : l'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur, qui est prévu dans les textes et qui offre une fiscalité simplifiée accessible à l'informel, n'est pas encore appliqué.
- Réviser le taux d'imposition sur les bénéficiaires: l'Impôt sur les Bénéficiaires est de 35%, ce qui représente le taux le plus élevé de la région et est de nature à favoriser l'évasion fiscale. Un taux moins élevé, rendrait l'évasion fiscale moins attractive.

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 9 : Organisation et Développement du Secteur Privé

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Améliorer la connaissance des spécificités comoriennes en termes d'obstacles au développement de l'initiative privée par des études ciblées	Les obstacles au développement de l'initiative sont connus mais ne font pas l'objet d'études spécifiques proposant des solutions réalistes dans le contexte comorien	Les principales contraintes au développement de l'initiative privée sont levées par des actions sectorielles ciblées sur la base d'un diagnostic réaliste et en phase avec la réalité du pays	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Des scénarii de développement d'un dialogue public-privé concentré sur les principales entraves au commerce et organisé en groupes de travail et réunion de haut niveau pour la prise de décision sont préparés et disséminés	Le dialogue public-privé est acté mais très fragmenté et sans réelle vision de long terme	Un forum gouvernement secteur privé est établi, se réunit au moins 2 fois par an et des groupes de travail sectoriels constitués (avec co-présidence) utilisant les meilleurs pratiques mondiales	Présidence de l'Union, Ministère en charge de l'Economie et du commerce, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
<p>Résultat 2 : Les priorités de développement des compétences pour les secteurs majeurs où la croissance de l'emploi est réalisable à court terme. L'analyse examinerait les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre qualifiée</p> <p>MESURE PMT II.6</p>	<p>Décalage important entre les besoins des employeurs et les qualifications disponibles sur le marché. Les employeurs ne trouvent pas de ressources humaines immédiatement opérationnelle</p>	<p>Les besoins en ressources humaines pour les secteurs prioritaires sont évalués, détaillés et partagés avec les organismes de formation</p>	<p>Ministère en charge du travail, UCCIA, organisations socioprofessionnelles</p>
<p>Résultat 3 : Les pratiques de prêts des banques comoriennes, la structure de leur taux d'intérêt, l'étendue des garanties demandées et les alternatives de financement aux Comores sont explicitées</p> <p>MESURE PMT II.7</p> <p>(Voir aussi #2.5.2, #8.3, #9.4)</p>	<p>Le crédit pour l'investissement productif est inaccessible, les pratiques et attentes des banques commerciales peu claires. Le recours accru aux IFD fragilise le système du financement des entreprises</p>	<p>La transparence des pratiques bancaires est renforcée, les garanties demandées revues permettant un accroissement du crédit à l'initiative privée (crédits hors commerce et crédits long terme)</p>	<p>Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, ANPI, organisations socioprofessionnelles</p>

Actions à moyen-terme: 2018-2019

Résultat 4 : Etablissement d'un diagnostic sur les secteurs potentiellement intéressants pour les PPP	Le recours aux PPP pour le développement des infrastructures n'est pas envisagé dans le dispositif juridique comorien.	Etat des lieux des entreprises publiques visées par ses éventuelles PPP, disposition des banques de développement à soutenir les PPP (BM, BAD)	Présidence de l'Union, Ministère en charge de l'Economie et du commerce, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
---	--	--	---

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 9 : Organisation et Développement du Secteur Privé

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Renforcement des organisations du secteur privé et des organismes d'appui pour une plus grande efficacité du secteur privé	Le secteur privé comorien formel est limité dans son développement par le manque de structure d'accompagnement et d'accès à des services professionnels de développement des affaires	L'offre de services d'accompagnement est structurée, visible et professionnelle. Les chevauchements entre agence sont éliminés. Les organismes d'accompagnement ont une vision de long terme de promotion de l'économie	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Mise en place d'un programme de renforcement des capacités (formation, échange d'expérience, approche incubateur) des organismes d'appui et des cabinets conseil	Inexistant	Au moins 5 organismes d'appui et des cabinets-conseils sont dotés de capacités et outils pour le développement de l'initiative privée	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du travail UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 2: Mise en place de Guichets Uniques à Moroni, Mutsamudu et Fomboni au sein des CCIA à la place des antennes insulaires de l'ANPI	Antennes dans les îles et approche du concept Guichets Uniques défaillants	Evolution des antennes ANPI vers des Guichets uniques opérationnels de facilitation des formalités dans les trois îles, placées dans les CCIA	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du travail UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 3: Mise en place d'un programme de structuration et de renforcement des capacités des organisations du secteur privé, en mobilisant davantage les comoriens revenus de l'étranger et leurs organisations représentatives (GICED)	Programmes et projets dispersés ne répondant pas forcément aux attentes, fragmentation du soutien, faibles capacités à la fois humaines et institutionnelles	Programme coordonné ciblant mieux les organisations et les besoins Capacités humaines et institutionnelles renforcées (au niveau du personnel permanent et des capacités managériales)	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du travail UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4 : Les producteurs et organisations socioprofessionnelles peuvent se structurer en associations et capables de devenir des acteurs majeurs du dialogue public/privé	Absence d'organisation/structuration des organisations socioprofessionnelles (peu de services aux membres, pas de personnel permanent)	Organisations socioprofessionnelles mieux structurées, 12 associations socioprofessionnelles sont structurées et dotées de capacités de fonctionnement et de partie prenante du développement des secteurs concernés	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du travail UCCIA, organisations socioprofessionnelles

Résultat 5: Encouragement et soutien du développement de l'esprit d'entreprise à travers des programmes pilotes de démonstration et des mécanismes spéciaux de financement appuyés par de l'assistance technique	Il n'existe pas de solutions de type incubateurs, programmes pilotes, apprentissage	Au moins un incubateur de TPME est disponible dans chaque île (au niveau des CCIA)	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du travail UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 6 : Développement d'un marché plus efficace pour la formation et le développement des compétences en partenariat avec d'autres institutions de la région (notamment pour l'apprentissage et les métiers du tertiaire)	Les prestations de formations sont coûteuses, souvent ad-hoc ou financées par l'assistance technique	Des partenariats pour la formation professionnelle sont pérennisés, notamment avec Madagascar, la Réunion et Mayotte.	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du travail UCCIA, organisations socioprofessionnelles

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 9 : Organisation et Développement du Secteur Privé

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Réformes juridiques et judiciaires, renforcement de la justice commerciale	L'adoption de lois et textes n'est pas toujours suivie de décret d'application. Manque d'informations des parties prenantes sur l'arsenal juridique comorien	Tous les indicateurs relatifs aux aspects juridiques des affaires dans le classement Doing Business sont en hausse constante sur les 3 dernières années	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Conception et mise en œuvre d'un programme de formation des fonctionnaires sur les nouveaux textes dans le domaine du développement du secteur privé	Les textes adoptés sont techniques et complexes. Les fonctionnaires en charge de leur application ne sont pas formés sur les textes et dispositifs correspondants	Les textes adoptés sont mis en ligne dans un site web dédié et un explicatif des textes y sont joint. Un cursus de formation sur l'administration publique à l'université inclut des informations à jour sur les textes de lois (structuré en domaines)	Ministère en charge de la Justice
Résultat 2 : Mise en place d'un plan de campagnes de communication sur les nouveaux textes et le Journal Officiel auprès de secteur public et l'opinion, utilisant différents vecteurs pour viser le plus large possible	L'information sur les nouveaux textes est difficile à obtenir auprès des instances gouvernementales	La radio, la télévision, les sites web des CCIA, les médias sociaux (Facebook, Youtube, Twitter) sont utilisés pour disséminer les lois auprès d'un large public	Ministère en charge de la Justice, organisations socioprofessionnelles, TV, radio et fournisseurs d'accès.
Résultat 3: Mettre en application la nouvelle loi sur la concurrence et accompagner le démarrage des activités de la Commission Nationale de la Concurrence	Loi adoptée et promulguée mais les textes d'application ne sont pas disponibles Défis de l'opérationnalisation de la nouvelle commission nationale de la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Textes d'application prises • La CNC est renforcée en capacités et accompagnée à ses débuts 	Ministère en charge de l'Economie, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4 : Réformes du cadre juridique en vue d'amélioration de la gouvernance, à la fois réglementaires et d'entreprise, en particulier dans les secteurs de l'entreprise	Juridiction commerciale défaillante, peu visible et recours limités (contentieux, liquidations, faillites, etc.) Tribunaux peu modernes/traitement des	Renforcer la juridiction commerciale spécialisée et mettre l'emphase sur les critères de célérité, d'efficacité et d'équité Modernisation des tribunaux et	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge de la Justice, UCCIA, organisations

publique et bancaire	dossiers peu fluides/Peu de confiance des acteurs envers le cadre juridique	fluidification du traitement des dossiers Accroissement de la confiance des investisseurs envers le cadre juridique	socioprofessionnelles
Résultat 5: Adoption de la réforme du foncier, sur la base de l'étude existante sur les sources du droit. (Voir aussi #6.1.2, #6.1.4, #6.4.3, #13.2.1)	Manque de clarté concernant le foncier, les procédures de transfert sont fastidieuses et leur coût élevé	Réforme du foncier, facilitation du transfert de propriété (Indicateur Doing Business amélioré)	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, Ministère en charge de la Justice, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 6 : Promouvoir le recours à la CACOM	Mise en place effective mais peu d'entreprises y ont recours et son existence n'a pas été promue	Célérité, efficacité et équité de la CACOM dans ses décisions, clarification des procédures et outils disponible	Ministère en charge de la Justice, Ministère en charge de l'Economie, UCCIA
Résultat 7: Adoption d'un Code du Commerce suite au vide laissé par l'abrogation de celui de 1984, le manque de certaines dispositions dans les Actes de l'OHADA y relatives	Code de commerce de 1984 abrogé en 1995, renvoi systématique aux dispositions de l'OHADA, qui ne couvrent pas certains aspects	Le nouveau code est adopté, promulgué et appliqué	Ministère en charge de la Justice, Ministère en charge de l'Economie, Commission Nationale OHADA, MODEC

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 9 : Organisation et Développement du Secteur Privé

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: Accès au financement pour le secteur privé (productif) (Voir aussi #2.5.2, #8.3, #9.1.3)	L'accès au financement pour les PME est fortement restreint par leur manque de gouvernance interne, des pratiques comptables désuètes, la frilosité des banques et le manque de dispositif innovants	Le crédit pour des projets productifs de long terme hors importation s'accroît de façon exponentielle, évolution reflétée dans les enquêtes sur le climat des affaires aux Comores	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Inciter les banques à proposer des produits adaptés aux besoins des clients MESURE PMT I.8	Pratiquement pas de services financiers innovants ciblés sur les besoins des entreprises aussi bien chez les banques que les IFDs	Crédits à moyen et long terme disponibles, nouveaux produits financiers, des taux d'emprunts concurrentiels et différents d'un organisme financier à l'autre	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, ANPI, organisations socioprofessionnelles
Résultat 2 : Opérationnalisation de la Loi sur le Crédit Bail	La loi sur le Crédit Bail a été adoptée mais pas suivi d'effets	Pleine opérationnalisation de la Loi sur le Crédit Bail reflété dans le nombre de dossier déposés	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3 : Favoriser la concurrence entre les établissements financiers pour rendre possible une baisse des taux d'intérêt et une multiplication des produits offerts.	Les critères pour l'accès au crédit et les conditions offertes différent très peu entre organismes, ne favorisant pas le choix des consommateurs	Une concurrence accrue permet le développement de produits spécialisés par secteur, rendant les crédits plus accessibles et favorisant une baisse généralisée des taux d'intérêt	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge de la Production, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 4 : Mise en place de Centres de Gestion Agréés (CGA)	Les PME comoriennes n'ont pas d'accès aux Comores à des services d'accompagnement personnalisé	Les CGA sont opérationnels dans les 3 îles. Leur objet est d'apporter une assistance en matière de gestion, notamment dans le domaine de l'assistance technique et de la formation à toute personne physique ou morale ayant la qualité d'industriel, de commerçant,	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, ANPI, organisations socioprofessionnelles

		d'artisan ou d'agriculteur qui aura adhéré	
Résultat 5: Un Fonds de Garantie et une société de capital-risque mise en place	Inexistant en 2014	Fonds de Garantie et d'une société de capital-risque (venture capital) mise en place et opérationnels. La société de capital-risque est une société par actions dont les actionnaires sont des apporteurs de capital. En contrepartie du risque, la société reçoit des avantages fiscaux.	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, ANPI, organisations socioprofessionnelles
Résultat 6: Conseil national du crédit en tant qu'organe paritaire consultatif pour mieux orienter le crédit mise en place	Inexistant en 2014	Le crédit à l'économie est mieux orienté sur une base consultative Les conditions/modalités d'accès au crédit sont mieux connues et partagées entre les acteurs économiques	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge des Finances, système bancaire, UCCIA, ANPI, organisations socioprofessionnelles

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 9 : Organisation et Développement du Secteur Privé

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 5: Formalisation de l'informel	L'écrasante majorité des PME comoriennes évoluent dans le secteur informel, dans des situations difficiles, ne favorisant pas leur passage au secteur formel, et avec des conditions de formalisation trop coûteuse et pas avantageuses	Le nombre de PME passant au secteur informel est multiplié par trois permis par des mesures d'accompagnement et de facilitation	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Opérationnalisation du statut OHADA de l'entrepreneur	Non application des dispositions de l'OHADA visant à favoriser la formalisation	Opérationnalisation du statut de l'entrepreneur	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge de la justice, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Résultat 2: Révision de la fiscalité	Non application de la réforme fiscale de 2013, fiscalité inadaptée aux TPE du secteur formelle et informel procédures fastidieuses justifiant la méfiance des acteurs économiques informels	Application de la réforme fiscale, réduction des impôts, allègement des procédures	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge de la justice, UCCIA, organisations socioprofessionnelles
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3 : Mise en place de structures dédiées pour les jeunes entrepreneurs	Fonctionnement inadéquat ou inadapté du dispositif d'accompagnement de jeunes entrepreneurs (Osez entreprendre, AMIE)	Mise en place d'incubateurs ou d'un Centre de Solution TPE	Ministère en charge de l'Economie et du commerce, Ministère en charge de la justice, UCCIA, organisations socioprofessionnelles, AMIE

Chapitre 10 : Arrimer les Comores aux meilleures pratiques pour les normes et standards de qualité

En raison de la faiblesse des exportations comoriennes de produits agricoles et alimentaires autres que les produits de rente, les barrières implicites à l'accès au marché créées par les normes SPS n'affectent pas directement la performance actuelle de l'économie nationale. Cependant ces barrières, dont l'importance dépend fortement des secteurs, pourraient constituer un obstacle potentiel dans un scénario à long terme de diversification des exportations du secteur agricole souhaitée par tous et actée dans la SCA2D.

A ce titre, même s'il mettait l'accent sur l'appui aux secteurs porteurs, l'EDIC 2007 n'avait pas apporté d'éclairage particulier sur l'application des normes SPS aux Comores. La diversification souhaitée dans la SCA2D appelle à une analyse dans le cadre de ce rapport et notamment des mesures prises depuis 2007 pour améliorer le cadre institutionnel et la stratégie nationale.

Un cadre institutionnel existant, mais sous-équipé et sous-utilisé

Les stratégies nationales en matière sanitaire et phytosanitaire s'articulent autour de deux axes principaux : en amont, l'élaboration et la promotion des normes, et en aval le contrôle, l'inspection et à l'évaluation en conformité. L'importance du dispositif comorien montre l'intérêt ancien et constant des pouvoirs publics en dépit de la modestie des moyens matériels et humains. Les efforts menés par l'Etat, soutenu par les partenaires au développement, méritent d'être encouragés et surtout orientés pour faciliter l'arrimage du système en construction aux exigences du marché international.

Le système SPS national est regroupé dans un nombre de structures qui sont majoritairement sous la tutelle de la Vice-présidence en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat (VP-APEEIA). Il s'agit notamment de la Direction Générale des Ressources Halieutiques, la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage, et la Direction Nationale de la Santé Publique Vétérinaire. Ces Directions renferment un certain nombre de départements et de services impliqués dans la mise en œuvre des questions SPS. Cependant, force est de constater qu'il n'existe pas d'organigramme claire détaillant les mandats et l'organisation hiérarchique des différents services

L'élaboration des normes nationales et la promotion des normes internationales est assurée par le service de la normalisation et de la qualité des produits de consommation, le conseil national de la normalisation, le comité national du Codex Alimentarius et le comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Le contrôle, l'inspection et l'évaluation en conformité relèvent de la compétence de plusieurs organes: l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement, l'Office National du Contrôle de Qualité et de Certification des Produits Halieutiques, les laboratoires d'analyses et d'essais, les services vétérinaires et les services phytosanitaires.

Ce dispositif conforme aux bonnes pratiques internationales est, en l'état actuel de son fonctionnement, limité par plusieurs facteurs. Son opérationnalité effective permettrait au pays de s'assurer de la bonne qualité des produits importés et de faciliter l'exportation des produits comoriens.

Normes SPS et autres barrières non tarifaires dans les secteurs prioritaires

Le pays dispose d'un potentiel en produits agricole et halieutique qui demeurent sous exploité. En dehors des cultures de rente, les autres produits agricoles et halieutiques sont à peine suffisants pour assurer l'approvisionnement du marché local et ce, malgré un environnement propice à l'agriculture et une main d'œuvre agricole disponible. Les deux secteurs font l'objet de l'attention des autorités comme indiqué dans la SCA2D. Néanmoins, l'agriculture et la pêche sont confrontées à des difficultés importantes qui freinent leur développement. L'insuffisance/inadéquation des équipements, les prix relativement bas des produits agroalimentaires locaux, la faible disponibilité/accessibilité des intrants, l'absence et l'inorganisation des marchés destinés à écouler les produits agro-alimentaires, la dévastation des cultures par les rongeurs et la faiblesse des rendements des exploitations» sont les principales contraintes "visibles" identifiées au niveau de la production agricole

Enfin, si le lien entre l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et le développement des exportations agricoles et halieutiques peut aisément être établi, il est souvent méconnu voire ignoré lorsqu'il s'agit de l'impact de l'application desdites mesures sur la promotion du tourisme. En effet, l'application efficace et effective des mesures SPS permet d'améliorer quantitativement et qualitativement la production agricole et de garantir l'innocuité des denrées alimentaires présentes sur le marché local. Ceci a pour effet de faciliter l'accès des structures touristiques aux produits de base et de conférer durablement aux Comores la réputation de destination touristique sûre (concernant les maladies d'origine alimentaire).

L'extraversion de l'économie comorienne expose la population ainsi que les touristes à certains risques sanitaires et phytosanitaires liés à l'importation des produits agro-alimentaires. Le circuit de distribution alimentaire se caractérise par une large part d'informel. Les quelques données disponibles montrent que les affections liées à la salubrité des aliments constituent des sérieuses menaces quant à l'aggravation de l'état de Santé de la population qui est considéré comme étant précaire, d'où la nécessité d'un dispositif efficace, susceptible d'assurer une sécurité sanitaire des aliments afin de préserver la Santé et la sécurité des citoyens et de promouvoir l'exportation des produits locaux.

Le rôle d'entraînement de l'intégration régionale

L'exploitation des opportunités commerciales existantes est subordonnée au respect de normes internationales notamment en matière sanitaire et phytosanitaire. L'Union des Comores est membre de plusieurs organisations à vocation économique qui manifestent un intérêt certain pour les mesures SPS (OMC, COI, COMESA). Un soutien conjoint des autorités nationales, des instances régionales/multilatérales permettra à long terme d'élever le système national SPS vers les standards internationaux. En parallèle, il revient aux institutions concernées aux Comores de jouer le rôle d'interface entre leurs homologues dans les marchés de destinations, en charge de veiller à la conformité SPS des produits importés et les exportateurs locaux qui nécessitent un accès facilité aux informations sur les exigences des marchés internationaux en la matière. Cette fonction ne peut être accomplie qu'à travers une veille réglementaire active et des connaissances renforcées en matière de négociations d'accès aux marchés.

Bien que pas encore membre de l'OMC, les Comores s'engagent implicitement à respecter les règles de l'OMC car ces accords de partenariats économiques sont établis dans le respect des règles de l'OMC et y font souvent directement référence. Pour y parvenir, le système SPS national devra être mis en conformité avec les exigences de l'Accord SPS.

Actions prioritaires

Les difficultés qui entravent les exportations pourraient être réduites par l'amélioration de l'infrastructure qualité, préalable indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie de promotion du commerce extérieur.

Cette amélioration passe par principalement par:

- L'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel, de la normalisation et des investissements importants pour l'équipement des laboratoires d'analyses et d'essai, des services d'inspection et des services de métrologie. La mise en place d'un dispositif technique et institutionnel internationalement reconnu, notamment à travers l'accréditation, permettrait d'envisager la labellisation des produits comoriens et la création d'une marque nationale, des actions nécessaires pour la revalorisation du produit comorien sur le marché international. Le projet FANDC en cours poursuit plusieurs objectifs en ce sens.
- Une campagne d'information nationale sur les normes SPS, sur les dangers sanitaires induits par leur non application, sur la sécurité sanitaire des aliments auprès des populations les plus exposées.
- L'élaboration de plans d'actions opérationnels basés sur des diagnostics sous-sectoriels et la mise en œuvre immédiate de leurs priorités au regard des programmes en cours et futurs de promotion des exportations agricoles et des investissements dans les secteurs voués à l'exportation.
- La coopération régionale et internationale est un facteur d'efficacité des dispositifs nationaux en matière sanitaire et phytosanitaire, d'où la nécessité de densifier la coopération et renforcer la participation aux organisations sous régionales ainsi que d'accroître le dialogue avec les autorités compétentes des marchés d'exportation. Cette synergie rendrait plus efficient l'appui des partenaires techniques et financiers encore nécessaires pour l'arrimage du système comorien aux standards internationaux en matière sanitaire et phytosanitaire.

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 10 : Normes Sanitaires et Phytosanitaires, Normes de Qualité et Autres Barrières Non Tarifaires

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Compléter et opérationnaliser le système national de normalisation	Le Conseil National de la Normalisation a été créé	Le Conseil National de la Normalisation joue un rôle proactif dans l'élaboration de normes, leur diffusion et leur utilisation effective	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: La loi-cadre sur la normalisation fournit le contexte juridique et stratégique pour le développement de normes comoriennes.	Pas de loi sur la normalisation	La loi-cadre est adoptée	Ministère en charge de la Production, Conseil National de la Normalisation
Résultat 2: Création des comités techniques pour l'élaboration des normes et des règlements techniques	Absence de comités techniques en charges de l'élaboration des normes	Création et fonctionnement des comités techniques, élaboration des normes nationales	Ministère en charge de la Production, Conseil National de la Normalisation
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 3: Un panel de normes techniques pour les produits comoriens est disponible et les informations correspondantes sont disponibles	Il n'existe pas de normes comoriennes officielles pour les produits fabriqués aux Comores	Existence des normes et des règlements techniques dans tous les domaines Dissémination des normes par le Conseil National de la Normalisation et les organisations socioprofessionnelles	Ministère en charge de la Production, Conseil National de la Normalisation, organisations socioprofessionnelles
Résultat 4: Arrimage du système comorien au système international	La participation accrue des Comores aux CER et son statut d'observateur à l'OMC permettent d'accéder à des informations pertinentes	Participation efficiente aux réunions des instances internationales de normalisation en développant des demandes d'aide et de partenariat pour la mise en conformité des produits comoriens	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge du Commerce

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 10 : Normes SPS, Normes de Qualité et Autres Barrières Non Tarifaires

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Améliorer l'infrastructure qualité pour accroître les possibilités d'exportation et réduire les dangers pour la population	Insuffisance des ressources humaines et matérielles des laboratoires	L'infrastructure qualité est capable de répondre aux demandes et obligations des sociétés exportatrices de produits, notamment agricoles	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Diagnostic et état des besoins des laboratoires	Les installations comoriennes ne répondent pas aux normes internationales et ne peuvent pas certifier les principaux produits d'exportation	Les besoins en laboratoires / améliorations des laboratoires existant sont connus, documentés et partagés avec les PTF	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de l'enseignement supérieur
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: Renforcement des capacités humaines et techniques	Les normes SPS et autres normes de qualité sont complexes et demandent des compétences techniques pointues non encore disponibles aux Comores.	L'infrastructure qualité dispose d'équipements modernes, ressources humaines qualifiées, reconnaissance internationale et une affiliation aux réseaux régionaux, grâce aux partenariats avec des PTF notamment des pays importateurs	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de l'enseignement supérieur, projet FANDC
Résultat 3: Labélisation des produits comoriens MESURE PMT III.10	Plusieurs produits d'exportation comoriens sont reconnus pour leur qualité mais ne bénéficient pas de labélisation pouvant faciliter leur « branding »	Les principaux produits d'exportation bénéficient de labels reconnaissant leur qualité. Les labels seront obtenus en s'associant aux principaux producteurs ainsi qu'aux organismes internationaux avec une expertise reconnue dans le domaine (ITC)	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge du Commerce, PTF (ITC pour les produits de rente)
Résultat 4: Certification systématique de tous les produits exportés et analyse des produits importés	Les produits exportés de bénéficient pas de certification systématique La qualité des produits importés et leur	Un texte de loi rend obligatoire les analyses des produits agricoles et halieutiques exportés et les produits de	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge du Commerce, COMESA, projet FANDC

	conformité avec les normes sanitaires ne sont pas contrôlées systématiquement	consommation courante importés	
Résultat 5: Sensibiliser tous les acteurs à la démarche qualité	Manque d'information de nombreux opérateurs économiques et des consommateurs sur la qualité	Les opérateurs adoptent la démarche qualité pour la production et les consommateurs sont sensibilisés à sur les questions SPS relatives à la production et à la distribution des biens et services	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge du Commerce, organisations socioprofessionnelles (e.g. Association Comorienne des Consommateurs), projet FANDC

Pilier II : Cadre Institutionnel pour le Commerce et l'Investissement et Questions Transversales

Chapitre 10 : Normes Sanitaires et Phytosanitaires, Normes de Qualité et Autres Barrières Non Tarifaires

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Des mesures préventives d'envergure permettent de contrôler et atténuer les risques sanitaires et phytosanitaires liées à l'absence de normes	Le manque de normes et mesures concernant la protection de la vie (humaine, animale, végétale) fait encourir des risques sanitaires croissants et peut avoir une incidence sur le développement durable	Des mesures ciblées ont permis de réduire les risques sur la Santé et de diminuer l'impact des changements climatiques	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Opérationnaliser les services d'inspection (sanitaires, vétérinaires et phytosanitaires)	Activités de contrôle peu développées sur le terrain par les services compétents	Déploiement des équipes de contrôle sur le terrain	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge de la Santé
Résultat 2 : Lancer un vaste programme permanent de reboisement sur les trois îles	Existence des programmes privés de reboisement mais absence d'une politique nationale de reboisement Déforestation avancée causée par l'utilisation massive du bois de chauffe	Sélection des plans et identification des espaces Disponibilité accrue des bois à croissance rapide et à forte valeur calorifique (eucalyptus, goyavier rouge...) pour les opérations de distillation	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge de l'Energie, Ministère en charge de l'industrie et de l'artisanat, gouvernorat des îles.
Résultat 3 : Elaboration d'un programme national de contrôle des pesticides	Utilisation des pesticides et intrants non homologués et non conformes aux normes internationales	Homologation d'une liste de pesticide et des intrants agricoles	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge de la Santé
Résultat 4 : Inspection des produits phytosanitaires dans les points de stockage et de vente	Le manque de capacités et moyens empêche les services compétents de veiller à la qualité des produits et aux respects des normes sanitaires et phytosanitaires.	Contrôle effectif des produits alimentaires, des bêtes sur pied et des produits phytosanitaires sur les trois îles	Ministère en charge de la Production, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge de l'Energie, Ministère en charge de l'industrie et de l'artisanat

Pilier III: Etudes sectorielles

Chapitre 11 : Diversifier, labelliser, trouver les niches pour un nouvel essor de l'agriculture

Le secteur de l'agriculture reste le premier secteur économique du pays en termes de proportion du PIB, en termes d'emplois et en termes de recettes des exportations.

L'essentiel de l'économie de l'Union des Comores est toujours constitué en 2014, d'une part des cultures de rente, où dominant l'ylang-ylang, la vanille et le girofle et qui constituent les produits d'exportation des Comores et d'autre part des cultures vivrières et maraichères, ainsi que des produits halieutiques destinés essentiellement à la consommation intérieure. L'agriculture commerciale est relativement sous-développée et tourne autour de la production des denrées à valeur élevée destinées à l'exportation, i.e. produits de rente.

Les mesures préconisées par l'EDIC 2007 pour consolider les parts de marché des exportations traditionnelles et de diversifier les exportations afin de créer de nouvelles opportunités sont toujours d'actualité 8 ans après. Malgré l'importance que revêt le secteur agricole, le pays n'est pas autosuffisant en produits alimentaires et est obligé d'importer 95% de ses besoins. Depuis plusieurs années, le pays importe des denrées, jadis produites localement, notamment certains produits vivriers et halieutiques, creusant le déficit de la balance commerciale, changeant les habitudes de consommation et augmentant les risques de sécurité alimentaire.

Les modes de production dans le secteur agricole se traduisent par des rendements faibles, inférieurs aux potentialités et qualités du climat et de ces sols. La pression foncière entraîne une mise en culture de terrains en forte pente contribuant à une destruction du couvert végétal et à une dégradation des sols par érosion.

Enfin, bien qu'elle reste une importante source de revenus pour une grande partie de la population, l'agriculture a perdu en importance car l'activité économique s'est déplacée vers les zones urbaines en croissance rapide.

L'économie des produits de rente reste fortement corrélée à l'évolution des prix mondiaux

La valeur totale des exportations des trois principaux produits de rente ne cesse de diminuer, passant ainsi de 11,4 milliards de Fc en 2003, à seulement 5,6 milliards de Fc en 2013. Cela s'explique principalement par l'effet de l'évolution des prix mondiaux : en moyenne le prix de la tonne des trois principaux produits de rente est passé de 4 159 Fc à 3 202 Fc entre 2003 à 2013, soit une baisse de -23% en dix ans du prix de la tonne.

Les trois filières de rente (vanille, girofle et ylang-ylang) sont caractérisées par des faiblesses organisationnelles de la chaîne de valeurs, particulièrement au niveau des producteurs. Ces derniers ont des capacités techniques, financières et institutionnelles inadaptées à la demande du marché et aux exigences des consommateurs, en termes de diversification des produits et de leur différenciation par rapport aux produits des pays concurrents, de leur qualité inappropriée, ainsi que de la faiblesse de leur capacité d'offre.

Tout au long de la chaîne, des problèmes sont également observés au niveau des divers intervenants, tels que préparateurs, conditionneurs et exportateurs. L'environnement des

affaires dans le secteur de rente manque d'accompagnement pour les investissements productifs, y compris au niveau des financements commerciaux et des dépenses d'investissement. En aval de la production, les traitements après-récolte, la transformation des produits et l'ajout de valeur aux matières premières disponibles présentent des lacunes qui limitent la valorisation des trois filières.

Evolution des exportations en million de FC

Produits de rente	2003	2012	2013
Vanille	9 130	552	1 400
Girofle	1 563	5 494	3 400
Ylang-Ylang	664	666	800
Total Produits de rente	11 357	6 712	5 600
Autres produits exportés	338	503	2 000
Total exportation	11 695	7 215	7 600
<i>Part des produits de rente dans les exportations totales</i>	<i>97%</i>	<i>93%</i>	<i>74%</i>

Source : Banque Centrale des Comores (Rapports annuels)

Des options de relance sont possibles pour les trois produits : Pour la vanille comorienne, l'amélioration de la qualité permettra d'étudier la possibilité d'exporter dans des marchés de niches, comme la vanille bio et le commerce équitable, ou d'ajouter de la valeur au produit comme pour le cas du sucre vanillé ou de la vanille en poudre. Pour l'ylang, réinstaurer le système de classification des huiles essentielles en cinq catégories, un outil de différenciation avec Madagascar et d'assurance de qualité. Pour le girofle, transformer la matière première en huile essentielle de clous de girofle ou encore en essence de feuilles.

Le potentiel des autres produits agricoles

Les recommandations de l'EDIC 2007 dans ce sous-secteur concernaient principalement l'exploration des niches d'exportation vers Mayotte pour certains produits, et des études économiques et de marketing sur les huiles essentielles et les épices identifiées lors de précédents projets (cardamome, cannelle, poivre, géranium, etc.). En ce qui concerne l'exploration prévue des niches pour l'exportation des produits légumineux (tomate, oignon et pomme de terre,...) vers Mayotte, des tentatives se sont heurtées très vite à des exigences de normes et de qualité et en l'absence d'un laboratoire de ce genre aux Comores. De fait, ces obstacles non tarifaires ont eu raison de ces tentatives.

Les Comores pourraient à l'instar des pays voisins développer une production agricole destinée à l'exportation. Il s'agit essentiellement des légumes, des fruits, des fleurs et des épices. Les deux principales options à explorer sont les suivantes :

- dans l'agroalimentaire, première transformation locale pour des produits de consommation courante : sels, miel bio, sucre vanillé, huiles essentielles
- exportation des fruits dont la qualité est reconnue et la culture peut être de contre-saison : mangue, litchi, agrumes, avocat, anacardier

Changer de paradigme pour promouvoir le produire et consommer comorien

On évalue à près de 50 milliards de FC la valeur des produits alimentaires importés (2013), soit 23% du PIB du marché de l'année 2013. Ces importations augmentent chaque année de

20% en moyenne. Pour quiconque connaît la qualité des produits comoriens, cela sonne comme une hérésie!

Les Comores doivent promouvoir la valeur de ses produits locaux qui sont riches en éléments nutritifs, mais aussi générateurs d'emplois. La population comorienne, mais aussi les administrations privilégient le prix et la disponibilité, ce qui rend les produits locaux invisibles. C'est notamment le cas lors des manifestations publiques à forte visibilité nationale ou internationale durant lesquels les produits comoriens pourraient être mis en avant, non seulement comme produits locaux, mais aussi pour leurs qualités intrinsèques -jus de mangue, de litchi, de goyave- remplaçant les sodas et autres « soft drinks » d'importation.

Le développement des cultures vivrières et maraîchères constitue l'un des moteurs de croissance de la SCA2D. Il y a donc lieu de soutenir ce secteur par des mesures d'accompagnement appropriées. En parallèle, la politique d'importation du riz, le rôle de l'ONICOR, l'homologation et le contrôle des prix de plusieurs produits alimentaires de base devront être revues de façon critique car ils ont tous un effet négatif sur la production locale.

Actions prioritaires

Certaines contraintes d'ordre structurel et organisationnel méritent d'être résolues pour permettre la relance de la production agricole et l'exportation de plus de produits agricoles.

- Pour les produits de rente traditionnels, la prospection des niches et l'amélioration de la qualité sont les conditions nécessaires à la relance des exportations. Le projet « Amélioration de la compétitivité des exportations des filières vanille, ylang et girofle » en cours aidera à restructurer les filières.
- Pour ce qui est des nouveaux produits potentiellement exportables, une étude de marché pour les fruits ainsi qu'une prospection pour la commercialisation des épices ont été réalisées et nécessitent un suivi. Des potentialités de commercialisation de ces produits dans le marché du COMESA et de l'OCI sont déjà identifiées dans le document de politique commerciale.

Adoption d'une politique foncière favorable à la promotion des produits agricoles : Une politique foncière devra reposer sur les axes stratégiques suivants : (i) la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncières et topographiques, (ii) l'amélioration de la gestion foncière ; (iii) la rénovation de la réglementation foncière et domaniale, et (iv) la formation aux métiers du foncier.

Création d'un système spécifique de crédit pour le secteur agricole et rural : La création de « banque agricole » au sens courant des termes serait appropriée. Un système spécifique au secteur agricole et rural aurait l'avantage de répondre aux particularités de l'activité agricole et aussi de drainer l'épargne du monde rural afin de financer l'investissement.

- Promouvoir les exportations des produits de rente traditionnels (pistes bio-équitable)
- Promouvoir l'exportation d'autres produits de rente
- Promouvoir le produire et consommer comorien (substitution des importations)
- Structuration du secteur agricole et renforcement des capacités
- Augmenter la production agricole pour exporter un excédent de produits maraîchers et vivriers, notamment en favorisant les flux inter-îles et influencer sur les prix des produits.

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 11 : Produits de rente et autres produits agricoles			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1: Promouvoir les exportations des produits de rentes traditionnels (pistes bio équitable)	Le volume des exportations de vanille sont légèrement en hausse en 2013, les exportations d'Ylang ont stagné et celles du girofle ont diminué	Augmentation croissante durant la période des exportations des produits de rente en misant sur la qualité, niches et en ciblant la transformation sur place	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Positionnement des exportations sur des niches comme la vanille bio et le commerce équitable	Les exportations de vanille ont relativement repris en 2013 grâce à la mise en valeur de la qualité avec la vanille bio	Accroissement des parts de marchés et augmentation des exportations de la vanille bio (labellisation de la production bio et/ou équitable)	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Association des Producteurs, transformateurs et exportateurs de vanille, Chambre d'Agriculture
Résultat 2: Réinstauration du système de classification des huiles essentielles en cinq catégories, un outil de différenciation avec Madagascar et d'assurance de qualité,	La demande mondiale excède l'offre actuelle. La qualité extra-supérieure, utilisée en parfumerie haut de gamme, n'est produite qu'aux Comores.	Augmentation des exportations des huiles essentielles notamment celles de l'extra supérieure (labellisation de la production bio et/ou équitable)	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Producteurs, transformateurs et exportateurs d'Ylang, Chambre d'Agriculture
Résultat 3: Recherche des possibilités de valeur ajoutée pour des marchés niches en développant la production d'huile essentielle de clous de girofle ou d'essence de ses feuilles.	Les exportations ont un peu régressé en 2013, dues à une baisse du volume exporté. Il est à noter que l'exportation se fait à l'état brut	Augmentation des exportations, et celles des produits transformés de girofle (huiles essentielles, essence des feuilles) (labellisation de la production bio et/ou équitable)	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Producteurs, transformateurs et exportateurs de Girofle, Chambre d'Agriculture
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4: Mise en place d'un observatoire de suivi des prix et de marché et structuration de la filière dans le sens de pérennisation de la filière ;	Les opérateurs des filières ne disposent d'aucune information sur les cours mondiaux et les tendances des prix des produits de rente	Disposition à temps réel de toutes les informations sur la demande et l'offre mondiale (quantité et prix)	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Association des producteurs, transformateurs et exportateurs

Résultat 5 : Mise en place d'un laboratoire dédié aux produits de rente	Les opérateurs ne disposent pas de laboratoires	Les professionnels disposent d'un laboratoire dédié	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Association des producteurs, transformateurs et exportateurs, UCCIA, UCAP
Résultat 6: Amélioration du rendement des distillateurs en remplaçant les appareils vétustes, et sensibiliser les distillateurs au problème du déboisement des Comores	Les distillateurs sont vétustes et utilisent pour la plupart du bois ce qui engendre le déboisement massif aux Comores	Disposition de distillateurs modernes utilisant des sources d'énergies autres que le bois. Les distillateurs sont pourvus d'unités de distillations qui fonctionnent avec des sources d'énergie autres que le bois	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Producteurs, transformateurs et exportateurs d'Ylang, Chambre d'Agriculture, UCAP
Résultat 7 : Transformation des produits vanille (exemple : chocolateries, boissons) ; girofle (exemple : moulure) et Ylang (exemple : parfumeries, cosmétiques), pour plus de valeur ajoutée à l'exportation	Peu de transformation en produits finis aux Comores sur les trois produits de rente. Certains produits finis existent notamment le laboratoire Nectalab qui transforme les huiles essentielles d'Ylang Ylang. Des efforts à fournir sur les autres produits, la vanille et le girofle. Pourtant la demande nationale et internationale de ces produits finis est intéressante	Transformation d'une partie des produits de rente en des produits finis (chocolaterie, savonnerie, parfumerie...etc.)	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Association des producteurs, transformateurs et exportateurs , Chambre d'Agriculture

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 11 : Produits de rente et autres produits agricoles			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2: Promouvoir l'exportation d'autres produits de rentes (tels que café, plantes médicinales, fruits)	L'exportation des produits agricoles se limite actuellement aux seuls produits de rente traditionnels.	L'Union des Comores exporte d'autres produits agricoles que les trois produits de rente traditionnels	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Promotion de la production et de l'exportation des fruits et légumes (litchi, mangues, pomme de terre, tomate) et d'autres produits de rente MESURE PMT III.11	Des atouts existent pour l'exportation des fruits et légumes vers les marchés régionaux, vers l'Europe et les pays arabes	Exportation réussie de mangues, de litchis, d'agrumes, de poivre, de gingembre et de curcumas	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge de la Production, UCCIA, UCAP, Chambre d'Agriculture, Association des producteurs transformateurs et exportateurs
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: Introduction de nouveaux produits répondant aux exigences locales et d'exportation	Des études réalisées ont identifié certains produits qui pourraient être exploités comme produits 'niches' potentiels	Exportation des Huiles essentielles Exportation du sucre vanillé Exportation du miel standard et bio Exportation du sel	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Chambre d'Agriculture, Association des producteurs transformateurs et exportateurs, UCAP

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 11 : Produits de rente et autres produits agricoles			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3: Promouvoir le produire et consommer comorien (substitution des importations)	Les importations alimentaires, notamment celles du riz pèsent lourds dans le déficit commercial	Substitution d'une partie des importations alimentaires par des produits agricoles locaux	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Augmentation de la production locale du lait bovin, de la viande de poulet, de la viande bovine et des oeufs	L'expérience d'introduction des races améliorées de vaches dans le Nioumakélé est concluante. Les Comores importent encore de poulet qui pourrait être produit sur place	Une autosuffisance de lait (lait en poudre, lait en boite,...etc.) Une autosuffisance de viande avicole La provende est encouragée en conformité avec les normes SPD	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie,, Chambre d'Agriculture, Association des producteurs transformateurs et exportateurs
Résultat 2: Augmentation de la production et de la commercialisation des produits vivriers locaux	La demande en produits vivriers ne cesse d'augmenter alors qu'une grande partie de cette demande n'est pas satisfaite	Satisfaction de la demande en produits vivrier locaux, substitution d'une partie des importations alimentaires en des produits vivriers locaux Valorisation des produits locaux	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Chambre d'Agriculture, Association des producteurs transformateurs et exportateurs
Résultat 3: Transformation de certains produits locaux sur place (le séchage des fruits, la transformation de la pulpe de fruit en jus, confitures, lait caillé, yaourts, et conserves, séchage des poissons frais,...etc.)	Les Comores importent une quantité importante des boissons, des jus de fruits, de la confiture des yaourts...etc.	Des jus de fruits sont fabriqués localement, des conserves et des yaourts sont fabriqués localement, d'autres produits locaux sont transformés en substitution aux importations	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie,, Chambre d'Agriculture, Association des producteurs transformateurs et exportateurs
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 4: Etude des différentes possibilités pour réduire la valeur des importations du riz	Le riz représente 30% à 40% de la valeur des importations des produits alimentaires	Substitution d'une quantité d'importation de riz par des produits vivriers locaux Etude des moyens d'une mise en sac du riz importé en vrac sur place pour réduire le coût des importations et favoriser la création d'emplois	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Economie, Chambre d'Agriculture

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 11 : Produits de rente et autres produits agricoles			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4: structuration du secteur agricole et renforcement des capacités	Le secteur agricole, malgré son énorme impact et contribution à l'économie, manque toujours de structuration et de professionnalisation des organismes d'appui	Une meilleure structuration du secteur agricole permet d'améliorer son efficacité, son rendement et sa compétitivité.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Les capacités des organisations du secteur agricole pour accompagner le développement du secteur sont améliorées	Les organisations d'encadrement et d'accompagnement n'ont pas les ressources suffisantes pour fournir des services d'accompagnement aux entreprises agricoles	Rationalisation, structuration du secteur agricole et suivi-évaluation des organisations du secteur en lien avec les indicateurs de la SCA2D Valorisation des centres d'encadrements initiés (5 CDE) et des Centres Ruraux de Développement Economique (CRDE)	Ministère en charge de l'Economie, Chambre d'Agriculture, organisations socioprofessionnelles, UCAP
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: les organisations professionnelles du secteur collaborent en vue de limiter les doubles emplois, chevauchement et une multitude d'organisations à l'impact limité	La coopération entre organismes professionnels du secteur agricole est inefficace, avec doubles emplois et chevauchement	Une interprofession se fait jour et œuvre vers la coopération dans le secteur à travers la CAP	Ministère en charge de l'Economie, Chambre d'Agriculture, organisations socioprofessionnelles, UCAP
Résultat 3 : la sécurité de la production agricole est assurée	Le vol des produits agricoles a pris une grande ampleur depuis quelques années	Une structure de surveillance est mise en place (par exemple garde champêtre)	Ministère en charge de l'Economie, Chambre d'Agriculture

Pilier III : Etudes Sectorielles

Chapitre 11 : Produits de rente et autres produits agricoles

Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 5: Augmenter la production agricole afin d'exporter un excédent de produits maraîchers et vivriers	Plusieurs produits agricoles comoriens dont la qualité est reconnue ont un potentiel à l'exportation s'ils peuvent respecter les normes internationales, se mettre en conformité avec les attentes des acheteurs et assurer un approvisionnement régulier. Manque d'organisation du marché inter-îles et problèmes liés à la conservation et à la transformation	La part des produits agricoles hors produits de rente représente au moins 20% des exportations totales	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1: Une étude sur la productivité et la compétitivité du secteur privé agricole est réalisée	La productivité du secteur agricole est insuffisante pour contrer l'essor des importations sans qu'une étude précise puisse expliciter les améliorations possibles et que la capacité de production nationale soit suffisante	Des ressources sont mobilisées pour financer la mise en place des recommandations issues du programme découlant de l'étude ainsi que le renforcement des filières	Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge de l'Agriculture, Chambre d'Agriculture, ANPI, organisations socioprofessionnelles, UCAP
Actions à moyen-terme: 2018-2019			
Résultat 2: La productivité et la compétitivité sectorielles sont renforcées, sur la base de l'avantage comparatif	La productivité du secteur agricole est insuffisante pour contrer l'essor des importations et les solutions préconisées jusqu'alors ont eu un impact limité	Un programme axé sur la productivité et la compétitivité du secteur privé agricole est mis en œuvre avec l'aide des PTF	Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge de l'Agriculture, Chambre d'Agriculture, ANPI, organisations socioprofessionnelles, UCAP

Chapitre 12 : Profiter des investissements récents pour structurer le secteur de la pêche

Le secteur de la pêche possède un fort potentiel pour devenir un moteur de croissance pour l'économie des Comores et ce, depuis plusieurs décennies. L'EDIC 2007 appelait à (i) développer une vision stratégique des différents types de pêche et leur rôle vis-à-vis de l'approvisionnement du marché national, (ii) adopter des plans d'action sur les infrastructures à terre, points de débarquement, chaîne du froid, circuits de commercialisation et contrôle de qualité (iii) redéfinir les accords de pêches avec l'UE dans une optique de partenariat.

Force est de constater que le secteur aujourd'hui n'est pas très différent de celui décrit en 2007. Au chapitre des réalisations, un accord de partenariat dans le secteur de la Pêche existe entre l'UE et les Comores et est entré en vigueur le 1^e Janvier 2014 pour une période initiale de 3 ans.

Un projet FANDC de renforcement du système sanitaire et phytosanitaire aux Comores (SPS) contribue depuis 2013 à la création d'un système sanitaire et phytosanitaire capable de répondre aux attentes nationales en matière de conseils techniques et capable d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles et halieutiques comoriens et notamment à la sécurité sanitaire des produits de la pêche

L'ouverture très attendue de la Société Nationale de Pêche (SNP) provoquera un tournant décisif du secteur de la pêche. Pour ce faire, tenant compte de la situation socio-économique du pays, la Société HAIRU en charge du projet mise sur un projet intégré qui contribuera à tirer le secteur vers le haut par la mise en place d'une usine de transformation. La SNP investit actuellement dans des sites aménagés à Grande Comore (9), Anjouan (1) et Mohéli (1), afin d'alimenter une usine de traitement en cours de construction à Moroni.

Contribution du secteur halieutique à l'économie

Les produits issus de la pêche artisanale sont destinés à l'autoconsommation et au commerce local. L'absence de moyens de transport et de réfrigération appropriés pour les produits de la pêche, l'insularité du pays, la grande variabilité des prix dépendant de l'importance des débarquements, et la vente du poisson frais très limitée à l'intérieur du pays, constituent autant de facteurs qui limitent l'activité des acteurs en aval de la filière et, partant de là, la performance de la commercialisation des produits halieutiques. Néanmoins, l'évolution de la production a permis l'émergence du métier de revendeur, voire de grossiste, et une plus grande participation des femmes dans la filière. La production actuelle s'avère insuffisante pour satisfaire régulièrement la demande en poisson, et aucune exportation n'est répertoriée. Le pays a recours saisonnièrement à des importations de produits halieutiques, principalement de Madagascar.

En termes d'incidence sur l'emploi, les données statistiques restent parcellaires, généralement anciennes, non organisées, difficilement accessibles et peu utilisées. L'ensemble des données chiffrées doit donc être pris avec beaucoup de réserve. Alors que l'on comptait environ 1 200 pêcheurs en 1962, en 2013, le secteur compterait plus de 8 500 pêcheurs embarqués et 15 000 pêcheurs à pied, pour beaucoup pluriactifs. L'amont et l'aval de la filière généreraient 17 000 emplois supplémentaires, et plus de 140 000 personnes dépendraient de l'exploitation des ressources halieutiques. Ce qui correspond à près d'un cinquième de la population totale des

Comores. Selon la Banque Mondiale (Notes de politique sur les Comores : Accélération du développement économique dans l'Union des Comores, 2014) le secteur halieutique :

- participe à hauteur de 12% au PIB
- renferme un chiffre d'affaire de 14 milliards FC
- contribue aux recettes en devises à hauteur de 5%

Les Comores perçoivent des revenus de trois catégories pour le secteur : la compensation financière de l'Union Européenne, l'appui sectoriel et les redevances des armateurs. Au compte de l'année 2011, dernière année pour laquelle les informations sont disponibles, les Comores ont perçu un peu plus de 776 000 EUR.

Principales contraintes au développement du secteur halieutique aux Comores

Les enjeux et les contraintes pour le développement d'une pêche responsable et durable sont nombreux. La méconnaissance des ressources exactes et durablement exploitables, l'absence d'infrastructures adéquates, un environnement sous contrainte, l'inopérialisation des institutions responsables des analyses et de délivrance des certificats sanitaires et l'insuffisance des ressources humaines constituent des contraintes majeures pour le secteur.

Le statut des stocks de poissons démersaux et pélagiques côtiers des Comores n'est pas connu. Les Comores ont du mal à fournir les données requises aux organisations régionales compétentes. Or, la durabilité de l'activité halieutique exige une connaissance et un suivi de l'état des ressources afin de vérifier l'impact de la pêche et de l'ajuster pour maintenir sa productivité. Le développement des capacités de pêche ne peut pas avoir lieu sans ces informations préalables.

Les infrastructures d'appui au secteur sont quasi inexistantes. L'embryon de réseau de chambres froides souffre de l'absence régulière d'énergie et d'entretien, laissé à la charge de l'administration. Les pertes post-captures pourraient dépasser le quart de la production, du fait de pratiques de manipulation et conservation, d'une logistique et d'une organisation du marché déficientes. Comme pour les autres secteurs, le développement de la filière souffre de la crise énergétique et d'une logistique complexe qui contraignent la conservation et la commercialisation des produits, et génèrent des risques sanitaires.

Dans les années à venir, sous réserve d'une poursuite des investissements, l'exportation deviendra possible. Néanmoins, l'exportation vers des pays tiers, comme visée par la SNP est fortement contrainte par l'absence d'autorité sanitaire compétente reconnue par les pays destinataires, à laquelle le projet FANDC et la SNP tentent de répondre.

Le développement du secteur n'a pas été accompagné d'un renforcement suffisant des capacités des parties prenantes pour assurer le suivi et la régulation de l'activité, pourtant absolument nécessaires pour la durabilité du secteur. L'augmentation prévue de la capacité de pêche pourrait conduire à une déstabilisation socio-économique et environnementale majeure. Le potentiel de la contribution des pêches à l'économie nationale et à la sécurité alimentaire pourrait être affecté par une surexploitation des ressources. Des choix critiques seront à faire très prochainement.

Les scénarii et options possibles : développement du secteur ou perception de rentes ?

L'impact des captures des navires de l'UE sur l'économie comorienne en termes d'approvisionnement du marché domestique (transbordement) et de création d'emplois est inexistant.

Le stock de produits halieutiques dans la ZEE des Comores est mal connu. Malgré cela, le taux d'utilisation des possibilités de pêche était, en moyenne, lors du protocole avec l'UE (2012-2014), de 47 % pour les senneurs et de pratiquement 0 % pour les palangriers, ce qui montre que c'est moins de 3 000 tonnes de prises qui sont exploitées contre 6 000 tonnes prévues par le protocole. Force est donc de constater que les ressources accessibles depuis les Comores ne sont pas totalement exploitées.

Les activités relatives à la pêche aux crevettes, aux langoustes, aux poulpes, aux crabes, aux homards, aux concombres de mer et mollusques bivalves ne sont menées que de façon exceptionnelle et pourraient donc faire l'objet d'une exploitation commerciale.

L'Union des Comores a érigé la pêche en secteur porteur, levier de croissance économique. Mais, force est de constater que très peu a été entrepris et clairement défini en termes d'objectifs et de développement sectoriel. L'élan pris récemment par le secteur et la volonté des autorités à développer le secteur par la modernisation de la flotte, se conjugue avec de nouveaux accords de pêche avec, en particulier, l'Union Européenne. Un choix critique entre ces flottes deviendra nécessaire, et devra s'accompagner d'une réflexion sur la fiscalité : les accords de pêche génèrent des recettes budgétaires importantes pour l'État, alors que la pêche nationale n'est pas fiscalisée.

Ainsi, il est plus important et urgent d'opérer des choix stratégiques globaux en concordance avec les attentes et les contraintes nationales, ce qui permettrait de garantir une maîtrise du rythme et de l'ampleur des changements. Notamment :

1. Entre l'Accord de Partenariat avec l'UE et la pêche nationale, quelle position adopter ?
2. Quelles pourraient être dès lors les modalités d'accroissement de la capacité nationale de pêche, transformation et exportation devra-t-on adopter ?
3. Dans quelle île devrait-on investir ?

Actions prioritaires

Ces recommandations ont pour objet de tracer quelques perspectives et de donner des indications sur le type de réformes à mener pour mettre en place une industrie nationale de pêche rentable, performante, durable et responsable pour l'économie nationale pour les cinq années à venir. L'enjeu est triple : connaître le potentiel des ressources, créer de la richesse et mettre en place les leviers permettant d'optimiser la contribution des pêcheries à l'économie nationale (gouvernance, structuration, investissement).

A cet effet, quatre grands groupes d'actions sont recommandés

- Collecte, traitement, analyse et diffusion de données ;
- Gouvernance du secteur halieutique ;
- Investissement dans le développement du secteur ;
- Politique commerciale et produits halieutiques

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 12 : Pêche			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1 : Collecte, traitement, analyse et diffusion de données	Les informations sur le secteur sont minimales, désuètes et ne permettent pas d'envisager la mise en place d'une politique de matière transparente	Des informations à jour collectées de manière systématique par des personnes qualifiées permettent de mettre en place les politiques et plans d'action.	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : L'état des lieux, l'archivage et la structuration des données disponibles au sein d'un ensemble cohérent exploitable.	Les données statistiques restent parcellaires, généralement anciennes, non organisées, peu fiables, difficilement accessibles et peu utilisées. Inquiétude partagée par de nombreux interlocuteurs au sujet des réserves halieutiques	Mise en place d'un système de collecte, traitement et de diffusion de données halieutiques à travers la réalisation d'une base de données statistiques des pêches, toutes ressources confondues et d'un annuaire statistique, ainsi que d'un système d'information géographique et un atlas.	Direction de la Pêche, INSEED, Chambre d'Agriculture
Résultat 2: Analyse de la valeur des droits d'accès à la pêche thonière et sur la viabilité d'une fiscalité pour les flottes nationales	Les accords de pêche génèrent des recettes budgétaires importantes pour l'État, alors que la pêche nationale n'est pas fiscalisée.	Mener une étude	Direction de la Pêche, Ministère en charge des Finances
Résultat 3: Développer les capacités d'analyse économique de l'administration PMT III.12	L'administration ne possède pas les compétences requises en matière d'analyse économique et de planification. Pas de cadre de gestion des pêches. Pas d'une réglementation, ni de plans de gestion des pêches appropriés.	Les ressources humaines sont renforcées le recrutement d'économistes, notamment spécialistes en économie des pêches, et par des sessions de formation en matière d'analyse économique Contrôle des techniques de pêches et quantités pêchées	Direction de la Pêche
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 4 : Collaborer avec les Etats côtiers voisins pour la mise en œuvre du «	Des travaux de recherche dans le domaine halieutique sont menés dans le cadre de	Un système d'informations régional est	Direction de la Pêche, Etats voisins

<p>Plan d'action pour le renforcement de la collecte de données et la gestion d'information halieutiques dans la région de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien ».</p>	<p>programmes régionaux, à l'exemple du programme <i>South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP)</i>, Le recensement du parc d'embarcations et des captures opérées par les pêcheurs artisanaux comoriens est disponible</p>	<p>mis en place</p>	
<p>Résultat 5 : Systématiser la transmission de données vers les organisations régionales des pêches (CPSOOI, CTOI) et les systèmes statistiques globaux (ex. FAO).</p>	<p>Les Comores sont membre de la CTOI depuis 2001 et participent occasionnellement aux groupes de travail relatifs aux thonidés, quand bien même le pays ne joue pas un rôle majeur dans les activités de recherche et éprouve des difficultés à transmettre les données faisant pourtant partie de l'obligation de déclaration.</p>	<p>L'INSEED joue pleinement son rôle de coordination statistique et régleme les structures existantes de collecte et d'analyse de données, notamment les Directions Statistiques des Ministères Sectoriels.</p> <p>Au sein de l'INSEED est créée une unité « Diffusion », dotée en ressources humaines et matérielles, un site Internet est mis en place au sein de l'INSEED, les publications standard paraissent régulièrement</p>	<p>Direction de la Pêche, INSEED</p>
<p>Résultat 6: Reconstruire le système halieutique, l'étendre aux aspects économiques, l'intégrer au système statistique national.</p>	<p>Le système halieutique évolue en vase clos. Aucune information n'est partagée de manière systématique avec le système statistique national.</p>	<p>Une cellule de coordination des statistiques agricoles (inclues les statistiques des pêches) est créée ou est rendue fonctionnelle au sein de l'INSEED ; Un système d'information sur la pêche, déterminant les données minimales requises et les types d'opération à réaliser, est conçu et un programme national de statistiques halieutiques est établi ; Les modalités de la coopération technique, entre les services statistiques du Ministère en charge de la Pêche et l'INSEED sont définies et mises en œuvre ; Les cadres des structures nationales et</p>	<p>Direction de la Pêche, INSEED</p>

		<p>régionales en charges des statistiques de la pêche sont formés aux méthodes statistiques et informatiques récentes ; Les dispositifs nationaux de collecte des données la pêche sont organisés et fiabilisés. Les méthodologies de collecte de données existantes sont améliorées et régulièrement mises en jour ; Les enquêtes réalisées portant sur la pêche sont mieux valorisées à travers des analyses approfondies et des publications ; Intégrer le SIP dans le système statistique national</p>	
Résultat 7: Intégrer les données statistiques halieutiques, les résultats d'analyses et études au sein d'un Système d'Information sur la Pêche (SIP).	Il n'existe pas un système d'Information sur la Pêche (SIP), aux Comores.	Le SIP mis en place doit intégrer toutes les informations pertinentes. Le SIP doit alimenter un tableau de bord accessible au public et illustrant l'évolution des indicateurs clefs afin d'informer régulièrement les développeurs et les décideurs politiques, orienter les politiques et mesurer leurs impacts.	Direction de la Pêche, INSEED

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 12 : Pêche			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2 : Augmenter la gouvernance du secteur halieutique	La loi de 2007 n'est pas appliquée dans sa totalité et les informations sur le secteur ne sont pas facilement disponibles ou exploitables	Une application rigoureuse d'une nouvelle loi sur la pêche accroît la gouvernance dans le secteur	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Elaborer et faire adopter les textes d'application de la Loi de 2007	Les textes d'application de la Loi de 2007 ne sont pas encore élaborés	Application de la Loi 2007 dans sa totalité. Elaboration d'un décret sur les conditions d'exercice de la pêche à bord des embarcations motorisées et la préservation des organismes et des écosystèmes Elaboration d'un décret fixant les modalités et les conditions d'octroi de l'autorisation de mise en exploitation des vedettes et de délivrance de licence de pêche ainsi que les conditions de suspension ou de retrait de licence Inscription des vedettes sur un registre comme une condition nécessaire à l'obtention de la licence.	Direction de la Pêche,
Résultat 2 : Entreprendre l'exercice de révision de la Loi 2007 pour tenir compte des évolutions récentes du secteur, le respect des obligations internationales des Comores et le besoin d'harmonisation	La Loi de 2007 est restée la même, alors depuis cette année, il y a eu beaucoup d'évolutions et que qu'elle reste inappliquée, pour plusieurs raisons notamment l'absence de textes	Une nouvelle Loi sur la Pêche qui tient compte des évolutions du secteur est votée et harmonisée avec la réglementation régionale tout en respectant les obligations internationales. Les textes	Direction de la Pêche, Parlement

régionale	d'application.	d'application sont élaborés.	
<p>Résultat 3 : Créer et structurer les registres relatifs au pavillon, les navires de pêche, les engins et les pêcheurs</p>	<p>Un Code de la marine marchande est adopté, mais peine à être appliqué pleinement. Le gouvernement comorien vient de donner mandat à la société de services maritimes Venezuelan Register of Shipping (Vrs Maritime services Jlt), dont le siège est à Dubaï, pour « gérer les registres maritimes internationaux en agissant et effectuant les activités et les tâches relatives à l'administration maritime de l'Union ». Un recensement a été effectué en 2009 par la Direction générale de la pêche dans le cadre de l'immatriculation de la pêche artisanale.</p>	<p>Mettre en œuvre des mesures de prévention contre l'immatriculation de navires battant pavillon comorien sanctionnés de pêche INN. Rédiger un plan national d'action en matière de lutte contre la pêche INN</p>	<p>Direction de la Pêche, Ministère en charge des Transports</p>
<p>Résultat 4 : Instaurer des droits de pêche et d'une fiscalité associée</p>	<p>La Loi 2007 a institué une licence pour la pêche artisanale.</p>	<p>Les textes d'application de la Loi 2007 sont élaborés et adoptés. Mise en œuvre de la licence Sensibilisation des pêcheurs en vedette sur les buts et l'utilisation des redevances perçues au titre du paiement d'une licence de pêche</p>	<p>Direction de la Pêche, Ministère en charge des Finances</p>
<p>Résultat 5 : Systématiser et rendre obligatoire la publication des informations concernant les accords de pêche signés, le pavillon et les licences de pêche octroyés, les revenus associés et leur usage</p>	<p>Les informations relatives aux accords de pêche signés par l'Union des Comores, le pavillon et les licences de pêche octroyés, ainsi que les revenus associés et leur usage ne sont pas accessibles à tout le public.</p>	<p>Adoption d'un texte réglementaire rendant obligatoire la publication des informations concernant les accords de pêche signés, le pavillon et les licences de pêche octroyés, les revenus associés et leur usage Publication de ces informations par le canal du site Internet du Ministère des Finances et par tout autre moyen de communication Mise en place ou pérennisation d'un bulletin d'information par le Ministère en</p>	<p>Direction de la Pêche, Ministère en charge des Finances</p>

		charge de la production	
Résultat 6 : Restructurer et former les organisations professionnelles de la pêche à tous les niveaux (villages, région et national) en gestion financière et organisationnelle afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle fondamental dans la cogestion de la pêche avec l'Administration.	Les Comores disposent d'une politique de pêche mais de très peu de moyens pour la mettre en œuvre et gérer ainsi les pêcheries artisanales et soutenir le développement des pêches	Les OP de la pêche sont structurées. Elles sont renforcées en matière de gestion financière et organisationnelle	Direction de la Pêche, OP
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 7 : Organiser la territorialisation de la gestion du secteur halieutique par la définition et l'établissement des zones d'exclusion pour les différents types de flotte et de pêche et la responsabilisation des Communautés, les Gouvernorats et le Gouvernement.	Des données sont collectées actuellement par le service des pêches en vue de l'établissement des données techniques et statistiques des pêches et pourraient aider à son élaboration.	Elaborer un plan d'aménagement et de gestion des pêcheries qui doit notamment établir un bilan de l'exploitation des principales pêcheries, définir les objectifs et les priorités d'aménagement et de gestion pour chaque pêche, et pour laquelle spécifier le volume admissible et le niveau de l'effort de pêche.	Direction de la Pêche, OP
Résultat 8 : Elaborer un texte réglementaire fixant les conditions d'exercice de la pêche à bord des embarcations motorisées et la préservation des organismes et des écosystèmes.	La Loi de 2007 qui est actuellement en vigueur, souffre des textes d'application. Cette Loi a introduit une licence de pêche artisanale.	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter les zones de pêche pour chaque village de pêcheurs. • Définir les caractéristiques des embarcations, des engins de pêche et leurs dispositifs, • Déterminer les engins et les modes de pêche prohibés (substances toxiques, dynamite), et y inclure, après analyses approfondies, les mesures d'interdictions déjà appliquées localement par conventions villageoises (filets, lamparo), • Fixer les tailles minimales de capture des espèces d'organismes notamment celles récifales (langoustes, céphalopodes) 	Direction de la Pêche, OP

		<ul style="list-style-type: none">• Elaborer des plans de gestion basés sur l'Approche Ecosystémique des Pêches (Ecosystemic Approach of Fishing « EAF ») des pêcheries d'importance socio-économique et mettre en œuvre à travers une cogestion communautaire leurs déclinaisons locales.• Mettre en place un système effectif et dissuasif de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches	
--	--	---	--

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 12 : Pêche			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3 : Attirer l'investissement dans le développement du secteur	Les infrastructures dédiées au secteur de la pêche ne permettent pas le développement harmonieux du secteur	Une série d'investissements ciblés permet au secteur de tirer davantage de revenus des activités de pêche permettant le démarrage d'une exportation de produits contrôlés et certifiés	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Sécuriser l'accès aux marchés extérieurs des investisseurs nationaux (SNP, COMPECHE) à travers un agrément sanitaire aux normes européennes et/ou internationales	<p>Mise en place de l'ONCQCPH COMPECHE possède une structure de congélation qui ne répond pas aux exigences de la réglementation européenne La SNP possède un laboratoire de qualité L'Union des Comores ne dispose pas d'une législation équivalente à celle de l'UE pour les conditions d'hygiène applicables aux produits de la pêche, les contrôles officiels et la certification. Les Comores ne sont pas actuellement autorisées à exporter des produits de la pêche vers l'Union Européenne (UE), et aucune requête n'a été à ce jour adressée dans ce sens à la Direction Générale de la Santé et de la Protection des Consommateurs</p>	<p>Inspection et agrément des installations (entrepôt frigorifique, usine de transformation, bateau-congélateur ou navire-usine) de SNP et COMPECHE Un certificat sanitaire confirmant la satisfaction des normes nécessaires pour pouvoir exporter vers l'UE est délivré par un organisme national ou régional Mise en place d'une législation instituant ou reconnaissant les exigences de l'UE en termes de sécurité des denrées alimentaires applicables aux produits de la pêche. L'ONCQCPH dispose de laboratoire permettant la réalisation des analyses requises dans le cadre des contrôles officiels. A défaut, confier ces analyses restreintes aux produits exportés vers l'UE à des laboratoires de la sous- région. Elaboration et mise en œuvre d'un</p>	Direction de la Pêche, SNP, COMPECHE, ONCQCPH

		programme de formation pour l'équipe de l'ONCQCPH.	
Résultat 2 : Opérationnaliser l'autorité sanitaire compétente nationale afin de pouvoir certifier les produits halieutiques à exporter en conformité avec les normes européennes et/ou internationales.	Les Comores ont bénéficié de l'appui du programme SFP/ACP (2007-2010), financé sur les ressources du FED, pour accompagner la création de l'Autorité Compétente en charge du contrôle sanitaire des produits exportés vers l'Union européenne. L'ONCQCPH est mis en place.	Entreprendre un vaste chantier législatif pour pouvoir exporter du poisson. Disposer des compétences adéquates pour le bon fonctionnement de l'ONCQCPH Disposer des équipements pour l'inspection et pour la réalisation des prélèvements destinés aux laboratoires L'ONCQCPH doit disposer d'un bâtiment autre que celui de la Direction Nationale des Ressources Halieutiques	Direction de la Pêche, ONCQCPH
Résultat 3 : Former les opérateurs aux nouvelles techniques de pêche pour diversifier et augmenter les captures et les rendements de pêche	Dans le cadre de la mise en place de la SNP, des formations ont été dispensées à l'étranger au profit des pêcheurs Existence d'un Institut de formation de la pêche au sein de la SNP Existence de l'Ecole de Pêche de Patsy	Information et formation des pêcheurs en d'autres techniques de pêche Mise en place d'un programme de renforcement des capacités des ressources humaines entre les institutions de formation, la Direction de la Pêche et les OP	Direction de la Pêche, Ecole de Pêche de Patsy, SNP, OP
Résultat 4 : Former les opérateurs à des pratiques de collecte, traitement et de conservation des produits halieutiques pour éviter les problèmes sanitaires et phytosanitaires, les énormes pertes post-captures et l'importation de produits halieutiques, ainsi qu'en qualité des produits pour offrir des produits sains aux consommateurs nationaux	On observe beaucoup de rejets des produits invendus surtout en période de bonne saison de pêche Le problème de l'insuffisance d'énergie électrique dans les villages/villes des pêcheurs est un grand dans le développement du secteur Des sociétés privées de pêche, de collecte et d'exportation des produits halieutiques se créent	Les coopératives sont dotées d'équipements de conservation sur la base des informations actualisées et des propositions de projet Les capacités des chambres froides sont augmentées avec la participation financière des coopératives Les acteurs sont formés en technique de conservation des produits Les marchés aux poissons sont équipés en tables spécialisées et en eau	Direction de la Pêche, OP
Résultat 5 : Appuyer les sites de débarquement des prises en équipements de conservation et aux constructions des débarcadères.	Des projets ont servi à financer des débarcadères et d'équipements de conservation (Projets de 1990 et 2006-2010)	Les sites de débarquement des prises sont aménagés pour faciliter l'accès à travers, entre autres, la construction de débarcadères Mise en place d'un système de	Direction de la Pêche, Min Infrastructures

		réfrigération, de conservation approprié pour sécuriser la chaîne de froid pour les produits de la pêche	
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 6 : Investir en aval de la filière dans la réduction des pertes post-captures et la viabilisation des investissements privés en cours et, plus globalement, l'amélioration de l'environnement des affaires	On observe d'énormes pertes post-captures	Miser sur la disponibilité de la glace Développer un savoir-faire dans les méthodes de traitement du poisson Développer des formations en matière de maintenance des chambres froides et machines à glace Développer les activités relatives au poisson salé-séché au poisson fumé	Direction de la Pêche, Privé, ANPI
Résultat 7 : Un indicateur de l'environnement des affaires dans le secteur halieutique pourrait être développé.	Les indicateurs de l'environnement des affaires ne prennent pas en compte la spécificité du secteur halieutique.	Lister les contraintes majeures identifiées conjointement par les opérateurs privés (nationaux et étrangers) et l'administration, qui proposeraient des solutions et une feuille de route. L'indicateur serait réactualisé régulièrement pour suivre les progrès de mise en œuvre et inclure les nouveaux défis.	Direction de la Pêche, ANPI
Résultat 8 : Les expériences de crédit solidaire au sein des communautés littorales doivent être analysées, redynamisées et soutenues, et les institutions de microcrédits approchées pour étudier les conditions d'un meilleur accès des opérateurs des filières artisanales au crédit.	Aucune ligne de crédit n'est mise en place pour accompagner spécialement le secteur	Une ligne de crédit dédié au secteur avec des conditions qui tiennent compte des réalités sectorielles serait envisageable.	Direction de la Pêche, Ministère en charge des Finances, Institutions financières

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 12 : Pêche			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 4 : Politique commerciale et produits halieutiques	La politique commerciale adoptée en 2014 fait du secteur de la pêche un des fers de lance du développement économique et de la réduction de la pauvreté	Le secteur de la pêche contribue de façon exponentielle à la réduction de la pauvreté en générant des emplois et créant de nouvelles sources de revenu	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Renforcer la vulgarisation des techniques de conservation du poisson frais à travers de l'assistance technique, l'intervention des ONG ou à travers une amélioration des coopératives (avec accès collectifs des membres aux implantations de conservation);	Méconnaissance des pêcheurs des techniques de conservation du poisson frais Les membres des coopératives sont disposés à s'améliorer	Formation en traitement et conservation des produits pour éviter les énormes pertes post-captures et l'importation de produits halieutiques, ainsi qu'en qualité des produits pour offrir des produits salubres aux consommateurs nationaux.	Direction de la Pêche, ONGs, OP
Résultat 2 : Réduire le recours aux intermédiaires pour l'écoulement de la production (surtout en Grande Comores)	Les pêcheurs de Moroni pensent que les revendeuses prennent une grande marge bénéficiaire en revendant les poissons au détail	Garder la possibilité que les pêcheurs puissent vendre une partie ou la totalité de leurs captures directement aux consommateurs.	Direction de la Pêche, OP
Résultat 3 : Adopter une stratégie globale de développement du secteur, à court et moyen terme, telle que proposé dans le Rapport Sectoriel sur la Pêche du 2007	Le Rapport Sectoriel sur la Pêche du 2007 a recommandé l'adoption d'une stratégie globale de développement du secteur	Adoption et mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur de la pêche	Direction de la Pêche, Privé
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 4 : Etudier la possibilité de développer l'aquaculture de certaines espèces de poisson ou crustacés qui pourraient être exportés et/ou introduits	Il existe un cadre politique et juridique grâce à la promulgation en 2007 de la Loi portant sur les codes de la pêche et de l'aquaculture	Mener une étude de faisabilité	Direction de la Pêche, Ministère en charge du Commerce

dans le circuit de distribution des produits intra-iles ;	Inexistence de l'aquaculture		
Résultat 5 : Introduire une politique de substitution aux importations de poisson.	Il existe une politique commerciale Un texte réglementaire pour des mesures de défense commerciale est élaboré	Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique commerciale, il est prévu la mise en place de mesure de défense commerciale. Ainsi, on pourrait prévoir un quota de poisson maximal qui peut être importé au pays.	Direction de la Pêche, Ministère en charge du Commerce
Résultat 6 : Moderniser la flotte et rendre le métier de pêcheur socialement acceptable pour que les jeunes soient attirés et ainsi réduire la pauvreté le taux de chômage et aussi contribuer à la réduction des prix au marché du poisson	Pêche restée artisanale Absence de chantier naval Le projet de la SNP va contribuer à la modernisation du secteur et de la flotte Ecole de Pêche de Patsy Mise en place d'un Fonds de garantie et ligne de crédit via FODEP à travers les institutions de micro-finances (AMIE, MECK)	Des bateaux de plus en plus grands sont opérationnels Les jeunes sont formés au métier, et à de nouvelles techniques La mise en place de statut de salariat dans le secteur de la pêche	Direction de la Pêche, Ministère en charge de l'Emploi, SNP

Chapitre 13 : Donner au secteur du tourisme le cadre et les outils pour un développement profitable à tous

Depuis 2007, malgré quelques avancées institutionnelles et projet d'accompagnement, le fort potentiel des Comores en matière touristique est resté potentiel.

Le Gouvernement a pris quelques initiatives à la suite des recommandations de la matrice d'action de l'EDIC 2007 allant dans le sens des objectifs du développement d'une industrie touristique, à savoir :

- Renforcement du cadre légal et institutionnel de la Direction du Tourisme (loi sur le tourisme adoptée en 2012, direction nationale du tourisme et les bureaux du tourisme des trois îles sont équipés)
- Développement d'une stratégie de marketing et de promotion touristique (création de l'Office Nationale du Tourisme; campagne et logo « Comoros : Undiscovered beauty), mise à la disposition de la Direction Nationale du Tourisme, de l'Association Comorienne du Tourisme et de l'Office, un matériel de promotion touristique (brochures, prospectus, affiches et films documentaires en trois langues) ;
- Mise en valeur des produits touristiques (Eductours avec Tour Operators, projet tourisme durable du cadre intégré renforcé en cours d'adoption, en partenariat avec l'UNESCO et le programme FEM (GEF) sur les aires protégées aux Comores, aide au Parc Marin de Mohéli, festivals (art contemporain, musique, artisanat) organisés de façon récurrente en partenariat avec la Réunion et les autres îles de la région.

Les avancées réelles des dernières années, appuyées par une stabilité politique bienvenue ont redonné confiance à des opérateurs comoriens et étrangers, se traduisant par des visites (Eductours), des investissements privés (Lodge à Mohéli) et des projets d'accompagnement (Parc Marin Mohéli, Écotourisme, Smartfish). Néanmoins, force est de constater que le développement est resté potentiel jusqu'à maintenant, l'absence d'une politique sectorielle et d'un système efficient de collecte de données sur le tourisme rendant toute analyse et prospective délicates aux Comores.

Contribution du tourisme à l'économie

Le secteur du tourisme comorien représentait directement 0.8% du PIB comorien en 2013. Pour mettre cela en contexte, les chiffres afférents à d'autres nations-îles de l'Océan Indien sont de 5,4% pour Madagascar, de 12,6% pour Maurice et de 24,8% pour les Seychelles. En termes de recettes issues du tourisme, les chiffres officiels de la Banque Centrale des Comores (BCC) montrent que les recettes ont plus que doublé au cours de la période de 2003 à 2011, passant respectivement de 18,2 millions USD à 39,5 millions USD. Le nombre des touristes a légèrement fluctué à la hausse depuis 2007, les motifs et origines des visiteurs sont restés dans les mêmes proportions.

La Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie (DNTH) estime que l'industrie hôtelière et touristique est responsable d'environ 500 emplois, avec un ratio de 1,17 emplois par chambre. Les hôtels et restaurants représentent environ 80% des emplois directs, avec la répartition du reste dans les autres sous-secteurs touristiques (agences de voyages, voyagistes et compagnies aériennes). En raison du faible niveau de développement des secteurs liés au tourisme, les emplois indirects sont estimés à un ratio de un pour un avec l'emploi direct, ou à

environ 500 emplois (le ratio habituel dans les économies et les destinations touristiques plus développées est généralement autour de 3:1). Les salaires mensuels des travailleurs de services hôteliers et touristiques vont de 40 000 francs comoriens (environ 80 USD) à 150 000 francs comoriens (environ 400 USD) tandis que les dirigeants peuvent gagner jusqu'à 700 000 francs comoriens (environ 1 800 USD)

Année	Arrivées touristiques	Variation (%)	Répartition selon le Motif de visite (%)				
			Agrément	Affinitaires	Affaires	Autres	Total
2008	14 753	1,2	19,0	42,7	28,4	9,9	100,0
2009	11 396	-22,8	22,9	3,23	26,0	18,8	100,0
2010	15 251	33,8	15,6	52,4	21,3	10,7	100,0
2011	17 463	14,5	14,3	52,6	23,3	9,8	100,0
2012	22 771	30,4	5,3	66,7	24,8	3,2	100,0
2013	24 764	8,8	12,9	64,3	16,8	5,9	100,0

Principales contraintes pour le développement du tourisme aux Comores

Les richesses, le patrimoine et le capital touristiques des Comores existent depuis longtemps, mais le secteur peine inlassablement à se développer et à tirer les dividendes de cette manne potentielle. Les quelques initiatives privées, presque exclusivement du fait d'opérateurs étrangers, peinent à devenir rentables. Les contraintes et freins sont multiples :

Il n'existe pas de Schéma Directeur ou de Plan de Développement du tourisme. C'est une faiblesse importante du dispositif de développement de tourisme, qui peut générer et favoriser un développement anarchique si les parties prenantes ne se coordonnent pas entre elles.

Contraintes structurelles :

- la cherté de la destination
- la fragmentation de la chaîne de valeur tourisme
- le manque de relations aériennes directes avec les pays cibles
- l'état des infrastructures de transport sur chaque île et inter-îles
- la concurrence forte des îles de la région
- la forte dépendance vis-à-vis du marché émetteur français
- la gestion inefficace des ressources naturelles et culturelles

Contraintes du côté de l'offre:

- le manque de formation de qualité et de personnel qualifiés dans les métiers du tourisme ;
- La capacité limitée des institutions de formation en tourisme ;
- le manque d'attractivité et l'image de la destination Comores, que ce soit aux Comores ou sur les marchés émetteurs ;
- l'absence d'information sur la diversité des activités, des paysages et du patrimoine
- l'absence de réceptifs et d'organisations relais dans les îles permettant de pérenniser les projets et initiatives locaux ;
- l'absence de dialogue constructif au niveau national ;
- la multiplication des initiatives privées sans prise en considération des contraintes structurelles.

Le choix d'un tourisme différent, équitable, pérenne

L'Union des Comores abrite une biodiversité exceptionnelle au sein de ses paysages côtiers, montagnes, lacs et grottes volcaniques. L'ampleur limitée du développement économique des Comores a empêché l'environnement de se dégrader. Le patrimoine culturel représente également un atout touristique important. Dans sa forme concrète, il peut être vu dans un certain nombre de sites archéologiques et religieux. Ses manifestations immatérielles sont en grande partie le résultat du mélange unique de traditions islamiques avec celles introduites par les Français. Le riche capital culturel des Comores doit être protégé et mis en exergue parmi les atouts touristiques majeurs du pays.

Conscient que le tourisme balnéaire et tourisme de masse ne sont ni la solution ni la panacée pour un développement harmonieux et durable du tourisme qui répond aux objectifs de réduction de la pauvreté, les parties prenantes doivent faire le choix d'un développement autre, fondé sur le respect de l'environnement, la richesse du patrimoine (culturel, artisanal, religieux, naturel) et la participation des communautés villageoises.

Actions prioritaires

Un « Tourism Master Plan 2019 – 2040 » veillera à optimiser tous ces éléments sur le moyen et long terme, accompagné d'une feuille de route 2015-2019 proposé dans ce rapport, visant essentiellement à gérer une phase de transition immédiate pour préparer le terrain et les acteurs vers un développement accéléré et se déclinerait en quatre programmes distincts mais interdépendants. Les 4 axes prioritaires sont :

- Politique nationale pour le développement d'un tourisme durable : définition d'un Tourism Master Plan (Schéma Directeur du Tourisme), mise en place d'un Système d'Information Tourisme national et régional, renforcement des capacités institutionnelles en charge du Tourisme, facilitation du dialogue Public-Privé dans le tourisme ; améliorer la connectivité entre les îles, les réceptifs entre les îles pour promouvoir le tourisme domestique ;
- Promotion des investissements hôteliers : optimisation de la gestion du patrimoine hôtelier et foncier de l'Etat, clarification du Climat d'investissement pour le Tourisme, facilitation des investissements hôteliers et partenariats touristiques au niveau international, suivi & évaluation des investissements réalisés ;
- Professionnalisation des acteurs du tourisme : mise en place d'un Centre de Solutions pour les PME tourisme sur les trois îles, programme de Chaîne de Valeur Intégrée pour le Tourisme, appui aux Organisations Intermédiaires (OI) du tourisme, appui à la mise en place d'hôtels et de restaurants d'application ; distinction claire des métiers et activités de la chaîne de valeurs du secteur du Tourisme.
- Marketing de la destination Comores : plan marketing de la destination, market Intelligence sur les marchés émetteurs cibles, gestion de l'image et de la notoriété, facilitation des procédures d'immigration (e.g. octroi gratuit du visa de visite aux touristes de croisières).

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 13 : Tourisme			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 1 : Politique nationale pour le développement d'un tourisme durable	Aucune politique nationale de développement d'un tourisme durable n'a été fermement définie jusqu'à présent (une note sectorielle a été préparée par la Banque Mondiale en 2013)	Un engagement ferme de l'Etat et du secteur privé résultant de la mise en place d'une vraie politique de développement touristique du pays	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Définition d'un Tourism Master Plan (Schéma Directeur du Tourisme) PMT III.13	Des intentions ont été déjà exprimées mais aucune initiative concrète n'a été engagée en ce sens par les autorités	Existence d'un véritable Master Plan du tourisme fonctionnel	Ministère en charge de l'Economie Ministère en charge du Tourisme Ministère en charge de l'Intérieur Ministère en charge de l'Environnement Le secteur privé touristique
Résultat 2 : Mise en place d'un Système d'Information Tourisme national et régional	L'office national du tourisme existe déjà mais il n'est pas complètement opérationnel	Création d'un site touristique Multiplication de supports promotionnels Participation à des grandes foires touristiques et salons professionnels Programmation de la destination dans les catalogues des TO	Ministère en charge du Tourisme ONTC Le secteur hôtelier Les associations professionnelles du tourisme (Guides, les restaurateurs etc.)
Résultat 3 : Renforcement des capacités institutionnelles en charge du Tourisme	Ministères du tourisme avec la direction nationale du tourisme Commissariat du tourisme dans les îles Office National et Offices Insulaires du Tourisme	Former le personnel des services d'immigration et de la DNT à la collecte et au traitement des informations sur les arrivées touristiques Doter ses services de moyens informatiques avec logiciels spécialisés pour le traitement des données Doter les services centraux et régionaux de moyens de déplacement en vue	Ministère en charge des Finances, Ministère en charge du Tourisme, Commissariat au tourisme dans les îles Les partenaires au développement
Résultat 4 : Facilitation du dialogue	Des intentions sont exprimées mais ce	Signature d'un accord cadre entre l'Etat et	La présidence de la république

Public-Privé dans le tourisme	dialogue est actuellement au ralenti. Le club tourisme a bien rempli sa mission et a cédé la place à l'Office du tourisme qui regroupe secteur public et secteur privé.	le secteur privé en vue de l'élaboration d'une politique nationale ferme et engagée en faveur du tourisme	Le Ministère en charge du Tourisme Les organisations patronales L'UCCIA L'ANPI ONTC
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 5 : Entamer la phase de décollage du secteur touristique	Le secteur est actuellement dans une phase de pré décollage	Les effets de diffusion du tourisme sur l'économie nationale se font sentir Les emplois directs et indirects se multiplient et les retombées économiques sont en hausse	La Présidence de la République Le Ministère en charge du Tourisme Les organisations patronales L'UCCIA L'ANPI ONTC

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 13 : Tourisme			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 2 : Promotion des investissements hôteliers	Les investissements hôteliers sont au point mort. Aucune des grandes réalisations hôtelières annoncées n'a été réalisée (Galawa, Maloudja, Djanat El Kamar etc.)	Enregistrer le maximum de programme d'investissement, 1000 chambres de standing international Appels d'offres internationaux lancés via des cabinets spécialisés	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Optimisation de la gestion du patrimoine hôtelier et foncier de l'Etat (Voir aussi #6.1.2, #6.1.4, #6.4.3, #9.3.5)	Aucune étude sérieuse sur ce sujet n'a été réalisée jusqu'à présent. Le pays est toujours confronté à l'épineux problème du foncier (exemple du Retaj, Hotel Itsandra, Hotel Al Amal)	Un recensement du patrimoine hôtelier est effectué Un plan cadastre d'aménagement touristique est adopté	Présidence Parlement Ministère en charge de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire Mairies
Résultat 2 : Clarification du Climat d'investissement pour le Tourisme	Le code des investissements existe mais il est de portée générale mais pas sectorielle	Un code d'investissement spécifiquement touristique est adopté, un comptoir réservé aux investisseurs touristiques créé au sein de l'ANPI, en partenariat avec la Direction du Tourisme Des mesures incitatives ont été élaborées	Ministère en charge du Tourisme Ministère en charge de l'Economie ONTC L'ANPI L'UCCIA Les organisations professionnelles du tourisme
Résultat 3: Facilitation des investissements hôteliers et partenariats touristiques au niveau international PMT III.15	Le partenariat avec les chaînes hôtelières internationales est inexistant depuis la fermeture du Galawa.	Des accords de partenariat transparents sont signés avec des grandes chaînes hôtelières régionales ou internationales Des mesures de politique économique en vue d'inciter les investisseurs potentiels sont définies Adhésion des Comores à l'OMT	Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge des Relations Extérieures Ministère en charge du Tourisme et des Transports Association des opérateurs touristiques
Résultat 4 : Plan Marketing de la	Les Comores bénéficient de peu de	Un plan marketing solidement élaboré est	Présidence de la République

destination PMT III.14	lisibilité et de visibilité sur les marchés émetteurs	adopté dans le schéma directeur Les Comores sont membres de l'OMT	Ministère en charge du Tourisme Les opérateurs touristiques Les partenaires au développement
Résultat 5 : Market Intelligence sur les marchés émetteurs cibles PMT III.18	Les Comores sont totalement absentes des marchés émetteurs, en particulier européens.	Les Comores sont programmées dans les cahiers de charges des TO Des émissions télévisées sont diffusées sur les chaînes spécialisées au voyage Existence d'in site Octroi de visa gratuit pour tourisme de croisière Croissance du tourisme domestique inter-îles par l'augmentation des connections et réceptifs	Ministère en charge du Tourisme Ministère en charge de l'Economie ONTC L'ANPI L'UCCIA Les organisations professionnelles du tourisme
Résultat 6 : Gestion de l'image et de la notoriété PMT III.17	L'image des Comores est encore assez ternie	La destination « Comores » est reprogrammée dans les catalogues des TO Les Comores intègrent l'OMT Les arrivées touristiques sont en hausse	Ministère en charge du Tourisme Ministère en charge de l'Economie ONTC L'ANPI L'UCCIA Les organisations professionnelles du tourisme Ministère en charge de l'Intérieur et de l'Information Les médias nationaux
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 7 : Suivi & évaluation des investissements réalisés	Aucun constat de l'état des lieux des investissements touristiques réalisés dans le pays. On ne communique que le nombre de chambres existantes mais les investissements qui en sont la source ne sont jamais connus	Un organe spécifique au sein du Ministère en charge du Tourisme est créé avec comme mission l'évaluation du stock de la FBCF touristique et l'inventaire des investissements programmés.	Ministère en charge du Tourisme Ministère en charge de l'Economie ONTC L'ANPI L'UCCIA Les organisations professionnelles du tourisme

Pilier III : Etudes Sectorielles			
Chapitre 13 : Tourisme			
Objectifs spécifiques, résultats indicatifs	Principaux Indicateurs de Performance		Organismes responsables
	Etat des lieux 2014	Cible 2019	
Objectif 3 : Professionnalisation des acteurs du tourisme	La majorité des acteurs touristiques sont des amateurs. Le professionnalisme est sérieusement manquant en dehors du Retaj, Itsandra	Programmes de formations ciblés Renforcer le partenariat avec des opérateurs régionaux et internationaux en vue de promouvoir la professionnalisation des acteurs locaux	
Actions à court-terme: 2015-2017			
Résultat 1 : Appui aux Organisations Intermédiaires (OI) du tourisme	Les associations intermédiaires du tourisme sont peu opératoires. Les associations ne sont pas bien organisées depuis l'éclatement de l'ACT	Une association des intermédiaires touristique est concrètement mise en place et fonctionne	Ministère en charge du Tourisme, ONTC Les organisations du secteur privé touristique
Actions à long-terme: 2018-2019			
Résultat 2 : Mise en place d'un Centre de Solutions pour les PME tourisme sur les trois îles	Un tel centre n'existe ni au niveau de l'Union, ni au niveau des îles	Un Centre de Solutions pour les PME tourisme sur les trois îles est créé	Ministère en charge du Tourisme, ONTC Les organisations du secteur privé touristique Commissariat en charge du Tourisme dans les îles
Résultat 3 : Programme de Chaîne de Valeur Intégrée pour le Tourisme	Aucune programmation à ce sujet jusqu'à présent. Des projets sont en cours (Smartfish, Cadre intégré)	Un programme de chaîne de valeur existe dans le cadre du schéma directeur du tourisme	Ministère en charge du Tourisme, ONTC Les organisations du secteur privé touristique
Résultat 4 : Appui à la mise en place d'hôtels et de restaurants d'application PMT III.16	Ces dispositions n'existent pas. Il des formations générale en tourisme et hôtellerie mais dépourvu d'installation de mis en pratique	Construction d'un hôtel-restaurant d'application à l'IUT Instauration d'une Licence professionnelle avec spécialisation (Restaurateurs, hôteliers, guides etc.	Université des Comores Ministère en charge du Tourisme Association des hôteliers et restaurateurs Agences de voyages Compagnies aériennes